IDC

CAMBODGE

PLAN D'ÉQUIPEMENT BIENNAL

(1956 - 1957)

338.984(596.1)
A11
1956-57)

611802

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
BIBLIOTHÈQUE
25. JUIN. 1956
LIBRARY
INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

PRÉFACE

C'est avec une satisfaction toute particulière que je présente au peuple Khmer et aux Nations amies étrangères le premier plan d'équipement du Cambodge, plan qui doit marquer le point de départ d'un ferme politique de développement économique et social propre à assurer aux Cambodgiens plus de bien-être et plus de garanties sociales. Je me dois d'exprimer mes vifs remerciements à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce plan du Cambodge, notamment à M. Jean Pierre BARIQU, Expert à la Direction Nationale du Plan, dont l'esprit de franche coopération, lié à sa vaste expérience, constitue un des principaux facteurs de l'achèvement de ces documents dans le délai souhaité.

Les objectifs de ce premier Plan biennal, tels qu'ils ont été exposés par S.E. SAM SARY, Vice-Président du Conseil, Ministre du Plan, dans un rapport qui va suivre, traduisent les recommandations essentielles que j'avais cru de mon devoir de faire le 27 Janvier 1955 en vue de garantir le redressement économique du Cambodge. Mais ces objectifs risqueraient de ne jamais être atteints si toute la nation khmère et surtout les fonctionnaires qui ont pour mission d'assurer la meilleure défense des intérêts du peuple ne mesuraient exactement les durs et longs efforts qui s'imposent à cet effet.

Conscient de l'importance exceptionnelle que représente pour l'avenir du Cambodge une réussite réelle de ce premier Plan d'Équipement Khmer et des difficultés qui devront être surmontées pour parvenir à l'exécuter, je me fais un devoir de répondre aux vœux exprimés par les différentes commissions chargées de l'élaboration du Plan biennal en acceptant de présider les destinées du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National qui va être chargé de la mise en œuvre de notre vaste programme de développement économique et social.

J'ai le ferme espoir qu'en collaboration avec mes compatriotes de bonne volonté et le concours des Nations amies qui nous accordent généreusement leur aide, nous pourrons faire une œuvre de véritable expansion nationale dans le cadre d'une politique de paix, basée sur une meilleure satisfaction des aspirations humaines.

Phnom-Penh, le 20 Décembre 1955
Samdech Preah Upayuvaréach
a signé : NORODOM-SIHANOUK

PRÉSENTATION DU PLAN D'ÉQUIPEMENT BIENNAL
(1956 - 1957)

Le Vice-Président du Conseil, Ministre du Plan, a l'honneur d'exposer les caractéristiques générales du Plan d'Equipement Biennal (1956-1957), qui doit constituer le premier stade d'une politique sérieuse de développement économique et social du Cambodge.

En faisant connaître les premiers résultats des efforts poursuivis depuis son investiture pour élaborer et mettre en œuvre un plan digne de ce nom, destiné à relever le niveau de vie de la population, le Gouvernement a conscience d'avoir rempli une de ses missions essentielles en répondant à un vœu très pressant de la Nation. Il en a d'autant plus conscience qu'il a poursuivi ce travail avec toute l'objectivité possible, sans sacrifier à la tentation de prévoir des objectifs purement démagogiques irréalisables ou néfastes. La sincérité de l'exposé qui va suivre, — exposé qui ne fait aucun mystère de la précarité de la situation économique du Royaume, ni des difficultés considérables à surmonter pour obtenir les conditions favorables à une politique de réelle expansion, ni enfin des délais relativement longs nécessaires pour obtenir des résultats substantiels — sera un gage incontestable de la détermination du Gouvernement d'obtenir plus de bien-être pour les membres de la communauté du Kampuchéa.

* * *

L'établissement d'un plan d'équipement rationnellement construit répond à *l'impérieuse nécessité pour le Cambodge de fixer clairement sa politique d'investissements.* Jusqu'à présent, en effet, les travaux d'équipement réalisés dans le Royaume ont été choisis année par année, voire cas par cas, sans la cohérence qui ne peut être apportée que par l'établissement d'un Plan d'ensemble. Or, il est maintenant universellement reconnu que le développement économique et social d'un pays se réalise mal par des mesures prises ainsi «au jour le jour» et ne s'obtient sûrement que par la *poursuite d'un objectif précis clairement fixé à l'avance.*

Les errements passés ont fait qu'aucune élévation appréciable du niveau de vie de la masse Khmère n'a pu être obtenue au cours des dernières années : l'amélioration de la production tant dans sa quantité que dans sa qualité, toujours très difficile à atteindre dans une économie de petite exploitation rurale, n'a pas pu être sérieusement recherchée ; le développement de l'équipement social a été poursuivi par des efforts certains mais dont la dispersion empêchait une réelle efficacité.

Au contraire, la majorité des investissements réalisés engendrait des charges accrues pour le budget sous forme de nouvelles dépenses de personnel et d'entretien non compensées par un accroissement de recettes. Ce résultat, responsable pour une bonne part de la précarité actuelle des finances publiques du Cambodge, ne peut qu'amener à la longue une diminution du niveau de vie de la population en rendant nécessaire, en principe, une pression fiscale accrue pour une production stationnaire.

Pour ces raisons, le Plan d'Equipement biennal, mettant en pratique les recommandations fréquemment renouvelées de SAMDECH PREAH UPAYUVAREACH, est un plan axé principalement sur le DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION NATIONALE, et l'équipement social.

Pour que ces principes de base soient respectés dans l'élaboration du Plan biennal, les crédits ont été affectés aux différents secteurs suivant des pourcentages impérativement fixés à l'avance, pourcentages choisis après examen de la politique suivie par des pays de structure économique comparable à celle du Cambodge :

— Section Générale :	5%	— Section de l'Infrastructure :	38%
— Section de la Production :	38%	— Section de l'Equipement Social :	19%

Mais ces principes ne peuvent être mis en application dans un cadre sûr et précis offrant toutes les garanties de succès désirables sans une période d'expérimentation préalable.

Aussi, il a été décidé que le Cambodge entreprendrait la mise en œuvre de sa politique de planification par la réalisation d'un ***plan préparatoire de courte durée.***

Le Plan biennal établi par le Gouvernement Royal est donc un plan :

— ***de préparation d'un plan de plus grande envergure*** (***quadriennal ou quinquennal***) = beaucoup d'opérations projetées sont principalement destinées au lancement du prochain plan ;

— ***d'études, de réflexion et d'expérimentation*** = les organismes et les modalités prévus pour la mise en œuvre du plan biennal seront améliorés en fonction de l'expérience acquise, de manière à garantir une meilleure exécution du prochain Plan.

* * *

Les principes mis en œuvre dans la préparation du Plan d'Équipement biennal, les objectifs qu'il se propose et les moyens envisagés pour garantir sont exécution dans toute la mesure du possible se trouvent succinctement exposés dans les commentaires suivants qui traitent successivement de ses aspects économique, financier et administratif.

I. — ASPECT ÉCONOMIQUE

L'exposé des caractéristiques économiques du Plan biennal comporte l'indication de ses objectifs et des précisions sur les méthodes envisagées pour la mise en œuvre des opérations retenues.

1°) — Objectifs principaux du Plan

Dans le cadre des principes généraux ci-dessus exposés, les objectifs principaux retenus pour le Plan biennal, et plus généralement pour la politique de planification envisagée, sont les suivants pour chacune des sections constituant le programme arrêté par le Gouvernement :

a) — *Section Générale.* Les objectifs principaux poursuivis sont de trois ordres :

1 — ***doter le Cambodge de moyens sérieux d'études et de recherches*** dans les domaines statistiques, économiques et scientifiques ; un effort spécial est prévu sur ce point pour que, dans le cadre même du Plan biennal, un ***inventaire sérieux de la situation du Cambodge*** soit effectué en vue de permettre l'élaboration de plans ultérieurs sur des bases plus solides ;

2 — créer des ***moyens d'action sociale*** participant davantage ***au caractère d'assistance*** qu'à celui d'équipement (corps d'assistantes sociales, colonies de vacances, œuvres de l'enfance etc...)

3 — ***développer le tourisme*** tant international, qui constitue une source de profits substantiels pour le Cambodge, que populaire pour mettre à la portée des nationaux les ressources du pays dans ce domaine ; la naissance d'un mouvement de tourisme populaire serait un facteur d'expansion sociale d'une importance considérable.

b) — ***Section de la Production.*** Il est bien connu que l'économie du Cambodge est une économie purement agricole, basée essentiellement sur l'exploitation du paddy et de l'hévéa et, à un degré moindre, des produits de l'élevage, de la forêt et de la pêche. Cette situation, déjà dangereuse en elle-même par la précarité où elle laisse le pays en cas de mauvaise récolte ou de mauvaises conditions de commercialisation d'un des produits de base, a été aggravée par les récentes années de troubles qui ont été la cause d'une dégradation sérieuse de certains éléments du patrimoine national.

En fonction de ces considérations, les quatre objectifs principaux suivants ont été retenus :

1 — ***Stabiliser à un niveau élevé et améliorer la production de paddy*** ; une augmentation de la production de riz ne doit pas être systématiquement recherchée puisque le marché mondial de ce produit offre des cours de moins en moins rémunérateurs; par contre, la stabilisation de cette production à un niveau élevé (grâce aux équipements d'hydrauliques agricoles notamment) est absolument indispensable pour mettre la population à l'abri des risques de disette dûe à une mauvaise récolte. L'amélioration de sa qualité (résultant des travaux de génétique et de multiplication de semences) doit être également poursuivie.

2 — ***rechercher d'une manière intensive de nouvelles possibilités de production***, en vue de donner une assise plus large à l'Economie Khmère. Cet objectif, sur lequel devront être concentrés des efforts particulièrement intensifs de manière à obtenir des résultats tangibles dans le cadre même du Plan biennal, est matérialisé par d'importantes opérations prévoyant notamment :

— la création de nombreux centres de recherches et de vulgarisation,

— l'étude approfondie et l'extension immédiate d'exploitations déjà existantes mais insuffisamment développées (élevage, pêche maritime, pisciculture, culture du tabac, du poivre, du maïs . . .)

— l'étude d'exploitations peu développées ou nouvelles au Cambodge en vue du lancement ou de l'extension dans le cadre du prochain Plan des exploitations jugées rentables (étude de cultures nouvelles, prospections minières, essais industriels).

3 — ***protéger les ressources naturelles*** puis en promouvoir une meilleure exploitation. Des mesures urgentes s'imposaient notamment pour assurer une protection efficace de certaines richesses nationales très appauvries par des prélèvements inconsidérés ou une conservation insuffisante (réserves forestières et de pêches par exemple).

4 — enfin, ***développer l'aide directe aux producteurs*** dans toute la mesure du possible. Les efforts de l'Administration en faveur de l'accroissement de la production ne sauraient avoir de résultats s'ils n'étaient suivis d'efforts nouveaux des agriculteurs, des industriels, des artisans etc. . . dont l'activité conditionne en définitive la réussite de tout plan de développement. Le Plan biennal prévoit en conséquence (outre les nombreuses études et essais destinés à provoquer des initiatives privées) d'importantes opérations d'aide directe aux producteurs sous forme notamment de :

— récupération de nouvelles terres pour la culture ou l'élevage (travaux d'hydraulique agricole),

— implantation de villages-modèles sur les terrains de culture abandonnés pendant l'insécurité ou dans les nouvelles régions mises en valeur,

— octroi de crédits d'équipement importants, à moyen ou long terme et à des taux réduits aux agriculteurs, industriels, artisans etc . . .

c) — ***Section de l'Infrastructure.*** Le Cambodge est relativement bien équipé dans le domaine de l'Infrastructure. Aussi, hormis l'ouverture d'un port de mer, les travaux à entreprendre immédiatement sont des travaux spécifiques de portée certaine, mais d'incidence limitée sur l'économie générale du pays.

Les objectifs principaux retenus sont de trois ordres :

1.— *établir un port de mer et l'infrastructure correspondante*: le manque de débouché direct sur la mer constitue la lacune essentielle de l'équipement infrastructurel du Cambodge qui est décidé à la combler d'urgence.

2.— *remettre en état les ouvrages et installations actuels*: les destructions et le manque d'entretien pendant les dernières années de trouble et d'insécurité nécessitent une réfection complète de nombreux ouvrages et installations. Dans ce domaine, la remise en état du réseau routier apparait particulièrement urgente à réaliser.

3.— *couvrir intégralement les besoins essentiels de certains secteurs*: les chemins de fer, le port actuel de Phnom-Penh, l'aéronautique et les transmissions verraient leurs besoins essentiels satisfaits si toutes les opérations prévues au titre du Plan biennal étaient réalisées. L'effort spécifique des Plans ultérieurs pourrait être ainsi porté sur d'autres secteurs.

d) — *Section de l'Equipement Social.* Les besoins de l'Equipement Social apparaissent toujours d'autant plus considérables que leur satisfaction présente habituellement un caractère particulier d'urgence. L'effort important déjà entrepris au Cambodge dans ce domaine sera poursuivi et développé pendant l'exécution du Plan biennal en application des trois objectifs principaux suivants :

1 — *rationaliser et développer l'Equipement des Services de l'Enseignement et de la Santé.* L'extension de ces services, en cours depuis de nombreuses années, doit recevoir une nouvelle impulsion de manière à permettre une satisfaction complète de leurs besoins essentiels dans le cadre du prochain Plan à entreprendre en 1958.

Cet objectif doit pouvoir être atteint sans trop de difficultés si le programme incontestablement ambitieux du Plan biennal peut être réalisé sinon en totalité, du moins pour une part substantielle. La priorité a été donnée au recrutement et à la formation du personnel, puis à l'équipement en matériel, les demandes de constructions étant satisfaites en dernier lieu.

2 — *entreprendre une politique d'amélioration de l'habitat.* Sous l'impulsion de SAMDECH PREAH UPAYUVAREACH, le Cambodge est décidé à entreprendre résolument une politique d'amélioration de l'habitat. Dans le cadre du Plan biennal, des plans-type d'habitations à bon marché correspondant aux besoins des différentes catégories de la population seront étudiés et expérimentés et les meilleures conditions de cession de ces habitations aux intéressés seront arrêtées de manière à permettre le lancement d'un vaste programme de constructions à bon marché dans le cadre du prochain plan. Sans attendre cette échéance encore lointaine, des tranches importantes de villages-modèles dans les campagnes et de compartiments ou autres habitations dans les villes sont prévues.

3 — *développer, enfin de manière intensive les travaux d'hydraulique sociale.* En exécution des hautes recommandations de SAMDECH PREAH UPAYUVAREACH qui a demandé instamment que de l'eau soit fournie en quantité suffisante à tous les habitants des villes et des campagnes, la réalisation d'un important programme de creusement de puits et de mares est prévue avec l'appui de moyens mécaniques modernes puissants pour multiplier au maximum les réalisations et satisfaire ainsi dans le plus bref délai le plus grand nombre possible d'usagers.

2°) — Méthodes envisagées pour la mise en œuvre du Plan (du point de vue économique).

La mise en œuvre du Plan sera assurée sous le contrôle constant d'un Conseil Supérieur du Plan et du Développement National qui poursuivra 3 buts essentiels.

1 — Il veillera à ce que les *projets* à réaliser soient *entrepris dans un ordre logique*. L'ordre logique suppose que les opérations soient entreprises en tenant un compte strict de l'ordre prioritaire à respecter. A cet égard, l'exécution d'opérations prévues au titre du Plan biennal ne sera pas décidée avant la réalisation préalable d'opérations en conditionnant l'efficacité. Ce principe, évident en apparence, demande à être pourtant souligné en raison des atteintes fréquentes qui lui sont faites. A titre d'exemple, un grand nombre de projets prévus pour le développement de l'enseignement et de la santé demeureront inutiles tant qu'un personnel cambodgien suffisant ne sera pas formé.

2 — En outre, il favorisera le *recrutement de techniciens*, réellement compétents en vue de l'exécution du Plan biennal et des Plans ultérieurs : le Gouvernement a une exacte conscience de la grave pénurie de techniciens cambodgiens et est décidé à y remédier par tous les moyens dont il pourra disposer.

Pour l'exécution du Plan biennal, il est évident qu'il devra être fait appel à de nombreux techniciens étrangers sans lesquels les opérations prévues ne pourraient jamais être réalisées. Mais il est bien entendu que ces techniciens étrangers auront également pour mission de former des spécialistes Khmers qui pourront ainsi assumer une responsabilité de plus en plus importante dans l'exécution des Plans ultérieurs.

3 — Enfin, dans la réalisation des projets le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National *concentrera ces efforts tant sur le plan administratif que sur le plan géographique.*

La concentration des efforts sur le *plan administratif* vise à coordonner l'action des services pour la rendre plus efficace. Dans ce domaine, il y a lieu de souligner particulièrement la nécessité urgente de supprimer les « doubles emplois ». Dans le court délai imparti pour l'élaboration du Plan biennal, quantité de doubles emplois ont pu être supprimés (projets identiques présentés, et même en cours d'exécution déjà, par plusieurs services, notamment dans les domaines de l'habitat, de l'hydraulique sociale, de l'enseignement technique etc...). Il en subsiste encore comme le montre l'examen des commentaires des opérations, mais ces anomalies seront corrigées pendant l'exécution du Plan.

La concentration *géographique* des efforts est une condition essentielle et universellement reconnue de réussite d'un Plan d'équipement. La dispersion des opérations amène toujours en effet un ensemble de réalisations médiocres n'apportant aucune amélioration substantielle du niveau de vie de la population.

Pour cette raison, le Plan biennal met l'accent sur le développement de la province de Kampot rendue prioritaire par l'établissement d'un port de mer sur son territoire, puis sur la région d'Angkor, la province de Battambang et enfin Phnom-Penh. Le prochain Plan consacrera vraisemblablement une part importante de son effort géographique au développement des régions excentriques déshéritées de Stung-Treng et de Kratié.

II — ASPECT FINANCIER

Du point de vue financier, les questions posées par la mise en œuvre du Plan d'Équipement sont de trois ordres principaux : son financement, sa rentabilité et les modalités financières de son exécution.

1°) — Financement du Plan biennal :

Le financement du Plan biennal sera assuré par les ressources suivantes :

a) — *Les ressources budgétaires propres du Cambodge :* dans la conjoncture actuelle caractérisée par la grande précarité des finances publiques du Royaume, il serait vain de prévoir un financement important du programme d'équipement sur les ressources ordinaires du Cambodge. Il n'a donc été retenu qu'une faible contribution du Budget National pour le financement du Plan biennal.

b) — *Les contributions étrangères sur fonds publics.* Le Cambodge sait qu'il peut compter sur l'aide des pays amis pour lui permettre de réaliser son programme de développement économique et social destiné à faire accéder la population Khmère à un niveau de vie plus élevé.

Les estimations des ressources disponibles pour le financement de ce premier Plan biennal ont dû être basées pour la plus grande partie sur les apports espérés des aides étrangères. Le Gouvernement, qui a évalué le montant de ces apports avec une prudence raisonnable, espère que les aides étrangères pourront continuer à être accordées sous forme de dons. En effet, la position de la balance des comptes du Cambodge ne permet pas encore à notre pays de contracter des emprunts mettant à notre charge des annuités importantes à payer en devises.

c) — *L'épargne nationale.* Sa contribution sera vraisemblablement faible encore pendant les deux années à venir, mais le Gouvernement est décidé à tout mettre en œuvre pour développer le sens de l'initiative et le goût de l'investissement productif chez les Cambodgiens. Dans ce but, une large politique de crédits d'équipement à la petite et à la grosse entreprise sera pratiquée; pour y parvenir, l'activité de l'Office du Crédit Populaire sera développée, un Etablissement Public recevra les pouvoirs de consentir des crédits à moyen et long terme de montants élevés et la création de sociétés d'investissements sera encouragée.

d) — *Les investissements étrangers privés.* Le Gouvernement espère que des capitaux étrangers viendront concourir au développement du Cambodge par l'installation d'entreprises utiles à l'économie du pays. L'activité des entreprises étrangères demeure en effet nécessaire dans les nombreux secteurs où les nationaux Cambodgiens ne sont pas encore suffisamment préparés pour assurer un relai efficace (notamment dans les grandes plantations et dans les entreprises industrielles). Pour cette raison, le Gouvernement vient de soumettre au vote du Parlement un projet de Kram donnant aux capitaux étrangers, qui s'investiront désormais au Cambodge, les garanties susceptibles de les encourager dans cette voie.

2°) — Rentabilité du Plan biennal :

Malgré les efforts déployés pour faire de ce premier Plan un programme de redressement financier, il n'était pas possible de parvenir à rétablir complètement la situation économique et financière du Royaume dans le délai trop court de deux années.

Du point de vue financier en effet, ce Plan biennal se caractérise essentiellement par les deux aspects suivants, tous deux générateurs de charges budgétaires nouvelles très importantes :

— *il faut rattraper un retard considérable* dans de nombreux secteurs (action sociale, santé surtout) ; les réalisations prévues pour les années 1956 et 1957 se proposent de combler les lacunes les plus importantes qui se trouvent être, malheureusement, celles qui grèveront le budget ordinaire du Cambodge des charges les plus lourdes (dépenses de personnel essentiellement),

— la situation des études et recherches, l'état de l'équipement et l'organisation des services administratifs ne se prêtent pas actuellement au lancement d'une politique d'expansion véritable, et il faut donc, dans le cadre de ce Plan biennal, *préparer les bases* qui permettront de faire *du futur plan* à entreprendre en 1958 une œuvre de progression nationale véritable. Or, ces « bases » représentent de nouveaux services et de nouveaux équipements dont le fonctionnement et l'entretien coûteront très cher . . . . .

La réalisation du Plan biennal entrainera donc de nouvelles charges élevées pour le Budget ordinaire, charges qui devraient être compensées, en principe, par un accroissement de recettes dû au développement de la production.

En définitive, au terme de l'exécution de ce Plan, les finances publiques du Royaume pourront ne pas obtenir d'amélioration sensible; les nouvelles charges apportées au budget absorberont vraisemblablement les crédits qui pourront être dégagés par l'effort d'assainissement du Budget ordinaire, tant dans ses recettes que dans ses dépenses, qui vient d'être entrepris.

Mais si les opérations retenues sont réalisées pour une part substantielle, le *Cambodge sera alors prêt à entreprendre une nouvelle série d'opérations d'une rentabilité élevée et croissant progressivement.* C'est le point essentiel qu'il convient de ne pas perdre de vue dans un examen objectif du programme tracé par le Plan biennal.

En conclusion, la situation financière actuelle pourra être réellement assainie dans le cadre du deuxième plan à entreprendre à compter de l'année 1958 et le Cambodge sera alors en mesure de financer par ses propres moyens un part chaque année plus importante de son programme de développement économique et social.

3°) — Modalités financières de l'exécution du Plan.

De nombreuses précisions demandent à être apportées sur les modalités financières de l'exécution du Plan :

— En premier lieu, il faut que la *gestion des crédits* affectés à l'exécution du Plan *soit assurée en une forme souple.* A cet effet le Gouvernement a décidé de soumettre au vote du Parlement la création d'un Etablissement Public, doté de l'autonomie financière, qui serait dénommé la « *Caisse Nationale d'Equipement du Cambodge* ». Cet Etablissement, qui fonctionnerait sous l'autorité du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National dont la création est prévue, aurait pour attributions de centraliser toutes les questions d'ordre financier afférentes à l'exécution du Plan et notamment de consentir, pour le compte de l'Etat, les crédits d'équipement à moyen et long terme de montants élevés prévus au titre de l'aide à la production.

— Il faut également souligner que, en application de ce principe impératif de souplesse, le *Plan d'Equipement* doit être considéré comme un *programme et non comme un budget*. Ceci emporte des conséquences particulièrement importantes du point de vue financier : les montants des crédits sont toujours inscrits « à titre indicatif », ce qui permet des réductions sans conséquence réelle soit lorsque le montant de la dotation demandée apparaît trop élevé, eu égard à la capacité de consommation du service intéressé, soit lorsqu'une réduction de ces dotations est souhaitable pour permettre l'inscription d'un plus grand nombre d'opérations. En fait, chaque projet sera à nouveau examiné d'une manière plus approfondie par le Conseil Supérieur du Plan qui décidera des autorisations de programme et des crédits de paiement effectivement utilisables par les services et qui procèdera aux virements de crédits rendus nécessaires en cours d'exécution du Plan. (Si certaines dotations apparaissent trop importantes eu égard à la capacité réelle de consommation des services intéressés, d'autres seront au contraire trop faibles).

— Il faut en outre préciser que, pendant l'exécution du Plan biennal, il sera tenu un compte de plus en plus strict de la *rentabilité des opérations* au moment de l'attribution des fonds : certains projets, dont la réalisation permettra un accroissement directement perceptible de recettes, *seront financés* non plus uniquement sous forme de subvention mais, partiellement et dans toute la mesure du possible, *sous forme de prêts* à long terme (prêts à des collectivités publiques pour la réalisation de travaux d'adduction d'eau par exemple).

— C'est enfin le lieu d'indiquer que, pendant l'exécution du Plan biennal, les services administratifs et financiers du Royaume devront faire un effort particulier pour bien se pénétrer du *critère séparant les depenses ordinaires à supporter par le Budget National ordinaire et les dépenses extraordinaires à inscrire à un Plan d'Equipement.* Le Gouvernement qui avait souhaité que le Plan biennal ne comporte que des dépenses d'investissements productives a dû y laisser figurer de nombreuses dépenses passives d'administration pour des raisons épisodiques sans doute (faiblesse des recettes ordinaires notamment), mais aussi par ce qu'il est souvent apparu très difficile de faire préciser aux services intéressés le caractère permanent ou exceptionnel des dépenses à engager (il en est ainsi par exemple pour les routes où la distinction des travaux d'entretien courant et des travaux de réfection exceptionnels apparaît malaisée à établir). Tous les efforts nécessaires devront être poursuivis pour qu'il n'en soit pas ainsi dans le prochain Plan à élaborer.

III — ASPECT ADMINISTRATIF

La réussite du Plan d'Equipement biennal et plus généralement de la politique de planification du Cambodge dépendra principalement de l'efficacité des méthodes et moyens administratifs qui seront retenus pour leur mise en œuvre.

Il est apparu que la constitution d'une haute autorité investie de larges pouvoirs était la condition sine qua non de cette réussite. Sans parler de l'instabilité gouvernementale, le Conseil des Ministres en effet, trop absorbé par les multiples tâches qui lui incombent dans la gestion des affaires courantes de la Nation, ne peut matériellement pas trouver le temps suffisant de se consacrer *périodiquement* à l'examen approfondi des problèmes à long terme posés par l'équipement économique et social du pays, problèmes qui conditionnent pourtant dans la plus large mesure l'avenir de l'Etat.

Pour cette raison et à l'instar de très nombreux pays étrangers, le Gouvernement a décidé de créer sous la dénomination de « *Conseil Supérieur du Plan et du Développement National* », un organisme spécial devant lequel seront évoquées toutes les questions intéressant le développement économique et social du pays. Sa composition, son organisation et son fonctionnement seront les suivants :

1°) — Composition

Il importe que cet organisme *groupe de très hautes personnalités* spécialement qualifiées pour orienter la politique d'investissements du Royaume et dont l'autorité soit suffisante pour assurer la cohésion des services concourant à la mise en œuvre du Plan.

Il importe également que le *nombre de ces personnalités ne soit pas très élevé* de manière à permettre un travail réellement efficace car il est bien connu que, dans le domaine de l'équipement, les questions évoquées prêtent particulièrement à des discussions abondantes et trop souvent stériles.

Il importe enfin que la majorité des personnalités composant le Conseil Supérieur du Plan soient *désignées à titre personnel pour une longue durée,* la stabilité et la continuité étant une condition absolument nécessaire de la réussite d'un effort d'expansion.

Compte tenu de ces considérations, la composition du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National a été fixée de la manière suivante :

— Trois membres représentant le Gouvernement (les Ministres du Plan, des Finances et des Travaux Publics),

— Un membre, nommément désigné, du Haut Conseil de la Couronne,

— Le Gouverneur de la Banque Nationale du Cambodge,

— Deux hautes personnalités choisies en raison de leur compétence particulière et nommées pour quatre ans.

— Un membre de l'Assemblée Nationale et un membre du Conseil du Royaume désignés par le Président de leur chambre respective pour toute la durée de leur mandat,

— Le Directeur National du Plan et du Développement National, membre rapporteur.

Les difficultés que devra surmonter le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National dans les premiers mois de son activité ont amené tous ceux qui se sont penchés sur l'élaboration du Plan à demander à S. A. R. SAMDECH PREAH NORODOM SIHANOUK UPAYUVAREACH *de daigner accepter la lourde tâche supplémentaire d'en présider les destinées.* Les différentes commissions chargées d'élaborer le Plan biennal ont été, en effet, unanimes à conclure que seul SAMDECH PREAH UPAYUVAREACH pourrait avoir le prestige et l'autorité nécessaires pour insuffler le dynamisme voulu pour la mise en œuvre de ce Plan et pour apaiser les conflits qui ne manqueront pas de naître lorsque la coordination de l'activité de certains services apparaîtra indispensable.

2°) — Organisation

Le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National, chargé de coordonner les activités des différents services administratifs concourant à l'exécution du Plan, sera une entité juridique ne disposant pas de services propres. Il utilisera ceux de la Direction Nationale du Plan pour toutes les questions d'ordre administratif et ceux de la Caisse Nationale d'Equipement pour toutes les questions d'ordre financier.

Il pourra s'adresser directement à toutes les administrations, aux personnes privées ainsi qu'aux représentants qualifiés des nations apportant leur aide au Cambodge dont les avis seront périodiquement sollicités.

3°) — Fonctionnement

Le Conseil se réunira deux fois par mois à date fixe.

Il pourra évoquer toutes les questions intéressant le développement économique et social du Cambodge :

— il examinera les rapports effectués par les commissions désignées à cet effet tant sur les projets à entreprendre que sur l'exécution des projets en cours et prendra toutes décisions utiles sur ces projets :

— il prendra toutes les décisions importantes concernant les questions financières ;

— il demandera enfin au Conseil des Ministres de prendre toutes décisions nécessaires dans des domaines où, jusqu'à présent, il était souvent difficile d'obtenir les règlements souhaitables faute de trouver une audience suffisante auprès du Gouvernement.

Cet organisme ne manquera pas d'élaborer peu à peu une politique cohérente d'expansion et surtout de déterminer des modalités d'exécution tenant compte des aspects spécifiques du Cambodge, propres à garantir le plus efficacement l'obtention des résultats recherchés.

* * *

Bien des obstacles restent à surmonter pour arriver à réaliser le programme de développement national tracé par ce vaste Plan biennal. Avec le concours de tous les fonctionnaires du Royaume, il doit être possible d'exécuter ce programme et de relever ainsi dans des conditions de rapidité et d'ampleur satisfaisantes, le niveau de vie de la population Khmère, objectif essentiel fixé par SAMDECH PREAH UPAYUVAREACH.

Phnom-Penh, le 17 Décembre 1955

Le Vice-Président du Conseil, Ministre du Plan

Signé : SAM - SARY.

ROYAUME DU CAMBODGE

PLAN D'ÉQUIPEMENT BIENNAL

1956 - 1957

ÉTATS RÉCAPITULATIFS

(en millions de riels)

ÉTAT RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS RETENUES

(par chapitres et par nature de dépenses)

CHAPITRES	Article 1 Études et Personnel	Article 2 Constructions et Travaux	Article 3 Équipement et Matériel	Article 4 Frais de fonctionnement	TOTAL	% Dans chaque section	% Total
Section Générale							
I. — Inventaire National et Statistiques	3	—	2		5	3%	
II. — Services exécutifs du Plan	—	15,5	1,5	10	27	16%	
III. — Recherches Géographiques	1	4	3	—	8	4%	
IV. — Recherches scientifiques	—	12	—	—	12	7%	
V. — Météorologie		3	2	3	8	4%	
VI. — Action sociale	10	14	—	—	24	14%	
VII. — Tourisme	0,3	89,7	—	1	91	52%	
					175	100%	5%
Section I : PRODUCTION							
I. — Agriculture	92	15	—	6	113	8%	
II. — Hydraulique agricole	20	141	176	—	337	25%	
III. — Elevage	25	35	12	9	81	6%	
IV. — Forêts	45	42	5	—	92	7%	
V. — Pêches	42	45	1	—	88	7%	
VI. — Mines, Industries et Artisanat	45,5	—	3	0,5	49	4%	
VII. — Aide à la production	—	195	—	375	570	43%	
					1.330	100%	38%
Section II : INFRASTRUCTURE							
I. — Electrification et adductions d'eau	3,5	128,5	—	—	132	10%	
II. — Routes et Ponts	—	522	22	30	574	43%	
III. — Chemins de fer	4,4	5	80,6	—	90	7%	
IV. — Ponts	0,5	219,7	10,8	—	231	17%	
V. — Voies navigables	2	11	—	—	13	1%	
VI. — Aéronautique	2	129,4	30,6	—	162	12%	
VII. — Transmissions	—	41,5	86,5	—	128	10%	
					1.330	100%	38%
Section III : ÉQUIPEMENT SOCIAL							
I. — Enseignement	17,7	206,2	48,6	2,5	275	41%	
II. — Santé	13,5	134	41	41,5	230	35%	
III. — Urbanisme et Habitat	5	155	—	—	160	24%	
					665	100%	19%
TOTAL	332,4	2.163,5	525,6	478,5	3.500	100%	100%
%	9%	62%	15%	14%		100 %	

SECTION GÉNÉRALE

(États Récapitulatifs)

CHAPITRE I : Inventaire National et Statistiques

CHAPITRE II : Services Exécutifs du Plan

CHAPITRE III : Recherches Géographiques

CHAPITRE IV : Centres de Recherches Scientifiques

CHAPITRE V : Météorologie

CHAPITRE VI : Action Sociale

CHAPITRE VII : Tourisme.

CHAPITRE I : INVENTAIRE NATIONAL ET STATISTIQUES

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Inventaire du patrimoine national du Cambodge	1	1	0,5	0,5
» Parag. 2. § a	— Recrutement de deux statisticiens étrangers	1	1	0,5	0,5
» » § b	— Formation de spécialistes et agents Cambadgiens	1	1	0,5	0,5
« » § c	— Concentration des services de statistiques existants	Mémoire	—	—	—
Art. 3, Parag. 1	— Equipement des services de statistiques	2	2	1	1
		5	5	2,5	2,5

CHAPITRE II : SERVICES EXÉCUTIFS DU PLAN

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 2, Parag. 1	— Construction des locaux de la Direction Nat. du Plan	5,5	5,5	3,5	2
« Parag. 2	— Construction d'appart. pour les techniciens étrangers	10	10	7	3
Art. 3, Parag. 1, § a	— Acquisition de matériel de transp. pour les inspections	0,5	0,5	0,5	—
» » § b	— Acquisition de matériel comptable et d'archive	1	1	0,5	0,5
Art. 4, Parag. 1	— Dotation d'un Etablissement financier public spécialisé	10	10	10	—
		27	27	21,5	5,5

CHAPITRE III: RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Personnel demandé par le Service Géographique	1	1	0,5	0,5
Art. 2, Parag. 1	— Construction de bâtiments pour le Service Géograp.	4	4	2	2
Art. 3, Parag. 1, § a	— Acquisition de matériel d'impression	1	1	1	0,5
» » § b	— Acquisition de matériel photograp. et de travail à terre	2	2	1,5	—
Art. 4, Parag. 1	— Prises de vues sur 60.000 Km2 (carte au 1/40.000e)	20	Mémoire	—	—
		28	8	5	3

CHAPITRE IV: CENTRE DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 2, Parag. 1 § a	— Centre commun de recherches Agronomiques, Pastorales, Forestières et Piscicoles	7	7	2	5
» » § b	— Laboratoire des sols et matériaux	3	3	1	2
» Parag. 2	— Équipement des établissements d'enseignement technique (productions rurales)	2	2	1	1
		12	12	4	8

CHAPITRE V : MÉTÉOROLOGIE

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 2, Parag. I	- Construction de bâtiments pour les stations météorologiques	4	3	1	2
Art. 3, Parag. I, § a	— Acquisition de matériel de diffusion par radio	1,3	1,3	1,3	—
» » § b	- Équipement de stations de sondage	0,7	0,7	0,2	0,5
Art. 4, Parag. I	— Fonctionnement des stations de sondages	3	3	1,5	1,5
		9	8	4	4

CHAPITRE VI : ACTION SOCIALE

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. I, Parag. I, § a	— Institut d'Études des questions sociales et de l'Économie domestique	2,5	2,5	1	1,5
» » § b	— Institut de documentation et d'études sur la protection de l'enfance	2,5	2,5	1,5	1
» Parag. 2	— Ecole d'Assistantes Sociales	2	2	1	1
» Parag. 3	— Centre d'orientation professionnelle et de placement des chômeurs.	3	3	1,5	1,5
Art. 2, Parag. I	— Construction d'une Cité de l'Enfance	5	5	1	4
» Parag. 2, § a	— Agrandissement du centre d'hébergement des miséreux de Phnom-Penh	1,5	1,5	1	0,5
» » § b	— Installation d'un centre pour recueillir les enfants abandonnés	4,5	4,5	1,5	3
» Parag. 3	— Création de colonies de vacances	2	2	1	1
» Parag. 4	— Aménagement du Foyer des Provinces	1	1	0,5	0,5
		24	24	10	14

CHAPITRE : VII TOURISME

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1, § a	— Etude de l'aménagement de la station d'altitude de KIRIROM	0,1	0,1	0,1	—
» » § b	— Etude de l'aménagement de la station balnéaire de KOMPONG-SOM	0,05	0,05	0,05	—
» » § c	— Etude de l'aménagement de la station d'altitude de POPOKVILL	0,1	0,1	0,05	0,05
» » § d	— Etude de l'aménagement du centre de PREAH VIHEAR	0,05	0,05	—	0,05
Art. 2, Parag. 1, § a	— Construction d'un palace de 200 chambres à SIEMREAP	52	10	1	9
» » § b	— Remise en état du Grand Hôtel d'ANGKOR	0,6	1,7	1,7	—
» » § c	— Remise en état de l'Hôtel des Ruines	2,1	3	3	—
» » § d	— Construction d'une cité touristique populaire	7	9	3	6
» Parag. 2, § a	— Construction d'un hôtel de 50 chambres à PHNOM-PENH	30	10	1	9
» » § b	— Remise en état de l'Hôtel « LE ROYAL »	0,7	0,7	0,7	—
» » § c	— Construction des bureaux centraux de l'Office du Tourisme	6	6	5	1
» Parag. 3, § a	— Construction d'un hôtel à KIRIROM	30	9	1	8
» » § b	— Infrastructure de KIRIROM	62	1	1	—
» Parag. 4, § a	— Installation provisoire de 4 maisons préfabriquées à KOMPONG-SOM	0,5	0,5	0,5	—
» » § b	— Construction d'un hôtel de 50 chambres à KG-SOM	18	18	4	14
» Parag. 5	— Remise en état de l'hôtel du BOKOR	7	5	3	2
» Parag. 6, § a	— Remise en état du Bungalow de KEP	1	1	1	—
» » § b	— Construction d'une cité touristique populaire à KEP	5	5	2	3
» » § c	— Aménagement de la plage de KEP	1	1	0,5	0,5
» » § d	— Aménagement de l'Ile du PIC	1	1	0,5	0,5
» Parag. 7. § a	— Construction d'un bungalow à POIPET	3,5	3,5	2	1,5
» » § b	— Remise en état du bungalow de BATTAMBANG	1,4	1,4	1	0,4
» » § c	— Remise en état du bungalow de KOMPONG-CHAM	0,7	0,7	0,7	—
» » § d	— Remise en état du bungalow de PURSAT	0,3	0,3	0,3	—
» » § e	— Remise en état du bungalow de REAM	0,3	0,3	0,3	—
» » § f	— Remise en état du bungalow de KRATIE	0,3	0,3	0,3	—
» » § g	— Remise en état du bungalow de SVAY-RIENG	0,3	0,3	0,3	—
» » § n	— Remise en état du bungalow de KAMPOT	0,3	0,3	0,3	—
» » § i	— Remise en état du bungalow de STUNG-TRENG	0,25	0,25	0,25	—
» » § j	— Remise en état du bungalow de KG-CHHNANG	0,25	0,25	0,25	—
» » § k	— Remise en état du bungalow de KOMPONG-THOM	0,2	0,2	0,2	—
Art. 4, Parag. 1	— Création de syndicats d'initiative	1	1	0,5	0,5
		233	91	35,5	55,5

SECTION I : PRODUCTION

(États Récapitulatifs)

CHAPITRE I : Agriculture

CHAPITRE II : Hydraulique, agricole

CHAPITRE III : Élevage

CHAPITRE IV : Forêts

CHAPITRE V : Pêche

CHAPITRE VI : Mines, Insdustries et Artisanat

CHAPITRE VII : Aide à la Production.

CHAPITRE I : AGRICULTURE

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Inventaire agricole du Cambodge	10	10	4	6
Parag. 2	— Etudes de la culture du :				
» » § a	— Café	0,5	0,5	0,2	0,3
» » § b	— Thé	0,5	0,5	0,2	0,3
» » § c	— Cacao	0,5	0,5	0,2	0,3
» » § d	— Canne à sucre	1,5	1,5	0,5	1
» » § e	— Cultures vivrières	0,5	0,5	0,2	0,3
» » § f	— Tabac	1	1	0,5	0,5
» » § g	— Plantes oléagineuses	1,5	1,5	0,5	1
» » § h	— Plantes à fibres textiles	1	1	0,5	0,5
» » § i	— Produits divers	1	1	0,2	0,8
» Parag. 3, § a	— Etude du développement de la culture du riz	4	4	1	2,5
» » § b	— Etude du développement de la culture du maïs	2	2		1
» » § c	— Etude du développement de la culture du poivre	2	2	1	1
» » § d	— Etude du développement de la cult. familiale de l'hévéa	1	1	0,5	0,5
» Parag, 4, § a	— Installation d'un laboratoire d'agronomie	3	3	2	1
» » § b	— Développement de la station pilote de Véal-Tréa	5	5	3	2
» » § c	— Réinstallation et extension du centre de Prey-Nop	22	22	9	13
» » § d	— Restauration du centre de Beng-Pring	23	23	10	13
» » § e	— Réinstallation de la station du Val d'Emeraude	3	3	1	2
» Parag. 5, § a	— Recrutement de deux experts étrangers	1,5	1,5	0,8	0,7
» » § b	— Formation de 10 Ingénieurs agricoles	2	2	1	1
» » § c	— Formation de 50 Contrôleurs d'agriculture	2,5	2,5	1,2	1,3
» » § d	— Formation de 100 agents de cultures	1,5	1,5	0,6	0,9
» Parag. 6, § a	— Formation de 4 Contrôleurs du Service du conditionnement	0,8	0,8	0,4	0,4
» » § b	— Formation de 4 aides-chimistes du Service du conditionnement	0,7	0,7	0,4	0,3
Art. 2, Parag. 1	— Extension des stations agricoles	3	3	2	1
» Parag. 2	— Création de 6 nouveaux secteurs agricoles	9	9	4	5
» Parag. 3, § a	— Installation d'un magasin de conditionnement à PHNOM-PENH	2,5	2,5	1	1,5
» » § b	— Installation d'un poste de conditionnement à POIPET	0,5	0,5	0,5	—
Art. 4, Parag. 1, § a	— Vulgarisation de l'emploi des engrais	1	1	0,5	0,5
» » § b	— Vulgarisation de l'emploi du fumier de ferme	0,5	0,5	0,25	0,25
» » § c	— Vulgarisation de l'emploi des machines agricoles	0,5	0,5	0,25	0,25
» » § d	— Vulgarisation de l'emploi des produits raticides	2	2	1	1
» Parag. 2	— Campagne pour le développement de la culture du Tabac.	2	2	1	1
	TOTAL.	113	113	50,9	62,1

CHAPITRE II : HYDRAULIQUE AGRICOLE

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Inventaire des aménagements hydrauliques du Cambodge	3	3	1,5	1,5
» Parag. 2, § a	— Etude du périmètre de Véal-Samnap	4	4	4	—
» » § b	— Etude du périmètre de Banon	8	8	1	7
» Parag. 3	— Formation de 60 opérateurs	2	2	1	1
» Parag. 4	— Recrutement de 4 Ingénieurs	3	3	1	2
Art. 2, Parag. 1, § a	— Travaux d'aménagement de Bovel	45	45	18	27
» » § b	— id du Barai Occidental	10	10	5	5
» » § c	— id de Lom-Chang (Takéo)	5	5	2	3
» » § d	— id de Damnak (Takéo)	5	5	1	4
» » § e	— id de Véal-Samnap	10	10	2	8
» » § f	— id de Banon	10	10	—	10
» » § g	— Endiguements de Chœung-Prey (Kg-Cham)	10	10	6	4
» » § h	— id de Prey-Nop	6	6	6	—
» Parag. 2	— Petits Travaux d'hydraulique agricole	25	25	10	15
» Parag. 3, § a	— Aménagement d'un parc de matériel et constructions à PHNOM-PENH	6	6	2	4
» » § b	— Aménagement de petits parcs de matériel et constructions en province	6	6	1	5
» » § c	— Construction de logements pour les techniciens étrangers	3	3	2	1
Art. 3, Parag. 1	— Acquisition de matériel lourd pour :				
» » § a	— Le chantier de Bovel	15	15	5	10
» » § b	— id de Barai Occidental	30	30	10	20
» » § c	— Les chantiers de Lom-Chang et de Damnak	10	10	5	5
» » § d	— Le chantier de Véal-Samnap	35	35	15	20
» » § e	— id de Banon	25	25	—	25
» » § f	— id de Prey-Nop	5	5	5	—
» » § g	— Les petits travaux d'hydraulique agricole	25	25	10	15
» » § h	— Les travaux d'hydraulique sociale	15	15	10	5
Parag. 2, § a	— Acquisition de matériel pour desservir les chantiers d'études et de travaux	7	7	4	3
» » § b	— Acquisition de matériel de réparation pour les parcs centraux	6	6	3	3
» » § c	— Acquisition de matériel topographique et d'instruments de précision.	3	3	2	1
		337	337	132,5	204,5

CHAPITRE III : ÉLEVAGE

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des Projets	Crédits demandés	Autorisations de Programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Inventaire du cheptel national	5	5	2	3
» Parag. 2, § a	— Création d'une station zootechnique à Véal-Sbau	3	3	1	2
» » § b	— Aménagement de la station zootechnique de Stung-Méanchey	1,5	1,5	1	0,5
» » § c	— Création de porcheries à Battambang et à Kampot	2	2	1	1
» » § d	— Création de stations avicoles à Kandal et à Svay-Rieng	3	3	1,5	1,5
» » § e	— Remise en état de la ferme de Kompong-Cham	0,5	0,5	0,5	—
» Parag. 3	— Etudes et essais de nutrition animale	8	8	3	5
» Parag. 4	— Formation de 30 contrôleurs du Service de l'Elevage	2	2	1	1
Art. 2, Parag. 1	— Création de 2 centres d'élevage intensif	10	10	5	5
» Parag. 2	— Création de centres d'élevage dans les nouveaux villages implantés	9	9	4	5
» Parag. 3	— Construction de bâtiments pour l'Institut Pasteur	13	13	6	7
» Parag. 4	— Construction de bâtiments à Svay-Rieng, Kampot et Poipet	3	3	1	2
Art. 3 Parag. 1	— Equipement du nouvel Institut Pasteur	12	12	5	7
Art. 4 Parag. 1	— Campagne d'éradication de la peste bovine	9	9	5	4
		81	81	37	44

CHAPITRE IV : FORETS

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des Projets	Crédits demandés	Autorisations de Programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Inventaire forestier National	14	14	6	8
» Parag. 2	— Journées de l'arbre et propagande forestière	1	1	0,3	0,7
» Parag. 3, § a	— Etudes du déroulage, de l'imprégnation et du séchage du bois	9	20	8	12
» » § b	— Etablissement d'une scierie-pilote à Kg-Som	50			
» Parag. 4,	— Recrutement et formation de personnel	10	10	5	5
Art. 2, Parag. 1, § a	— Travaux d'aménagements (Kg-Som, Kratié et Kg-Cham)	9,9	9,9	4,1	5,8
» » § b	— Protection des massifs forestiers	2,4	2,4	0,9	1,5
» » § c	— Entretien et réfection des chemins forestiers	7	7	3	4
» Parag. 2, § a	— Construction de logements	2,4	2,4	2,4	—
» » § b	— Construction de bâtiments administratifs	15,3	15,3	8,3	7
» Parag. 3	— Création de parcs nationaux et de réserves de chasse	5	5	2	3
Art. 3, Parag. 1	— Acquisition de matériel de transport	5	5	3	2
		131	92	43	49
Art. 4, Parag. 2	— Création d'un Office National du Bois— *Pour mémoire* (à financer sur le chapitre VII de la présente section).	37	—	—	—

CHAPITRE V : PÊCHES

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Inventaire piscicole du Cambodge	1	1	0,4	0,6
» Parag. 2	— Etude de l'exploit. industrielle des produits de la pêche	5	5	3	2
» Parag. 3	— Création d'un Institut Océanographique à Kg-Som	30	30	10	20
» Parag. 4	— Equipement de l'Institut de Recherches de Phnom-Penh	2	2	1	1
» Parag. 5, § a	— Recrutement de 3 experts pour l'Inst. de Rech. de P.-Penh	2	2	1	1
» » § b	— Formation de personnel	0,7	0,7	0,3	0,4
» » § c	— Recrutement de personnel d'exécution	1,3	1,3	0,7	0,6
Art. 2, Parag. 1, § a	— Travaux de reboisement des berges	20	20	10	10
» » § b	— Travaux d'hydraulique piscicole	20	20	5	15
» Parag. 2	— Développement de la pisciculture	2,5	2,5	1	1,5
» Parag. 3	— Constructions pour l'instal. de divis. de pêche supplément.	2,5	2,5	1	1,5
Art. 3, Parag. 1	— Acquisition de matériel de transport	1	1	0,5	0,5
		88	88	33,9	54,1

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1, § a	— Inventaire des exploitations minières	0,5	0,5	0,5	—
» § b	— Inventaire des exploitations artisanales et industrielles	1	1	0,5	0,5
» Parag. 2	— Reconnaissances :				
» » § a	— des sources d'énergie à Kg-Thom et Kampot				
» » § b	— des gisements de phosphates et de pierres à chaux à Kampot et Battambang	10	10	3	7
» » § c	— des gisements de marbre et de kaolin à Pursat et Kg-Thom				
» » § d	— des gisements de fer à Kompong-Thom				
» » § e	— sommaires diverses				
» Parag. 3	— Equipement d'un laboratoire de recherches minières et industrielles	12	12	6	6
» Parag. 4	— Etudes et essais industriels de :				
» » § a	— Matériaux de construction	3	3	1,5	1,5
» » § b	— Céramiques et porcelaines	2	2	1	1
» » § c	— Pâtes à papier	2	2	1	1
» » § d	— Filatures et tissage. sacheries	2	2	1	1
» » § e	— Tannage des peaux	2	2	1	1
» » § f	— Engrais et farines de poisson	2	2	1	1
» » § g	— Conserveries et confiseries	2	1	0,5	0,5
» » § h	— Fer et acier	1	1	0,5	0,5
» Parag. 5, § a	— Création de centres d'apprentissage	1	2	1	1
» » § b	— Création de centres d'orientation des artisans	2	2	1	1
» Parag. 6	— Recrutement de techniciens	3	3	1,5	1,5
Art. 3, Parag. 1 § a	— Acquisition de matériel de recherches minières	1	1	0,5	0,5
» » § b	— Acquisition de matériel roulant	1,3	1,3	1	0,3
» » § c	— Acquisition de matériel divers	0,7	0,7	0,5	0,2
Art. 4, Parag. 1	— Création d'un centre de vente à l Ambassade Khmère de Washington	0,5	0,5	0,5	—
		49	49	23,5	25,5

CHAPITRE VII : AIDE A LA PRODUCTION

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 2, Parag. 1	— Création de 30 villages modèles	195	195	72	123
Art. 4, Parag. 1, § a	— Octroi de prêts aux petits agriculteurs et aux forestiers	90	90	40	50
» » § b	— Octroi de prêts aux artisans et petits industriels	10	10	5	5
» » § c	— Octroi de prêts aux éleveurs	30	30	10	20
» » § d	— Octroi de prêts aux pisciculteurs et aux pêcheurs	30	30	10	20
» » § e	— Dotation de coopératives de vente	25	25	20	5
» Parag. 2, § a	— Prêts aux Sociétés d'Investissement	190	190	70	120
» » § b	— Prêts aux industriels et gros agriculteurs				
		570	570	227	343

SECTION II : INFRASTRUCTURE

(États Récapitulatifs)

CHAPITRE I : Électrification et grandes adductions d'eau

CHAPITRE II : Routes et Ponts

CHAPITRE III : Chemins de fer

CHAPITRE IV : Ports

CHAPITRE V : Voies navigables

CHAPITRE VI : Aéronautique

CHAPITRE VII : Transmissions.

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	Sous-Chapitre A — ÉLECTRIFICATION				
Art. 1, Parag. 1	— Inventaire des ressources hydroélectriq. du Cambodge	1	1	0,6	0,4
» Parag. 2	— Etude du régime des concessions	0,2	0,2	0,2	--
» Parag. 3	— Formation du personnel spécialiste électricien	1,3	1,3	0,7	0,6
Art. 2, Parag. 1, § a	— Electrification de Poipet	6	6,5	4,5	2
» » § b	— » Sisophon	5	5,5	2,5	3
» » § c	— » Pochentong	10	5	2	3
» » § d	— » Kompong-Som	6	6,5	4	2,5
» » § e	— » Bokor	5	2	—	2
» » § f	— Amélioration dans des centres divers	10	Mémoire	—	—
» Parag. 2	— Electrification des centres ruraux	17	8,5	3,4	5,1
		61,5	36,5	17,9	18,6
	Sous-Chapitre B — ADDUCTIONS D'EAU				
Art. 1, Parag. 1, § a	— Prospection pour recherches de points d'eau à Poipet	0,5	0,5	0,5	—
» » § b	— Prospection pour recherches de points d'eau à Pochentong	0,5	0,5	0,5	—
Art. 2, Parag. 1, § a	— Extension de l'usine des eaux de Phnom-Penh	80	50	20	30
» » § b	— Extension de l'usine des eaux de Kampot	19	9	6	3
» » § c	— Extension de l'usine des eaux de Siemréap	1,5	1,5	1	0,5
» » § d	— Extension de l'usine des eaux du Bokor	1	1	1	—
» » § e	— Extension de l'usine des eaux de Pochentong	8,5	6	3	3
» » § f	— Extension de l'usine des eaux de Sisophon	2,5	2,5	1	1,5
» » § g	— Extension de l'usine des eaux du Petit Takéo	0,5	0,5	0,5	—
» Parag. 2	— Amélioration de l'usine des eaux de 22 centres provinciaux	36	24	12	12
» Parag. 3	— Création d'installations d'adduction d'eau dans les centres provinciaux	10	Mémoire	—	—
		160	95,5	45,5	50
	TOTAL A et B.....	221,5	132	63,4	68,6

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 2, Parag. 1	— Construction de la route Phom-Penh/Kompong-Som	525	300	150	150
» Parag. 2.	— Construction d'un pont sur le Tonlé Sap	150	75	30	45
» Parag. 3, § a	— Remise en état route Phnom-Penh/Réam				
» » § b	— » » » Phnom-Penh-Saigon				
» » § c	— » » » Phnom-Penh/Poipet	100	60	30	30
» » § d	— » » » Phnom-Penh/Siemréap				
» » § e	— » » » Kampot/Sré-Umbel				
» » § f	— » » » accès au Bokor				
» » § g	— » » autres routes				
» Parag. 4, § a	— Variante sur la route Phnom-Penh/Réam				
» » § b	— » » » Phnom-Penh/Siemréap				
» » § c	— Surélévation de la route Phnom-Penh/Saigon	25	10	5	5
» » § d	— » » Phnom-Penh/Kg-Chhnang				
» » § e	— » » Phnom-Penh/Battambang				
» » § f	— » » Phnom-Penh/Kompong-Cham				
» » § g	— Assainissement de la plateforme en divers points				
» Parag. 5, § a	— Reconstruction de ponts sur la route P.-Penh/Saigon				
» » § b	— Reconstruction de ponts sur la route P.-Penh/Réam				
» » § c	— Reconstruction de ponts dans les provinces de Siemréap et Battambang	100	66	36	30
» » § d	— Reconstruction d'un pont à O-Kandea (Kratié)				
» » § e	— Reconstruction de ponts sur la route P.-Penh/Battambang				
» » § f	— Reconstruction de dalots				
» Parag. 6, § a	— Route d'Angkor-Wat à l'aérodrome d'Angkor				
» » § b	— Route de Chipou à Kg-Ro (Svay-Rieng)	27	11	5	6
» » § c	— Route de Kompong-Thom à Phnom-Penh				
» » § d	— Réfection de pistes				
Art. 3, Parag. 1, § a	— Acquisition de 3 bacs à moteurs	22	22	12	10
§ b	— Acquisition de matériel de Travaux Publics	43	30	15	15
Art. 4, Parag. 1	— Acquisition de bitumes				
		992	574	283	291

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Etude de la voie ferrée Phnom-Penh/Kompong-Som	6	4	3	1
» Parag. 2	— Perfectionnement du personnel	0,4	0,4	0,4	—
Art. 2, Parag. 1 § a	— Achèvement du renouvellement de la voie	4	4	4	—
» » § b	— Remblaiement des emprises de la gare de P-Penh	1	1	1	—
» Parag. 2	— Construction d'un atelier de fonderie	3	Mémoire	—	—
» Parag. 3	— Aménagement de la gare de Poipet	5	Mémoire	—	—
Art. 3, Parag. 1, § a	— Acquisition de matériel roulant	55			
» » § b	— Acquisition de 3 autocars	1	65,6	30	35,6
» » § c	— Fourniture de 800 essieux avec boîtes	11			
» » § d	— Fourniture d'attelages et systèmes de freinage	13			
» Parag. 2, § a	— Acquisition de matériel de soudure	1	1	1	—
» » § b	— Acquisition d'une bourreuse mécanique et d'un concasseur	3	3	2	1
» » § c	— Equipement de l'atelier « Voie et Bâtiments »	0,3	0,3	—	0,3
» » § d	— Matériel de signalisation et de télécommunication	2	2	—	2
» Parag. 3, § a	— Equipement d'une fonderie	4,6	Mémoire	—	—
» » § b	— Equipement des ateliers « Matériel et Traction »	6,2	6,2	4,2	2
» » § c	— Equipement de l'Atelier « École d'Apprentissage ».	2,5	2,5	2,5	—
		119	90	48,1	41,9

CHAPITRE IV : PORTS

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisation de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Etude de l'aménagement du Port de Phnom-Penh	0,5	0,5	0,5	—
Art. 2, Parag. 1	— Aménagement général du Port de Kompong-Som	300	200	100	100
» Parag. 2, § a	— Port de P.-Penh — Aménagement de postes d'accostage	11	11	5,5	5,5
» » § b	— Port de P.-Penh — Défense des berges	3	3	1,5	1,5
» Parag. 3, § a	— Port de P.-Penh — Construct. de 2 magasins sous douane	2	2	1	1
» » § b	— Port de P.-Penh — Rachat de 7 magasins concédés	2	2	—	—
» » § c	— Port de P.-Penh — Aménagement du magasin actuellement occupé par l'Armée	0,5	0,5	2	0,5
» » § d	— Port de P.-Penh — Postes de surveillance et bureaux de contrôle	1,2	1,2	0,7	0,5
Art. 3, Parag. 1, § a	— Port de P.-Penh — Achat de matériel flottant	7,8	7,8	3,3	4,5
» » § b	— Port de P.-Penh — Modernisation des ateliers et magasins	3	3	1	2
		331	231	115,5	115,5

CHAPITRE V : VOIES NAVIGABLES

Articles Paragraphes et Aliénas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag 1	— Inventaire hydrographique du Cambodge	1,7	1,7	1,2	0,5
» Parag. 2	— Etude d'ensemble des voies d'eau tribut. des Grands Lacs	0,3	0,3	0,2	0,1
Art. 2, Parag. 1, § a	— Dragages des passes de Chhlong	1,8	1,8	0,9	0,9
» » § b	— Amélioration du bief Kratié Veunkham	0,6	0,6	0,3	0,3
» » § c	— Amélioration du Mékong maritime	1	1	0,5	0,5
» Parag. 2	— Dragage et balisage des rivières de :				
» » § a	— Kampot	0,4	0,4	0,2	0,2
» » § b	— Prèy-Veng	0,2	0,2	0,1	0,1
» » § c	— Kompong-Trabec	0,2	0,2	0,1	0,1
» » § d	— Takeo	0,2	0,2	0,1	0,1
» Parag. 3, § a	— Aménagement d'un chantier de carénage à Phnom-Penh	3,6	3,6	1	2,6
» » § b	— Construction d'appontements	3	3	1,5	1,5
		13	13	6,1	6,9

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1, § a	— Etude de l'aménagement de l'aérodrome de Pochentong	1	1	1	—
» » § b	— Etude de l'aménagement de l'aérodrome de Siemréap	1	1	1	—
Art. 2, Parag. 1, § a	— Aménagement de l'aérodrome de Pochentong	87	80	50	30
» » § b	— » » Siem-Réap	38	30	20	10
» Parag. 2, § a	— » » Kompong-Som	4,5	4,5	1,5	3
» » § b	— » » Battambang	6,1	6,1	3,5	2,6
» » § c	— » » Kratié	3,5	3,5	2,5	1
» » § d	— » » Stung-Treng	2,5	2,5	1,5	1
» Parag. 3, § a	— » » Kamchay	2	2	0,5	1,5
» » § b	— » » Prey-Nop	0,8	0,8	0,5	0,3
Art. 3, Parag, 1, § a	— Equipement de l'aérodrome de Pochentong	24			
» » § b	— » » Siem-Réap	11	30,6	15,6	15
» » § c	— » » Battambang	0,6			
		182	162	97,6	64,4

CHAPITRE VII : TRANSMISSIONS

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 2, Parag. 1, § a	— **Postes :** Construction dans 40 centres et remise en état dans 13 centres	22	17	10	7
» » § b	— **Téléphone** : Construction d'un bâtiment pour le central Téléphonique	10	5	2	3
» » § c	— **Radiodiffusion** : Aménagement et climatisation des studios	1,5	1,5	1,5	—
» Parag. 2, § a	— **Téléphone :** Extension des réseaux souterrains (65 Kms.)	12		4	5
» » § b	— **Télégraphe** : Reconstruction de 684 Kms du réseau fil	9	9	4	5
Art. 3, Parag. 1	— **Postes** : Equipement en petit matériel des services postaux	5	3	1,5	1,5
» Parag. 2, § a	— **Téléphone** : Installation à Phnom-Penh d'un central de 2.000 lignes	35	35	22	13
» » § b	— Extension et modernisation de la téléphonie par fil	12	6	3	3
» Parag. 3, § a	— **Télégraphe** : Extension et modernisation de la télégraphie par fil	3,5	3,5	1,8	1,7
» » § b	— Motorisation des services de dépannage	2,3	2,3	1	1,3
» Parag. 4, § a	— **Radiotélécommunications**: Achèvement du nouveau groupe radio-électrique	11,1	11,1	11,1	—
» » § b	— Equipement radio-électrique de la police	0,8	0,8	0,8	—
» » § c	— Equipement radio-électrique de la station de Kg-Som	5	Mémoire	—	—
» » § d	— Liaison VHF entre P-Penh et Kg-Som & Siemréap	7,3	7,3	3,	4
» Parag. 5, § a	— **Radiodiffusion** : Acquisition d'un émetteur de 100 KW	17	17	8,5	8,5
» » § b	— Installation d'un réseau Télex	0,5	0,5	0,5	—
		154	128	75	53

SECTION III: ÉQUIPEMENT SOCIAL

(États Récapitulatifs)

CHAPITRE I : Enseignement

CHAPITRE II : Santé

CHAPITRE III : Urbanisme et Habitat.

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	Sous-Chapitre A : ÉDUCATION DE BASE				
Art. 1, Parag. 1	— Formation professionnelle & technique de 148 éducateurs de base	3,5	3,5	1	2,5
Art. 2, Parag. 1, § a	— Construction en dur du Centre National de format.	5	5	2	3
» » § b	— Construction à Phnom-Penh de centres d'apprentissage	5	1	—	1
» Parag. 2	— Construction de locaux pour les centres provinciaux	2	1,5	0,5	1
Art. 3, Parag. 1	— Equipement en matériel des 148 nouveaux éducateurs	17	17	4	13
» Parag. 2	— Equipement des centres d'apprentissage de Phnôm-Penh	3	—	—	—
		35,5	28	7.5	20,5
	Sous-Chapitre B : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE				
Art. 1, Parag. 1	— Formation accélérée de 2.400 maîtres d'école	6	6	3	3
» Parag. 2, § a	— Cours de perfectionnement pédagogique	3,5	3,5	1,75	1,75
» » § b	— Cours d'enseignement ménager pour les maîtresses d'école	3,5	3,5	1,75	1,75
Art. 2, Parag. 1, § a	— Construction de deux centres de préparation pédagog.	24		10	20
» » § b	— Création de 9 écoles primaires complémentaires modèles	11	30		
» » § c	— Construction en dur de 75 écoles	42		1,5	2,5
» Parag. 2	— Construction pour le service de l'Inspection	5,5	4		
» Parag. 3	— Construction de logements	1,5	1	0,5	0.5
Art. 3, Parag. 1	— Equipement en manuels scolaires	24	12	6	6
» Parog. 2	— Acquisition de matériel roulant pour l'Inspection	1	1	1	—
		122	61	25,5	35,5
	Sous-Chapitre C : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE				
Art. 2, Parag. 1	— Construction en dur de 142 salles de classe	63	25	10	15
» Parag. 2	— Construction d'écoles normales	134	50	20	30
» Parag. 3	— Construction de logements pour les professeurs	76	40	20	20
Art. 3, Parag. 1, § a	— Acquisition de manuels et de matériel scolaire pour 154 classes	3	3	1,5	1,5
» » § b	— Acquisition de mobilier pour 142 classes	1	1	0,5	0,5
		277	119	52	67

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	Sous-Chapitre D : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR				
Art. 2, Parag. 1, § a	— Construction des bâtiments de la Faculté de Droit	25			
» » § b	— Construction de logements pour les professeurs de la Faculté de Droit	15	16	4	12
» Parag. 2	— Installation d'une École Nationale d'Administration	5	5	2	3
Art. 3, Parag. 1, § a	— Ameublement de la Faculté de Droit	0,45	0,45	0,15	0,3
» » § b	— Acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque de la Faculté de Droit	0,15	0,15	0,15	
		45,6	21,6	6,3	15,3
	Sous-Chapitre E : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE & BEAUX-ARTS				
Art. 1, Parag. 1	— Recrutement et formation de maîtres pour le Collège Technique	0,6	0,6	0,3	0,3
» Parag. 2	— Formation de personnel pour l'École des Beaux-Arts	0,6	0,6	0,3	0,3
Art. 2, Parag. 1, § a	— Construction de bâtiments pour le Collège Technique	2,3			
» » § b	— Construction d'ateliers dans les Écoles primaires	6	12	5	7
» » § c	— Construction de bâtiments pour une École Nationale de Secrétariat	7,7			
» Parag. 2. § a	— Construction de bâtiments pour une École de Théâtre et de Musique	1	1	0,5	0,5
» » § b	— Construction d'un réfectoire pour l'École des Beaux-Arts	0,4	0,4	0,2	0,2
» » § c	— Construction de centres d'artisanat en province	1,6	1,6	0,8	0,8
» » § d	— Construction d'un pavillon au Musée Albert SARRAUT	1	1	0,5	0,5
» » § e	— Construction d'un musée à Siem-Réap	3	3	1	2
Art. 3, Parag. 1, § a	— Acquisition de matériel pour le Collège Technique	3			
» » § b	— Équipement de 14 ateliers dans les écoles de provinces	5	7	3	4
» » § c	— Équipement de la nouvelle École de Secrétariat	1			
» Parag. 2, § a	— Acquisition de matériel de musique traditionnelle et occidentale	0,8			
» » § b	— Équipement des sections de broderie et de vannerie	0,3			
» » § c	— Mobilier pour l'École des Arts	0,4	4	2	2
» » § d	- Équipement en matériel et mobilier des centres d'artisanat en province	4,2			
Art. 4, Parag. 1, § a	— Aménagement de l'École de Théâtre	1,5	1,5	0,5	1
» » § b	— Fonctionnement de l'École de Musique	1	1	0,5	0,5
		41,4	33,7	14,6	19,1

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	Sous-Chapitre F : SPORTS & JEUNESSE				
Art. 2, Parag. I	— Construction d'une Cité des Sports et d'une piscine	5	3,7	2	1,7
Art. 3, Parag. I	— Équipement d'Associations sportives scolaires	3	3	1,5	1,5
		8	6,7	3,5	3,2
	Sous-Chapitre G : SERVICES COMMUNS				
Art. 2, Parag. I, § a	— Construction de nouveaux bureaux pour le Ministère de l'Éducation Nationale	18			
» » § b	— Construction et équipement d'une imprimerie spéciale pour le Ministère	6	5	3	2
» » § c	— Construction de logements pour le personnel du Ministère	11,5			
		35,5	5	3	2
	TOTAL GÉNÉRAL	565	275	112,4	162,6

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1	— Éducation sanitaire populaire	3,5	3,5	2	1,5
» Parag. 2	— Formation de médecins au Cambodge	3,5	3,5	1,5	2
» Parag. 3	— Formation d'infirmiers, d'infirmières et sages-femmes	6,5	6,5	3,2	3,3
Art. 2, Parag. 1	— Extension de l'Hôpital Préah Ket Méaléa :				
» » § a	— Construction d'un pavillon à 2 étages de 200 lits	6			
» » § b	— Construction d'un pavillon à 2 étages de 200 lits (enseignement clinique)	8,5			
» » § c	— Surélévation de la salle BOUVAIST	2	18	8	10
» » § d	— Construction d'un hangar pour les bâtiments	1,3			
» » § e	— Construction et installation d'une morgue	5			
» » § f	— Construction d'un building pour le personnel médical	10			
» Parag. 2	— Extension des formations sanitaires de PHNOM-PENH :				
» » § a	— Construction d'un hôpital de 800 lits pour tuberculeux et contagieux	40			
» » § b	— Achèvement du centre de pédiatrie de Kantho-Bopha	6,5			
» » § c	— Agrandissement de la maternité de Pha Nga Ngan	10			
» » § d	— Construction d'un pavillon de 60 lits à l'Institut d'Ophtalmologie	1,5	30	10	20
» » § e	— Agrandissement de l'hôpital psychiâtrique de Takmau	10			
» » § f	— Construction d'un dispensaire pour les fonctionnaires	3			
» » § g	— Extension du Service des Consultations	5			
» Parag. 3	- Extension des formations sanitaires de provinces :				
» » § a	— Kampot	16			
» » § b	— Siem-Réap	12			
» » § c	— Battambang	7			
» » § d	— Kompong-Cham	12			
» » § e	— Prey-Veng	12			
» » § f	— Stung-Treng	10			
» » § g	— Svay-Rieng	6			
» » § h	— Pursat	25	66	26	40
» » § i	— Kratié	2			
» » § j	— Kompong-Thom	9			
» » § k	— Kompong-Chhnang	2,5			
» » § l	— Takeo	9			
» » § m	— Kompong-Som	3			
» » § n	— Kandal	4,5			

CHAPITRE II : SANTÉ PUBLIQUE (SUITE ET FIN)

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 2 Parag. 4	— Protection maternelle et infantile	3	3	1,5	1,5
» Parag. 5	— Extension de l'Institut de Biologie	5	5	3	2
» Parag. 6	— Construction d'un Sanatorium d'altitude	6	3	0,5	2,5
» Parag. 7	— Construction de l'Internat de l'Ecole de Médecine	8	8	4	4
» Parag. 8	— Construction d'un nouveau Ministère de la Santé Publique	10	1	—	1
Art. 3, Parag. 1	— Equipement complémentaire de l'Hôpital Préah Ket Méaléa :				
» » § a	— Equipement de la Pharmacie de détail	2			
» » § b	— Equipement d'une buanderie moderne	5	5	3	2
» » § c	— Réfection des conduites d'eau et des fils électriques	1			
» Parag. 2, § a	— Matériel de transport pour les formations sanitaires de province	7	7	3	4
» » § b	— Equipement du Service d'Hygiène	2	2	1	1
» » § c	— Constitution d'un stock de médicaments	25	25	10	15
» Parag. 3, § a	— Climatisation des Services de l'Ecole Royale de Médecine	1	0,5	0,5	—
» » § b	— Achats de livres et de matériel scientifique pour l'Ecole Royale de Médecine	1,5	1,5	0,5	1
Art. 4, Parag. 1	— Lutte contre les grandes endémies :				
» » § a	— Campagne antipaludique	14	14	5	9
» » § b	— Lutte contre la lèpre, le pian, la gale et le trachome	7	7	3	4
» » § c	— Campagne de vaccination antituberculeuse BCG	8	8	4	4
» » § d	— Lutte contre les maladies vénériennes	6	6	3	3
» Parag. 2. § a	— Fonctionnement de la Direction des services de la Santé Publique	1,5	1.5	0,8	0,7
» » § b	— Fonctionnement des services de protection maternelle et infantile	1,5	1,5	0,8	0,7
» » § c	— Fonctionnement du Bureau du personnel infirmier et sage-femme	3	3	1,6	1,4
» » § d	— Surveillance des eaux	0,5	0,5	0,3	0,2
		370,3	230	96,2	133,8

CHAPITRE III : URBANISME ET HABITAT

Articles Paragraphes et Alinéas	Désignation des projets	Crédits demandés	Autorisations de programmes accordées	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
Art. 1, Parag. 1,	— Études en vue de l'amélioration de l'habitat	5	5	2	3
Art. 2, Parag. 1, § a	— Creusement de 230 puits à margelles	4	4	2	2
» » § b	— Creusement de 3.000 puits ordinaires	16	16	8	8
» » § c	— Creusement de 200 mares	30	30	15	15
» Parag. 2	— Construction de 1.200 pit-privy	2	2	1	1
» Parag. 3	— Construction de 2.000 compartiments à bon marché	80	80	30	50
» Parag. 4	— Remblaiements divers	45	15	7	8
» Parag. 5, § a	— Construction d'égoûts et de bordures de trottoirs à Phnom-Penh	30	8	1	7
» § b	— Construction de nouvelles rues à Phnom-penh.	10,5			
		222,5	160	66	94

ROYAUME DU CAMBODGE

PLAN D'ÉQUIPEMENT BIENNAL

1956 - 1957

COMMENTAIRES DES OPÉRATIONS

NOTA BENE : Les montants des crédits sont indiqués en Millions de riels.
Le chiffre porté entre parenthèses dans le coin gauche de la colonne " Autorisation de Programme " représente le montant des crédits demandés par les services intéressés.

SECTION GÉNÉRALE

(Commentaires des Opérations)

CHAPITRE I : Inventaire National et Statistiques

CHAPITRE II : Services Exécutifs du Plan

CHAPITRE III : Recherches Géographiques

CHAPITRE IV : Centres de Recherches Scientifiques

CHAPITRE V : Météorologie

CHAPITRE VI : Action Sociale

CHAPITRE VII : Tourisme.

INVENTAIRE NATIONAL ET STATISTIQUES — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section Générale Chapitre I — Article 1er — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Inventaire du patrimoine national du Cambodge	(1) 1	0,5	0,5

Objet : Un des objectifs essentiels du Plan biennal doit être la constitution d'une documentation précise et sérieuse sur les ressources actuelles et les possibilités du Cambodge.

La réalisation d'un inventaire du patrimoine national du Cambodge devrait donc être entreprise d'urgence.

Cout : 1 Million de riels.

Il s'agit d'une inscription de crédit de principe, cette dotation devant être complétée par des prélèvements sur les dotations importantes prévues au titre des chapitres suivants pour la réalisation d'inventaires spéciaux (dans la Section I : Production, notamment).

Rentabilité : Indirecte.

Pas de dépenses supplémentaires à la charge du Budget National ordinaire après l'achèvement du projet.

INVENTAIRE NATIONAL ET STATISTIQUES — ARTICLE 1er — ETUDES ET PERSONNEL

Section Générale Chapitre I — Article I — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(2)		
— Satisfaction des besoins en personnel des services de statistiques	2	1	1

Objet : Les données statistiques actuellement disponibles au Cambodge sont très faibles en raison principalement de l'insuffisance des effectifs et autres moyens des services déjà installés. Pour une bonne réorganisation et un bon fonctionnement ultérieur de ces services, il est indispensable de prévoir un renforcement du personnel.

Il est proposé :

Alinéa a)— le recrutement de deux techniciens étrangers.

Alinéa b)— La formation accélérée de spécialistes et d'agents d'exécution Cambodgiens.

Alinéa c)— La concentration dans toute la mesure du possible des services de statistiques existants.

Cout : 2 Millions de riels à titre indicatif dont :

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)

— 1 Million de riels pour le projet (**b**) (projet à préciser ultérieurement).

— (mémoire) » » (**c**)

Rentabilité : Indirecte.

Charges supplémentaires élevées à prévoir pour le Budget National (difficilement calculables pour le moment).

INVENTAIRE NATIONAL ET STATISTIQUES — ARTICLE 3 — EQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section Générale Chapitre I — Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(2)		
— Equipement des services de statistiques du Cambodge	2	1	1

Objet : L'équipement à bref délai des services de statistiques du Cambodge apparaît indispensable pour leur permettre de rendre les services qui sont attendus d'eux. Un programme d'équipement sera ultérieurement préparé.

Cout : 2 Millions de riels environ.

Rentabilité : Indirecte.

Charges supplémentaires élevées à prévoir pour le Budget National (difficilement calculables pour le moment).

SERVICES EXÉCUTIFS DU PLAN — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre II — Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(5,5)		
— Construction et aménagement des bureaux de la Direction Nationale du Plan	5,5	3,5	2

Objet : Construction projetée, dans le quartier de la gare, des bâtiments devant abriter la nouvelle Direction Nationale du Plan et aménagement de la dite Direction.

Cout : 5, 5 Millions de riels environ.

Rentabilité : Indirecte.

Charges supplémentaires nulles (mêmes dépenses en principe que pour les locaux de la Direction actuelle).

SERVICES EXÉCUTIFS DU PLAN — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre II — Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(10)		
– Achèvement rapide des buildings destinés à loger les techniciens étrangers nécessaires pour la mise en œuvre du Plan.	10	7	3

Objet : Achèvement rapide des 3 buildings (36 appartements) dont la construction a été entreprise dans le quartier de la gare pour assurer le logement des techniciens étrangers nécessaires pour la mise en œuvre du Plan.

Cout : 10 Millions de riels en complément des crédits insuffisants déjà inscrits au budget ordinaire.

Rentabilité : Indirecte.

Nouvelles charges de l'ordre de 500.000 riels par an à compter de l'exercice 1958.

SERVICES EXÉCUTIFS DU PLAN – ARTICLE 3 — EQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section Générale Chapitre 11 — Article 3 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Equipement des services de contrôle de la Direction Nationale du Plan	(1,5) 1,5	1	0,5

Objet : **Alinéa a**) — Equipement en matériel de transport pour les services de contrôle et d'inspection (1 Dodge 4x4, 2 Jeeps et 2 Stations wagon).

Alinéa b) — Equipement en matériel de bureaux : matériel important d'archives et nombreuses machines comptables.

Cout : 1,5 Million de riels dont :

— 0,5 Million de riels pour le projet (**a**)
— 1 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Indirecte.

Les frais supplémentaires de fonctionnement de la Direction du Plan dus à l'utilisation de ce matériel pourraient être supportés par l'Etablissement public à créer (voir article 4 ci-après).

SERVICES EXÉCUTIFS DU PLAN — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section Générale Chapitre 11 — Article 4 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(10)		
— Dotation de l'Etabl ssement Public à créer pour la gestion financière du Plan	10	10	—

Objet : Dotation de l'Établissement Public à créer pour assurer la gestion financière du Plan : centralisation des opérations comptables, gestion en la forme commerciale.

Cout : 10 Millions de riels constitueraient un chiffre modeste.

Rentabilité : Indirecte.

Ce nouvel établissement bénéficierait de l'autonomie financière et devrait équilibrer son compte d'exploitation : pas de charges nouvelles en principe par conséquent.

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES — ARTICLE I - ÉTUDES ET PERSONNEL

Section Générale Chapitre III — Article Ier — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Satisfaction des besoins en personnel du Service Géographique	(1) 1'	0,5	0,5

Objet : Recrutement de techniciens étrangers et formation de spécialistes Cambodgiens à l'étranger (opération à détailler).

Cout : 1 Million de riels (à titre indicatif).

Rentabilité : Indirecte.

Ces charges devront être ultérieurement supportées par le Budget ordinaire.

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre III - Article 2 - Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(4)		
— Construction de bâtiments pour le Service Géographique	4	2	2

Objet : Construction de bâtiments pour l'installation définitive du Service Géographique.

Cout : 4 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Charges supplémentaires pour le budget encore indéterminées.

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section Générale Chapitre III — Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement du Service Géographique	(3) 3	2, 5	0, 5

Objet : **Alléna a**) — Acquisition de matériel d'impression (1 presse off-set, petite presse, caractères).
Alinéa b) — Acquisition de matériel de photographie et de matériel de travail sur le terrain.

Cout : 3 Millions de riels dont :

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)
— 2 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Indirecte.

Charges supplémentaires pour le budget encore indéterminées (charges d'ailleurs compensées pour une part substantielle par les recettes retirées de la vente des cartes).

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section Générale — Chapitre III Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Prises de vues pour lever 60.000Km2 de terrain environ (établissement d'une carte au 1/40.000).	(20) —	—	—

Objet : Prises de vues pour achever l'établissement de la carte au 1/40.000 du Cambodge (60.000 Km2 à couvrir).

Cout : 20 Millions de riels environ.

Projet à financer par des contributions de la Défense Nationale pour la plus grande partie et des autres services intéressés. Opération signalée en conséquence *pour mémoire* (provisoirement).

Rentabilité : Indirecte.

Pas de charges nouvelles.

CENTRES DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre IV — Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de centres de recherches scientifiques	(10) 10	3	7

Objet : Alinéa a) — Construction et équipement d'un centre de recherches couvrant les différents secteurs de la production agricole et assimilée.
Cet Institut National de Recherches Agronomiques, Pastorales, Forestières et Piscicoles pourrait comporter notamment :

— 5 laboratoires communs : Chimie, Génie, Rural, Pédologie et Microbiologie des sols, Botanique, Ecologie et Climatologie, Phytopathologie et Entomologie.

— 5 laboratoires spécialisés : Agriculture, Riziculture, Forêts, Pêches et Élevage.

Alinéa b) — Construction et équipement d'un Laboratoire des Sols et Matériaux couvrant les besoins des différents secteurs de l'Infrastructure.

Cout : 10 Millions de riels dont :

— 7 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 3 Millions de riels pour le projet (**b**) pour une première tranche.

Pour le projet (**a**), l'inscription de crédit est *de principe*. La création d'un Institut National de Recherches Agronomiques, Pastorales, Forestières et Piscicoles nécessiterait en effet des crédits beaucoup plus élevés ; le complément serait prélevé sur les dotations prévues à cet effet dans les différents chapitres de la Section I si les services intéressés décidaient la création de laboratoires communs.

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles très élevées qui ne pourront être évaluées qu'après adoption du programme définitif.

CENTRES DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES — ARTICLE 2. — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre IV — Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(2)		
— Equipement des Etablissements d'enseignement technique relatif aux productions rurales	2	1	1

Objet : Equipement en matériel scolaire et scientifique de :

Alinéa a) — l'Ecole Nationale d'Agriculture, d'Elevage et de Sylviculture de PHNOM-PENH.

Alinéa b) — l'Ecole d'Agriculture de Prek-Liep.

Cout : 2 Millions de riels (1 Million par projet).

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles très faibles pour le Budget ordinaire.

MÉTÉOROLOGIE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre V — Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
-- Construction de bâtiments pour les stations météorologiques	(1) 3	1	2

Objet : Construction de bâtiments pour les stations météorologiques de Kompong-Som, de l'ilot-Cone, de Kompong-Thom et de Stung-Treng.

Cout : 4 Millions de riels environ.

Une réduction de crédits de I Million de riels a été inscrite *à titre indicatif seulement.*

Rentabilité : Indirecte (protection de la navigation aérienne notamment).

Les nouvelles charges pour le budget ordinaire n'ont pas encore été calculées ; elles sont relativement élevées (nécessité de recruter du personnel pour assurer le fonctionnement des nouvelles stations).

METEOROLOGIE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section Générale Chapitre V — Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Equipement du Service Météorologique	(2) 2	1, 5	0, 5

Objet : Alinéa a) — Acquisition de 2 émetteurs de 2 kw et de 4 récepteurs pour permettre au Service Météorologique du Cambodge d'effectuer lui-même la diffusion de ses observations (diffusion actuellement assurée par le Service Météorologique du Vietnam).

Alinéa b) — Equipement et installation d'une station de radio-sondage à Phnom-Penh et de deux stations de radiothéodolite (à Stung-Treng et en un point à choisir sur le golfe du Siam) pour permettre la prise de mesures aérologiques en tous temps.

Cout : 2 Millions de riels dont :

— 1, 3 Million de riels pour le projet (**a**)

— 0, 7 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Indirecte (protection de la navigation aérienne).

Les nouvelles charges pour le Budget ordinaire n'ont pas encore été calculées ; elles sont relativement élevées (nécessité de recruter du personnel pour assurer le fonctionnement des nouvelles stations).

Section Générale Chapitre V — Article 4 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Fonctionnement des stations de mesures aérologiques	(3) 3	1, 5	1, 5

Objet : Acquisition du matériel nécessaire pour le fonctionnement des stations de radiosondage de Phnom-Penh et de radiothéodolite de Stung-Treng et du golfe du Siam : ballons, hydrogène, radios-sondes etc...

Cout : 3 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte (protection de la navigation aérienne).

Ces dépenses devraient être en principe supportées par le Budget ordinaire qui devra les prendre en charge ultérieurement.

ACTION SOCIALE - ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section Générale Chapitre VI — Article 1er — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création à Phnom-Penh d'un Institut sur les recherches sociales	(5) 5	2, 5	2,5

Objet : Création à Phnom-Penh d'un Institut National :

Alinéa a) — d'étude des questions sociales et de l'économie domestique.

Alinéa b) — de documentation et de recherches sur les œuvres de protection de l'enfance.

Cout : 5 Millions de riels dont :

— 2, 5 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 2, 5 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Intérêt social considérable.

Nouvelles charges pour le budget ordinaire élevées (de l'ordre de 1 Million de riels par an vraisemblablement à compter de l'exercice 1958).

ACTION SOCIALE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section Générale Chapitre VI — Article I — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création d'une école d'Assistantes Sociales	(2) 2	1	1

Objet : Création à Phnom-Penh d'une école d'Assistantes Sociales et d'Auxiliaires de l'assistance sociale.

Cout : 2 Millions de riels.

Rentabilité : Intérêt social considérable.

Nouvelles charges pour le budget ordinaire élevées (de l'ordre de 0, 5 Million de riels par an à compter de l'exercice 1958).

ACTION SOCIALE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section Générale Chapitre VI — Article 1er — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(3)		
— Création d'un centre d'orientation professionnelle et de placement des chômeurs.	3	1, 5	1, 5

Objet : Création à Phnom-Penh d'un centre d'orientation professionnelle et de placement des chômeurs.

Cout : 3 Millions de riels.

Rentabilité : Intérêt social considérable.

Nouvelles charges pour le budget ordinaire élevées (de l'ordre de 500.000 riels par an vraisemblablement à compter de l'exercice 1958).

ACTION SOCIALE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VI — Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
- Construction d'une Cité de l'Enfance	(5) 5	1	4

Objet : Construction et installation dans un centre à choisir d'une Cité de l'Enfance pour les enfants présentant des cas sociaux (fils de détenus, de tuberculeux, de lépreux etc. . .).

Cout : 5 Millions de riels.

Rentabilité : Intérêt social considérable.

Nouvelles charges pour le budget ordinaire élevées (de l'ordre de 1 Million de riels par an vraisemblablement à compter de l'exercice 1958).

ACTION SOCIALE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VI — Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(6)		
— Extension des centres d'hébergement	6	2,5	3,5

Objet : Alinéa a) — Agrandissement du centre d'hébergement des miséreux de Phnom-Penh.

Alinéa b) — Installation près de Phnom-Penh d'une cité pour recueillir les enfants abandonnés.

Cout : 6 Millions de riels dont :

— 1, 5 Million de riels pour le projet (**a**)

— 4, 5 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Intérêt social considérable.

Nouvelles charges pour le budget ordinaire élevées (de l'ordre de 3 Millions de riels par an vraisemblablement à compter de l'exercice 1958).

ACTION SOCIALE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VI — Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(2)		
— Création de colonies de vacances pour enfants.	2	1	1

Objet : Installation à Kep (ou dans un autre lieu à choisir) d'un centre de colonies de vacances. Si cet essai s'avérait concluant, la mise en place d'un système important de colonies de vacances pourrait être entreprise dans le cadre du prochain plan.

Cout : 2 Millions de riels.

Rentabilité : Intérêt social considérable.

Nouvelles charges pour le budget ordinaire élevées (de l'ordre de 0,5 Million de riels par an vraisemblablement à compter de l'exercice 1958).

ACTION SOCIALE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VI — Article 2 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement du Foyer des provinces	(1) 1	0,5	0,5

Objet : Aménagement des locaux du Foyer des Provinces de Phnom-Penh. Le Foyer des Provinces, actuellement installé dans des paillotes, récupérera vraisemblablement bientôt ses anciens locaux qui devront être transformés et réaménagés.

Cout : 1 Million de riels.

Rentabilité : Intérêt social considérable.

Nouvelles charges nulles ou très faibles (les frais de fonctionnement du Foyer des Provinces ne doivent pas beaucoup augmenter).

TOURISME - ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section Générale Chapitre VII — Article 1er — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études de l'aménagement de centres touristiques	(0,3) 0,3	0,2	0,1

Objet : Etude de l'aménagement des centres touristiques de :

Alinéa a) — Station d'altitude de Kirirom

Alinéa b) — Station balnéaire près du port de Kg-Som

Alinéa c) — Station d'altitude de Popokvil

Alinéa d) — Centre de Preah Vihear (ruines et chasse).

Cout : 300.000 riels dont :

— 100.000 riels pour le projet (**a**)
— 50.000 » (**b**)
— 100.000 » (**c**)
— 50.000 » (**d**)

Rentabilité : Rentabilité indirecte.

Aucune charge nouvelle.

TOURISME — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VII — Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(61,7)		
— Aménagement du centre touristique de Siemréap.	23,7	8,7	15

Objet : **Alinéa a**) — Construction d'un palace de 200 chambres (à Baray-Tuk-Thla ou à Siemréap).

» **b**) — Remise en état du Grand Hôtel d'Angkor.

» **c**) — Remise en état de l'Hôtel des Ruines.

» **d**) — Construction d'une cité touristique populaire.

Cout : 61.700.000 riels dont :

— 52 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 0,6 » (**b**)

— 2,1 » (**c**)

— 7 » (**d**)

Il a été finalement retenu :

— 10 Millions de riels pour le projet (**a**). La construction d'un palace de 200 chambres à Siemréap ne pourrait certainement pas être réalisée dans le cadre du plan biennal. La nécessité d'établir les plans du palace avec un soin particulier (voire de déterminer son importance souhaitable et son lieu d'implantation) exclut en effet que les travaux puissent être entrepris avant la saison sèche 1956 - 1957 et la capacité de dépenses des entrepreneurs ne semble pas pouvoir dépasser 10 Millions de riels pour une année. Les travaux entrepris seraient terminés sur le deuxième plan.

— 1,7 Million de riels pour le projet (**b**). Le Grand Hôtel d'Angkor a impérieusement besoin d'une réfection complète qui ne pourrait être réalisée avec 600.000 riels.

— 3 Millions de riels pour le projet (**c**). Les crédits prévus pour la remise en état de l'Hôtel des Ruines ont également semblé insuffisants.

— 9 Millions pour le projet (**d**). Le développement du tourisme populaire doit en effet être encouragé.

Rentabilité : Indirecte mais certaine, le tourisme international à Siemréap devant être une source substantielle de devises et de profits directs pour le Royaume.

TOURISME — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VII — Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction et aménagement d'hôtels et de l'Office du Tourisme à Phnom-Penh.	(36,7) 16,7	6,7	10

Objet : **Alinéa a**) — Construction d'un palace international à Phnom-Penh (20 appartements et 30 chambres).

» **b**) — Remise en état de l'Hôtel « Le Royal ».

» **c**) — Construction des bureaux centraux de l'Office du Tourisme à Phnom-Penh.

Cout : 36,7 Millions de riels dont :

— 30 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 0,7 » (**b**)

— 6 » (**c**)

Il a été finalement retenu 10 Millions de riels seulement pour le projet (**a**). La construction d'un hôtel de classe internationale à Phnom-Penh ne pourrait en effet être entreprise avant de longues études et il semble difficile de prévoir une consommation de crédits supérieure à 10 Millions de riels dans le cadre du plan biennal. Les travaux entrepris seraient terminés sur le deuxième plan.

Rentabilité : Indirecte.

Une bonne gestion des hôtels de Phnom-Penh devrait assurer leur rentabilité et donc éviter toutes charges nouvelles pour le buget ordinaire.

TOURISME — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VII — Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement du centre touristique de la station d'altitude de Kirirom.	(92) 10	2	8

Objet : **Alinéa a**) — Construction d'un hôtel de 100 chambres.

Autres Alinéas) — Construction de routes, établissement d'un plan d'urbanisme, électrification et adduction d'eau etc...

Cout : 92 Millions de riels dont :

— 30 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 62 » les autres projets.

Il a été finalement retenu :

— 9 Millions de riels pour le projet (**a**); il apparaît en effet impossible de réaliser plus d'une première tranche (moins d'un tiers) des travaux de construction d'un hôtel sur le plateau de Kirirom *où toute l'infrastructure est encore à faire.*

— 1 Million de riels seulement pour les autres projets qui sont à financer sur d'autres chapitres. La dotation retenue doit permettre une préparation complète de l'aménagement du centre (urbanisme, lotissement, études diverses...).

Rentabilité : Rentabilité indirecte mais certaine du fait de la proximité de Phnom-Penh et du futur grand axe routier Phnom-Penh — Port de Kg-Som.

TOURISME — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VII — Article 2 — Paragraphe 4	'Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(18,5)		
— Aménagement du centre de Kompong-Som.	18,5	4,5	14

Objet : **Alinéa a)** — Installation provisoire de 4 maisons préfabriquées pour parer aux besoins urgents.

Alinéa b) — Construction d'un hôtel de 50 chambres extensible ultérieurement à 200 chambres.

Cout : 18,5 Millions de riels dont :

— 0,5 Million de riels pour le projet (**a**)

— 18 » (**b**)

Rentabilité : Rentabilité indirecte mais certaine.

Projets dont la réalisation rapide est indispensable en raison de l'extension que le centre portuaire de Kg-Som est appelé à prendre.

TOURISME — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VII – Article 2 – Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Remise en état de la station d'altitude du Bokor.	(7) 5	3	2

Objet : Remise en état de l'Hôtel du Bokor.

Cout : 7 Millions de riels.

Il a été finalement retenu 5 Millions de riels seulement pour tenir compte de la priorité donnée à l'aménagement des autres stations touristiques.

Rentabilité : Indirecte.

La remise en état rapide de l'ancienne station d'altitude du Bokor est souhaitable.

TOURISME — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VII — Article 2 — Paragraphe 6	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement de la station balnéaire de Kep.	(8) 8	4	4

Objet : **Alinéa a**) — Remise en état du Bungalow de Kep.

» **b**) — Construction d'une cité touristique populaire à Kep.

» **c**) — Aménagement de la plage (construction de cabines en maçonnerie notamment).

» **d**) — Aménagement de l'Ile du Pic.

Cout : 8 Millions de riels dont (après révision des estimations initiales):

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)

— 5 . » (**b**)

— 1 » (**c**)

— 1 » (**d**)

Rentabilité : Rentabilité directe (les frais supplémentaires seront à la charge des usagers).

Projets dont la réalisation est vivement souhaitée par la population.

TOURISME — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section Générale Chapitre VII — Article 2 — Paragraphe 7	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement des centres touristiques secondaires de provinces.	(7,8) 7,8	5,9	1,9

Objet : **Alinéa a**) — Construction d'un bungalow à Poipet,
» **b**) — Remise en état du bungalow de Battambang,
» **c**) — » de Kompong-Cham,
» **d**) — » de Pursat,
» **e**) — » de Ream,
» **f**) — » de Kratié,
» **g**) — » de Svay-Rieng,
» **h**) — » de Kampot,
» **i**) — » de Stung-Treng,
» **j**) — » de Kg-Chhnang,
» **k**) — » de Kompong-Thom,

Cout : 7.800.000 riels dont :
— 3.500.000 riels pour le projet (**a**)
— 1.400.000 » (**b**)
— 700.000 » (**c**)
— 300.000 pour chacun des projets de (**d** à **h**)
— 250,000 » de (**i** à **j**)
— 200.000 riels pour le projet (**k**).

Rentabilité : Avec une bonne gestion des bungalows, ces projets devraient être rentables. Il est toutefois souhaitable que, dans la mesure du possible, ces bungalows soient cédés à des personnes privées.

TOURISME — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section Générale Chapitre VII — Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de syndicats d'initiative dans les principaux centres touristiques.	(1) 1	0,5	0.5

Objet : Contribution à la création et au fonctionnement de syndicats d'initiative dans les principaux centres touristiques : Siemréap, Phnom-Penh, Kep...

Cout : 1 Million de riels.

Rentabilité : Indirecte mais élevée.

La création de syndicats d'initiative apparaît indispensable et urgente à réaliser pour obtenir une meilleure satisfaction des besoins des touristes.

SECTION I : PRODUCTION

(Commentaires des opérations)

CHAPITRE I : Agriculture

CHAPITRE II : Hydraulique Agricole

CHAPITRE III : Élevage

CHAPITRE IV : Forêts

CHAPITRE V : Pêches

CHAPITRE VI : Mines, Industries et Artisanat

CHAPITRE VII : Aide à la Production.

AGRICULTURE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre I Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Inventaire agricole du Cambodge.	(10) 10	4	6

Objet : Inventaire *précis* des ressources agricoles du Cambodge, des exploitations agricoles actuelles et des différents aspects de la production agricole. Le résultat de ces études fera l'objet d'un rapport imprimé (avec tirage de cartes).

Cout : 10 Millions de riels.

Rentabilité Indirecte.

Le manque d'informations précises est particulièrement grave dans le domaine agricole et la réalisation de l'opération proposée apparaît très urgente. Charges nouvelles nulles.

Section I — Chapitre I Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études des possibilités de création de nouvelles cultures au Cambodge.	(8) 8	3	5

Objet : L'économie du Cambodge est basée presque entièrement sur deux productions : le paddy et le caoutchouc.

Il est pratiquement impossible de lancer de nouvelles cultures agricoles dans le cadre du plan biennal (sauf l'extension prévue par ailleurs pour la culture du tabac), mais il convient de préparer l'exécution du second plan en effectuant de sérieuses études sur des cultures à introduire ou à développer. Il est proposé de retenir un programme d'essais (et, en cas de succès, de préparation à une extension) qui serait réalisé par les centres de recherches agricoles pour les produits suivants :

Alinéa **a**) — le café,
» **b**) — le thé,
» **c**) — le cacao,
» **d**) — la canne à sucre,
» **e**) — les cultures vivrières,
» **f**) — le tabac (essais de nouvelles variétés)
» **g**) — les plantes oléagineuses (arachides, ricin, coprah etc.....),
» **h**) — les plantes à fibres textiles (coton, jute, ramie etc.....),
» **i**) — des produits divers (clous de girofle, cardamomes, plantes à huiles essentielles etc...).

Cout : 8 Millions de riels dont :

— 0,5 Million de riels pour le projet (**a**)
— 0,5 Million de riels pour le projet (**b**)
— 0,5 Million de riels pour le projet (**c**)
— 1,5 Million de riels pour le projet (**d**)
— 0,5 Million de riels pour le projet (**e**)
— 1 Million de riels pour le projet (**f**)
— 1,5 Million de riels pour le projet (**g**)
— 1 Million de riels pour le projet (**h**)
— 1 Million de riels pour le projet (**i**)

Rentabilité : Indirecte —

Charges nouvelles faibles (difficiles à préciser).

AGRICULTURE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre I Article 1 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études pour l'extension ou l'amélioration des principales productions agricoles actuelles du Cambodge	(9) 9	4	5

Objet : Alinéa a)— Travaux de génétique et sélection du riz, de multiplication des semences de *paddy* (à Battambang).

« **b**)— Travaux de génétique du *maïs*,

« **c**)— Développement des travaux de la station du *poivre* et essais d'extension de la culture familiale du poivre,

« **d**)— Essais de développement de la culture familiale de *l'hévéa*.

Cout : 9 Millions de riels dont :

— 4 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 2 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 2 Millions de riels pour le projet (**c**)

— 1 Million de riels pour le projet (**d**)

Rentabilité : Indirecte.

Dépenses qui devront être entièrement supportées par le budget national ultérieurement.

Section I — Chapitre I Article 1 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Installation ou développement de centres de recherches.	(56) 56	25	31

Objet : **Alinéa a**)-- Installation d'un laboratoire d'agronomie.

» **b**)— Développement de la station-pilote de Véal-Tréa (essais de culture mécanisée et multiplication des semences de paddy).

» **c**)— Réinstallation et extension du centre de recherches agricoles de Prey-Nop (recherches diverses).

» **d**) – Restauration du centre de Beng-Pring ou aménagement du centre de Thmar-Kol (recherches sur le paddy et ultérieurement multiplication de semences).

» **e**)— Réinstallation de la station du Val d'Emeraude (cultures vivrières).

Cout : 56 Millions de riels dont :

— 3 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 5 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 22 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 23 Millions de riels pour le projet (**d**)
— 3 Millions de riels pour le projet (**e**)

Rentabilité : Indirecte.

Les charges supplémentaires entrainées par la réalisation de ces projets n'ont pu être encore exactement calculées. Elles seront considérables, mais partiellement compensées par des recettes d'exploitation qui peuvent être élevées (ventes de semences et de produits).

AGRICULTURE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre I Article 1 — Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Recrutement et formation de personnel pour les services agricoles.	(7,5) 7,5	3,6	3,9

Objet : **Alinéa a**) — Recrutement de deux experts (1 ingénieur agronome spécialisé notamment dans la chimie des sols et 1 généticien du riz).

» **b**) — Formation à l'étranger de 10 ingénieurs cambodgiens d'agronomie tropicale (5 en 1956 et 5 en 1957).

» **c**) — Formation au Cambodge de 50 contrôleurs d'agriculture (25 en 1956 et 25 en 1957).

» **d**) — Formation au Cambodge de 100 agents de culture (40 en 1956 et 60 en 1957).

Cout : 7, 5 Millions de riels dont :

— 1,5 Million de riels pour le projet (**a**)

— 2 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 2,5 Millions de riels pour le projet (**c**)

— 1,5 Million de riels pour le projet (**d**)

Rentabilité : Indirecte.

Charges à supporter ultérieurement par le Budget ordinaire. La réalisation des projets (**b**, **c** et **d**) entraînera par ailleurs des charges très lourdes pour le budget ordinaire (de l'ordre de 7 Millions de riels par an dès l'exercice 1958 pour le paiement des soldes et accessoires des nouveaux fonctionnaires) .

Section I — Chapitre I Article 1 — Paragraphe 6	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation de personnel pour le service de conditionnement et de répression des fraudes.	(1,5) 1,5	0,8	0,7

Objet : **Alinéa a**) — Formation et stage de 4 contrôleurs des services de conditionnement et de répression des fraudes.

Alinéa b) — Formation de 4 aides-chimistes pour le laboratoire de conditionnement et de répression des fraudes.

Cout : 1,5 Million de riels dont :

— 0,8 Million de riels pour le projet (**a**)

— 0,7 Million de riels pour le projet **(b)**

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles élevées pour le Budget ordinaire (de l'ordre de 0,4 Million de riels par an dès l'exercice 1958 pour le paiement des nouveaux fonctionnaires),

AGRICULTURE – ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre I Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(3)		
— Extension et remise en état des stations agricoles.	3	2	1

Objet: Extension et remise en état des 14 stations agricoles déjà existantes qui servent surtout de centres multiplicateurs de plants et semences (autres que le riz).

Cout : 3 Millions de riels.

Rentabilité: Indirecte

Charges nouvelles très faibles.

AGRICULTURE -- ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre I Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de nouveaux secteurs agricoles.	(9) 9	4	5

Objet : Extension de l'action du service de l'Agriculture par la création de 6 nouveaux secteurs dans les régions de Kompong-Chhnang, Prey-Veng, Svay-Rieng, Kompong-Spéu et Takeo.

Cout : 9 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte.

900.000 riels de dépenses supplémentaires par an environ à la charge du Budget ordinaire dès l'exercice 1958.

AGRICULTURE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre I Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Constructions pour le service de conditionnement et de répression des fraudes.	(3) 3	1,5	1,5

Objet: **Alinéa a**) — Construction et aménagement d'un magasin de conditionnement et d'un poste de contrôle au port de Phnom-Penh.

Alinéa b) — Construction et aménagement d'un bureau, d'un laboratoire et d'un logement à Poipet.

Cout . 3 Millions de riels, dont:

— 2,5 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 0,5 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Indirecte.

300.000 riels de charges supplémentaires probables à compter de l'exercice 1958 à la charge du Budget ordinaire.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
BIBLIOTHEQUE
25. JUIN. 1956
LIBRARY
INTERNATIONAL LABOUR OFFICE

AGRICULTURE — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section I — Chapitre I Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Acquisition de matériels et produits divers pour la vulgarisation.	(4) 4	2	2

Objet : **Alinéa a**) — Acquisition de produits pour la vulgarisation d'engrais.

» **b**) — Acquisition de matériaux pour la construction d'étables fumières modernes (vulgarisation de l'emploi du fumier).

» **c**) — Acquisition d'instruments aratoires pour leur vulgarisation.

» **d**) — Achat de produits raticides.

Les matériels et produits dont la vulgarisation est envisagée ont déjà été étudiés.

Cout : 4 Millions de riels dont :

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)

— 0,5 Million de riels pour le projet (**b**)

— 0,5 Million de riels pour le projet (**c**)

— 2 Millions de riels pour le projet (**d**)

Rentabilité : Indirecte.

Ces charges devront être supportées pour une part importante par le budget ordinaire ultérieurement.

AGRICULTURE — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section I — Chapitre I Article 4 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Campagne pour le développement de la culture du tabac.	(2) 2	1	1

Objet : La culture du tabac (notamment de variétés diverses) doit être développée de manière à ce que les manufactures de cigarettes installées au Cambodge puissent obtenir sur place la plus grande partie des matières qui leur sont nécessaires.

Une campagne sérieuse doit être entreprise pour que cet objectif soit atteint dans le cadre du plan biennal (projet à rapprocher du projet Article **1er**, Paragraphe **2**, Alinéa **f** du présent chapitre).

Cout : 2 Millions de riels.

Rentabilité : L'augmentation de la production de tabac dépendra des moyens mis en œuvre (à préciser).

Des économies considérables de devises pourraient être réalisées.

Pas de charges nouvelles pour le budget ordinaire.

HYDRAULIQUE AGRICOLE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre II Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Inventaire des régions aménagées et à aménager par l'hydraulique agricole.	(3) 3	1, 5	1, 5

Objet : Dans le cadre du plan biennal, un inventaire de tous les aménagements hydrauliques existants et à entreprendre au titre des prochains plans sera établi (Implantation, superficies récupérables, modes d'exploitation les plus rentables, prix approximatif des travaux à entreprendre).

Cette étude devra porter notamment sur l'utilisation éventuelle des eaux du Mékong pour des aménagements hydrauliques.

Une carte du Cambobge relevant tous ces aménagements sera préparée.

Cout : 3 Millions de riels.

Rentabilité : Préparation des prochains plans d'équipement.

Incidence budgétaire nulle.

HYDRAULIQUE AGRICOLE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre II Article I — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études des périmètres de nouveaux casiers à aménager (Véal-Samnap et Banon).	(12) 12	5	7

Objet : Études complètes des périmètres de :

Alinéa a) — VEAL-SAMNAP : 15.000 hectares au minimum de terrains cultivables pouvant être récupérés (études à terminer en 1956); en outre déblocage de la région par l'établissement d'un canal navigable.

Alinéa b) — BANON : 45.000 hectares au minimum de terrains cultivables pouvant être récupérés (études à terminer en 1957).

Cout : 12 Millions de riels dont 4 Millions pour le projet (**a**) et 8 Millions pour le projet (**b**) :

— 8 Millions de riels pour le paiement de 4 brigades d'opérateurs pour les levés topographiques (1 Million de riels par brigade et par an); ces brigades d'opérateurs devront être recrutés *à l'étranger*.

— 4 Millions de riels pour les frais de main-d'œuvre, d'outillage et d'approvisionnement sur les terrains de travail (500.000 riels par brigade et par an)

Rentabilité : Préparation des prochains plans d'équipement.

Incidence budgétaire nulle.

HYDRAULIQUE AGRICOLE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre II Article 1 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation de 60 opérateurs.	(2) 2	1	1

Objet : Formation de 60 opérateurs (30 opérateurs par année) pouvant être utilisés à la fois pour les levés topographiques, pour les dessins des projets et pour la surveillance des travaux d'exécution.

Cout : 2 Millions de riels d'après les dépenses actuellement exposées pour le même objet.

Rentabilité : Indirecte.

3.600.000 riels environ par an de dépenses nouvelles pour le budget ordinaire à compter de l'exercice 1958.

HYDRAULIQUE AGRICOLE - ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre II Article 1 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Recrutement de 4 ingénieurs.	(3) 3	1	2

Objet : Pour pouvoir réaliser tous les travaux prévus dans le cadre du Plan Biennal, le recrutement de 4 ingénieurs au minimum est indispensable :

— 1 Ingénieur d'Etudes

— 3 Ingénieurs d'Exécution

Ce personnel devra être recruté *à l'étranger*.

Cout : 3 Millions de riels environ y compris les frais accessoires (voyage, transports, etc ..)

Rentabilité : Indirecte.

Le remplacement de ces techniciens étrangers par des techniciens cambodgiens devra être effectué ultérieurement. Il en résultera de nouvelles charges pour le budget ordinaire.

HYDRAULIQUE AGRICOLE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre II Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(101)		
— Grands travaux d'hydraulique agricole.	101	40	61

Objet : Alinéa a)— BOVEL : aménagement et extension du réseau d'irrigation, construction d'ouvrages d'art et de canaux : 30.000 hectares au minimum de terrains cultivables à récupérer ou à améliorer.

» **b**)— BARAI OCCIDENTAL : achèvement des travaux d'aménagement (notamment construction d'un barrage et de canaux) : 5.000 hectares de terrains cultivables à récupérer et 9.000 hectares à améliorer.

» **c**)— LOM-CHANG (Takeo) : construction d'une digue supplémentaire et d'ouvrages d'art pour agrandissement de la réserve : 500 hectares à récupérer et 1.300 hectares à améliorer.

» **d**)— DAMNAK (Takeo) : aménagement d'une réserve d'eau : 2.000 hectares environ de terrains bénéficiant de l'aménagement.

» **e**)— VEAL-SAMNAP : réalisation d'une première tranche de travaux permettant de récupérer 5.000 hectares — Travaux à achever sur le second plan.

» **f**)— BANON : approvisionnement en matériaux et préparation des travaux à entreprendre sur le second plan.

» **g**)— CHOEUNG-PREY (Kompong-Cham) : endiguements pour la fermeture du 3ème sous-casier : 2.500 hectares de terrains à protéger des inondations.

» **h**)— PREY-NOP (Kampot) : endiguements du casier pour la protection de 12.000 hectares de rizières contre les eaux saumâtres.

Cout : 101 Millions de riels suivant une estimation approximative sommaire dont :

— 45 Millions de riels pour le projet (**a**) (non compris le matériel lourd)

— 10 Millions de riels pour le projet (**b**) (non compris le matériel lourd)

— 5 Millions de riels pour le projet (**c**) (non compris le matériel lourd)

— 5 Millions de riels pour le projet (**d**) (non compris le matériel lourd)

— 10 Millions de riels pour le projet (**e**) (non compris le matériel lourd)

— 10 Millions de riels pour le projet (**f**) (non compris le matériel lourd)

— 10 Millions de riels pour le projet (**g**) (non compris le matériel lourd)

— 6 Millions de riels pour le projet (**h**) (non compris le matériel lourd)

Rentabilité : Très élevée.

La rentabilité de ces projets sera fonction de la mise en valeur des terrains récupérés ou améliorés. Avant de procéder à cette mise en valeur, des études agronomiques seront entreprises pour déterminer l'exploitation à entreprendre offrant le rendement le plus élevé : culture du maïs, cultures vivrières, cultures de berges, élevage...

A titre indicatif, si tous les terrains récupérés ou améliorés étaient consacrés à la culture du riz (qui serait le mode d'exploitation le moins intéressant du point de vue économique pour le Cambodge), une production annuelle supplémentaire de paddy de 84.000 tonnes *au minimum* d'une valeur de 118 Millions de riels (sur la base de 1.400 riels la tonne de paddy) serait obtenue (ce profit supplémentaire pourrait être multiplié plusieurs fois avec d'autres exploitations comme l'élevage).

Charges nouvelles pour le budget ordinaire peu élevées (entretien des ouvrages).

HYDRAULIQUE AGRICOLE — ARTICLE 2 -- CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(25)		
— Petits travaux d'hydraulique agricole.	25	10	15

Objet : Aménagements divers demandés par les habitants : travaux d'aide à la rizière et aux petits exploitants agricoles, lutte contre les inondations.

Cout : Très variable suivant l'importance des travaux demandés.

25 Millions de riels permettraient la réalisation d'une vingtaine de projets environ si le service disposait du personnel et du matériel nécessaires

Rentabilité : Variable.

Rentabilité immédiate et très élevée d'autant plus intéressante qu'elle affecte directement la population.

Cette rentabilité est fonction de la nature des exploitations effectuées sur les terrains protégés. A titre indicatif, en supposant que les travaux soient uniquement effectués en faveur de terrains exploités en rizières (représentant une rentabilité *minimum*), une augmentation de la production de paddy de 16.000 tonnes par an (27 Millions de riels) pourrait être obtenue.

Charges nouvelles pour le budget ordinaire faibles (entretien des petits ouvrages construits,.

Section I — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de magasins, ateliers et de logements.	(15) 15	5	10

Objet : Alinéa a)— Aménagement d'un parc central de matériel lourd et construction d'un laboratoire d'études, d'ateliers et de magasins à Phnom-Penh.

Alinéa b)— Aménagement de parcs de matériel lourd et construction de petits ateliers et magasins sur les principaux chantiers de grands travaux d'aménagements hydrauliques.

La réalisation des projet (**a**) et (**b**) est indispensable pour assurer une bonne gestion de l'important parc de matériel dont l'acquisition est prévue au titre de l'article 3 ci-après.

Alinéa c) Construction de logements pour les techniciens étrangers (notamment établissement de campements pour les brigades d'études topographiques).

Cout : 15 Millions de riels suivant une estimation approximative sommaire:

— 6 Millions pour le projet (**a**)
— 6 Millions pour le projet (**b**)
— 3 Millions pour le projet (**c**)

Rentabilité : Indirecte.

Charges d'entretien relativement peu élevées.

HYDRAULIQUE AGRICOLE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section I — Chapitre II Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Matériel lourd nécessaire pour l'exécution de travaux.	(160) 160	60	100

Objet : **Alinéa a**) — BOVEL : Équipement en tracteurs, draglines, ditchers, bétonnières, compresseurs.....
» **b**) — BARAI OCCIDENTAL, CHOEUNG-PREY : » » » »
» **c**) — LOM-CHANG et DAMNAK : » » » » »
» **d**) — VEAL-SAMNAP : » » » » »
» **e**) — BANON : » » » » » »
» **f**) — PREY-NOP : » » » » » »
» **g**) — Petits travaux d'hydraulique agricole : matériel nécessaire pour équiper 2 chantiers.
» **h**) — Hydraulique sociale (creusement de mares et puits qui serait assuré par l'hydraulique agricole) : matériel nécessaire pour équiper 2 brigades itinérantes.

Cout : 160 Millions de riels suivant une estimation approximative sommaire dont :
— 15 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 30 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 10 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 35 Millions de riels pour le projet (**d**)
— 25 Millions de riels pour le projet (**e**)
— 5 Millions de riels pour le projet (**f**)
— 25 Millions de riels pour le projet (**g**)
— 15 Millions de riels pour le projet (**h**)

Ces montants peuvent paraître très élevés, mais la constitution d'un parc important de matériel moderne est absolument indispensable pour réaliser un programme sérieux d'aménagements hydrauliques.

En outre *ce matériel*, dont la plus grande partie serait réceptionnée en 1957, *a été prévu pour la réalisation du prochain plan d'équipement.* Enfin il comprend la constitution d'un stock de pièces de rechange d'un tiers de la valeur du matériel.

Rentabilité : Indirecte.

Nouvelles charges pour le budget très lourdes (50 Millions de riels environ par an à compter de l'exercice 1958). Toutefois ces charges seront imputables pour leur quasi-totalité au budget extraordinaire d'équipement.

HYDRAULIQUE AGRICOLE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section I — Chapitre II Article 3 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Matériel de transport, matériel d'ateliers et instruments topographiques.	(16) 16	9	7

Objet : **Alinéa a**) — 30 camions, 20 Jeeps, 1 vedette et 2 hors-boards pour le service des brigades d'études et des chantiers de travaux,

Alinéa b) — Équipement des ateliers de réparation du parc central de matériel et des parcs de matériel de chantiers de travaux (tours, perceuses, etc. . .)

Alinéa c) — Appareils topographiques et instruments de précision pour le laboratoire.

Cout : 16 Millions de riels suivant une estimation approximative sommaire dont :

- 7 Millions de riels pour le projet (**a**)
- 6 Millions de riels pour le projet (**b**)
- 3 Millions de riels pour le projet (**c**)

Rentabilité : Indirecte.

Nouvelles charges pour le budget très lourdes (6 Millions de riels environ par an à compter de l'exercice 1958). Toutefois ces charges seront imputables pour leur quasi-totalité au budget extraordinaire d'équipement.

ÉLEVAGE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre III Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(5)		
— Inventaire du cheptel national.	5	2	3

Objet : Inventaire du cheptel se trouvant actuellement au Cambodge.

Outre l'intérêt général de cette étude, l'opération proposée doit permettre l'extension de l'inscription régulière des animaux. Cette identification du bétail est souhaitable à divers titres (meilleure orientation du commerce d'élevage, lutte contre le vol etc. . .).

Cout : 5 Millions de riels,

Rentabilité : Indirecte.

Aucune charge supplémentaire.

ELEVAGE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre III Article I — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création ou extension de station d'élevage.	(10) 10	5	5

Objet : Alinéa a) — Création d'une station zootechnique à Véal-Sbauv (élevage de reproducteurs des races importées et sélection de races locales).

» **b)** — Aménagement de la station zootechnique de Stung-Méanchey.

» **c)** — Création de porcheries à Battambang et à Kampot, pour étudier les conditions d'amélioration de la race porcine.

» **d)** — Création de stations avicoles à Kandal et à Svay-Rieng.

» **e)** — Remise en état de la ferme de Kompong-Cham.

Cout : 10 Millions de riels dont :

— 3 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 1, 5 Million de riels pour le projet (**b**)
— 2 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 3 Millions de riels pour le projet (**d**)
— 0, 5 Million de riels pour le projet (**e**)

Rentabilité : Indirecte.

Les charges supplémentaires à supporter par le budget ordinaire à la suite de la réalisation de ces projets sont élevées (de l'ordre de 3 Millions de riels par an environ comportant surtout l'achat de produits d'alimentation). Ces charges doivent toutefois être compensées pour une part substantielle par les recettes retirées de la vente des produits des stations.

ÉLEVAGE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre III Article I — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études et essais de nutrition animale.	(8) 8	3	5

Objet : Études et essais de nutrition animale pour améliorer la production de bétail au Cambodge (par la consommation de produits locaux comme le maïs notamment) et permettre la réalisation de quelques élevages intensifs.

Cout : 8 Millions de riels environ.

Rentabilité : Indirecte, mais pouvant être élevée.

Pas de charges nouvelles.

ÉLEVAGE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre III Article 1 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation du personnel nécessaire au service de l'Élevage.	(2) 2	1	1

Objet : Formation de 15 Contrôleurs de l'Élevage et des Épizooties, par an.

Cout : 2 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte —

Charges supplémentaires de 1,5 Million de riels environ par an pour le budget ordinaire à compter de l'exercice 1958.

ÉLEVAGE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de centres d'élevage intensif.	(10) 10	5	5

Objet : Création de centres d'élevage intensif à titre d'essai pour encourager les initiatives privées dans ce domaine. Deux centres d'élevage pourraient être installés pendant les années 1956 et 1957, un à Véal-Samnap et le second dans un centre à choisir.

Des prêts aux personnes voulant créer des centres d'élevage analogues pourraient être consentis au titre du Chapitre VII de la présente Section : Aide à la production.

Cout : 10 Millions de riels (5 Millions de riels par centre).

Rentabilité : Élevée —

Pas de charges supplémentaires en principe pour le budget ordinaire du fait de ces centres d'élevage qui devraient équilibrer leur compte d'exploitation.

ÉLEVAGE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de centres d'élevage dans les nouveaux villages implantés	(9) 9	4	5

Objet : Création de centres d'élevage dans les nouveaux villages implantés (cf. Chapitre VII de la présente Section : Aide à la Production, Article 2, Parag. 1)

Chaque famille de ces nouveaux villages recevrait un lot d'animaux à élever (une paire de bufflesses ou de vaches, des porcins et de la volaille) à des conditions à fixer.

Cout : 9 Millions de riels (300.000) riels par village.

Rentabilité : Élevée, mais difficilement calculable (cette rentabilité dépendra du soin consacré par les attributaires à l'élevage de leurs animaux). Cette action directe semble bien constituer un des moyens les plus sûrs et les plus rapides d'obtenir une augmentation de la production animale au Cambodge.

Section I — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de nouveaux bâtiments pour l'Institut Pasteur.	(13) 13	6	7

Objet : Construction de nouveaux bâtiments pour l'institut Pasteur qui doit abandonner ses installations actuelles devenues insuffisantes.

Cout : 13 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Les frais d'entretien des bâtiments prévus seront relativement peu élevés.

ÉLEVAGE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de bâtiments en province.	(3) 3	1	2

Objet : Construction de bâtiments (bureaux et logements) pour les besoins du Service de l'Élevage à Svay-Rieng, Kampot et Poipet.

Cout : 3 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Nouvelles charges faibles.

ELEVAGE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section I — Chapitre III Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement de l'Institut Pasteur.	(12) 12	5	7

Objet : Acquisition de matériel pour l'équipement du nouvel Institut Pasteur, notamment du matériel nécessaire pour la fabrication sur une grande échelle de vaccins et sérums (à usage humain et vétérinaire).

Cout : 12 Millions de riels.

Rentabilité : Intérêt social et économique évident (protection de la population et du cheptel du Cambodge). Économies de devises sur les vaccins et sérums actuellement importés.

Les frais de fonctionnement du nouvel Institut, qui seront élevés, n'ont pas encore été évalués exactement, mais seront couverts en partie par la vente des vaccins.

ELEVAGE — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section I — Chapitre III Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Campagne d'éradication de la peste bovine	(9) 9	5	4

Objet : Campagne d'éradication de la peste bovine ; équipement de 5 équipes mobiles de vaccinateurs afin d'immuniser tout le cheptel du Cambodge.

Cout : 9 Millions de riels.

Rentabilité : Augmentation de l'effectif du cheptel estimée à 1% par an au minimum, soit 12.000 têtes d'une valeur de 12 Millions de riels environ.

Après l'achèvement de la campagne prévue, le budget ordinaire devra supporter les frais de fonctionnement d'équipes de vaccinateurs pour préserver le résultat obtenu : 2 Millions de riels de charges nouvelles par an environ.

FORÊTS – ARTICLE 1er – ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre IV Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Inventaire forestier national	(14) 14	6	8

Objet : Etablissement d'un inventaire des ressources en bois du domaine forestier en vue de dresser un programme rationnel de mise en valeur (carte forestière, peuplements etc...).

Le résultat des travaux d'inventaire sera consigné dans un ouvrage imprimé.

Cout : 14 Millions de riels suivant une estimation détaillée.

Rentabilité : Indirecte.

Aucune charge nouvelle.

Section I — Chapitre IV Article I — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(1)		
— Journées de l'arbre et propagande forestière.	1	0,3	0,7

Objet : Organiser chaque année, à l'instar de nombreux pays du monde, une journée de l'Arbre et de propagande forestière (déjà prévue par le Kram nº 738-NS du 8 Août 1952).

Créer des équipes mobiles de propagande travaillant en liaison avec les équipes de l'Education de base, organiser des cours et des causeries dans les écoles primaires, et aux élèves-maîtres et publier des brochures de vulgarisation.

Cout : 1 Million de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles très faibles.

FORÊTS — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre IV Article 1 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études sur les conditions d'amélioration de l'exploitation du bois.	(59) 20	8	12

Objet : **Alinéa a**) — Études du déroulage, de l'imprégnation et du séchage du bois pour valoriser sur place la production de bois.

Alinéa b) — Établissement d'une scierie-pilote et d'un centre d'études et d'essais à Kompong-Som pour la mise au point du matériel et la formation du personnel.

Cout : 59 Millions de riels dont :
— 9 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 50 Millions de riels pour le projet (**b**)

Le projet (**b**) apparaît trop important. Il amènerait la création d'une véritable entreprise industrielle d'Etat que l'expérience a prouvé devoir toujours être déficitaire. Il semble donc préférable de limiter ce projet en laissant au secteur privé l'initiative de créer une grande scierie (avec, éventuellement, le concours de l'Etat au titre du Chapitre VII de la présente section: Aide à la production).

Les projets (**a**) et (**b**) peuvent être fusionnés par la création d'un centre d'études forestières bien équipé - Dotation retenue : 20 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte (encouragement à la valorisation sur place d'un produit national et fourniture partielle des besoins du Royaume en produits actuellement importés).

Charges nouvelles importantes pour le Budget ordinaire (5 Millions de riels par an au minimum à compter de l'exercice 1958).

FORETS — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre IV Article I — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(10)		
— Recrutement, formation et perfectionnement du personnel,	10	5	5

Objet : — Formation de 10 élèves-ingénieurs, 40 élèves contrôleurs et 50 élèves-gardes,

— Perfectionnement de 6 contrôleurs,

— Recrutement (à titre exceptionnel) de 100 gardes journaliers et de 30 secrétaires stagiaires.

Cout : 10 Millions de riels environ.

Rentabilité : Indirecte.

La réalisation de ce programme de recrutement et de formation du personnel est nécessaire pour permettre au service des Forêts d'assurer une bonne gestion du domaine forestier.

Charges nouvelles pour budget ordinaire élevées : 8 Millions de riels environ par an (bourses et soldes) à compter de l'exercice 1958

FORETS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre IV Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(19,3)		
— Aménagement et protection du domaine forestier.	19,3	8	11,3

Objet : **Alinéa a**)— Travaux d'aménagements dans la région de Kompong-Som et dans le cantonnement de Kratié; plantation de tecks et enrichissement dans la région de Kompong-Cham; plantation de balsa dans les terrains favorables.

» **b**)— Protection des massifs forestiers (lutte contre les incendies, délimitation et surveillance des réserves)

» **c**)— Entretien et réparation des chemins forestiers.

Cout : 19,3 Millions de riels dont :

— 9,9 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 2,4 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 7 Millions de riels pour le projet (**c**)

Rentabilité : Certaine. Augmentation de la production et exploitations nouvelles (projets **a** et **c**), meilleure conservation des forêts (projet **b**).

Charges supplémentaires : 2 Millions de riels par an environ à la charge du budget ordinaire à compter de l'exercice 1958.

FORÊTS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre IV Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de logements et de bâtiments administratifs.	(17,7) 17,7	10,7	7

Objet : **Alinéa a**) — Construction de logements pour 2 techniciens étrangers.

Alinéa b) — Construction ou aménagement de l'Ecole de Kompong-Cham, de maisons forestières et de garderies.

Cout : 17,7 Millions de riels dont :

— 2,4 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 15,3 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Indirecte (l'extension des bâtiments administratifs permettra toutefois une augmentation immédiate des recettes forestières).

Charges nouvelles de l'ordre de 300.000 riels par an.

Section I — Chapitre IV Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de parcs nationaux et aménagement de réserves de chasse.	(5) 5	2	3

Objet : Création de parcs nationaux pour la protection de la faune nationale et aménagement de réserves de chasses pour le développement du tourisme.

Ces parcs et réserves seront aménagés dans des centres à choisir, et par priorité dans la région de Siemréap (Beng Méalea par exemple).

Cout : 5 Millions de riels pour la préparation d'un parc national et l'aménagement d'une première réserve de chasse dans le cadre du plan biennal.

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles pour le budget ordinaire élevées mais difficiles à évaluer actuellement.

FORETS — ARTICLE 3 — EQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section I — Chapitre IV Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(5)		
— Acquisition de matériel de transport	5	3	2

Objet : Acquisition de matériel de transport pour les agents forestiers et les agents effectuant des tournées.

Cout : 5 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles de 700.000 riels environ par an.

Section I — Chapitre IV Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création d'un Office National du Bois.	(37) —	—	—

Objet : Création d'un Office National du Bois, organisme de crédit financé partie par une dotation initiale de l'Etat, partie par des taxes de protection forestière, qui serait destiné à venir en aide aux exploitants et à contrôler la qualité des bois et produits exportés.

Cout : 37 Millions de riels environ.

Opération intéressante, mais dont le financement devra être assuré au titre du Chapitre VII de la présente section.

Rentabilité : Organisme devant avoir en principe un compte d'exploitation équilibré.

PÊCHES – ARTICLE 1er – ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I – Chapitre V Article I – Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(1)		
– Inventaire piscicole du Cambodge.	1	0,4	0,6

Objet : Inventaire des zones réservées à la pêche industrielle et à la pêche familiale ; délimitation et classement des lots à affermer ; cartographie et cadastrage des zones piscicoles ; étude complète des peuplements.

Le résultat de ces recherches fera l'objet d'un rapport imprimé (avec tirage de cartes).

Cout : 1 Million de riels.

Rentabilité : Indirecte - Projet à réaliser de toute urgence pour permettre l'établissement d'un programme efficace de préservation des richesses piscicoles et pour mieux organiser l'affermage des pêcheries

Aucune charge nouvelle.

Section I — Chapitre V Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études de l'exploitation industrielle des produits de la pêche.	(5) 5	3	2

Objet : Étude et démonstration au stade semi-industriel des possibilités :

— de production de Tuk-Trey à haute teneur d'azote,

— d'utilisation des sous-produits de la pêche (fabrication d'huile pour le savon et d'aliments pour le bétail).

Cout : 5 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Le lancement de la production de Tuk-Trey à haute teneur d'azote contribuerait à améliorer considérablement les conditions d'alimentation de la population. L'utilisation des sous-produits amènerait une haute valorisation de déchets actuellement inutilisés.

Aucune charge nouvelle pour le budget ordinaire.

Section I — Chapitre V Article 1 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création d'un Institut Océanographique à Kompong-Som.	(30) 30	10	20

Objet : Création d'un Institut Océanographique à Kompong-Som. Le projet comporte notamment la construction de bâtiments importants, l'équipement d'un laboratoire et l'acquisition d'un bateau laboratoire.

Cout : 30 Millions de riels suivant une estimation indicative sommaire à préciser ultérieurement.

Le Service des pêches avait présenté un projet plus modeste, envisageant seulement l'établissement d'un Institut de recherches sur les pêches maritimes. - *Ce projet a été développé pour que l'Institut à créer permette de satisfaire intégralement les besoins du Cambodge en matière de recherches maritimes (cartographie, enseignement et transport).*

Rentabilité : Indirecte mais certaine. Le développement de la pêche maritime au Cambodge apparaît absolument indispensable (la pêche maritime a été pratiquement abandonnée depuis 1945, alors qu'elle permettait antérieurement une production annuelle de 15 à 20.000 Tonnes de poissons par an d'une valeur minimum de 50 Millions de riels).

Charges nouvelles de l'ordre de 1,5 Million de riels par an pour le budget ordinaire à compter de l'exercice 1958.

Section I — Chapitre V Article I — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement de l'Institut de Recherches piscicoles de Phnom-Penh.	(2) 2	1	1

Objet : Acquisition de matériel de recherches, de démonstration et d'enseignement pour l'Institut de Recherches piscicoles de Phnom-Penh.

Cout : 2 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles faibles (entretien).

PECHES — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre V Article 1 — Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Recrutement et formation du personnel nécessaire au Service des Pêches.	(4) 4	2	2

Objet : **Alinéa a**)— Recrutement de 3 experts (1 océanographe, 1 biologiste et 1 technologiste).

» **b**)— Formation du personnel pour l'Institut Océanographique et envoi d'étudiants à l'étranger.

» **c**)— Recrutement de personnel d'exécution (71 personnes dont 7 contrôleurs et 48 gardes-pêches).

Cout : 4 Millions de riels dont :

— 2 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 0,7 Million de riels pour le projet (**b**)

— 1,3 Million de riels pour le projet (**c**)

Rentabilité : Ces dépenses de personnel sont nécessaires mais elles devraient être pour une grande partie supportées par le budget ordinaire (notamment le personnel porté dans le projet (**c**) dont le paiement est prévu à titre exceptionnel sur les crédits du budget extraordinaire).

PÊCHES - ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre V Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Travaux de protection des réserves piscicoles du Cambodge.	(40) 40	15	25

Objet : Une des causes principales de la diminution du poisson dans les eaux du Cambodge est l'envasement ou le colmatage des grands points d'eaux (notamment des Grands Lacs) dû à différentes causes : déboisements des berges (qui amènent en outre une destruction des frayères naturelles des poissons), manque d'entretien etc...

Il est proposé d'entreprendre un programme de travaux importants comportant :

Alinéa a)— Travaux de reboisement des berges,

Alinéa b)— Travaux d'hydraulique piscicole (dragages de chenaux et aménagements d'ouvrages propres à entraîner le dégagement de zones colmatées ou en voie d'être colmatées).

Cout : 40 Milllions de riels dont :

— 20 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 20 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Élevée mais difficile à calculer.

Les charges nouvelles pour le budget ordinaire ne pourront être calculées qu'après le choix des projets à réaliser (charges relativement peu élevées vraisemblablement).

PÊCHES — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre V Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(2,5)		
— Développement de la pisciculture.	2,5	1	1,5

Objet : Installation de bassins de pisciculture pour l'élevage du tilapia et d'espèces locales à Phnom-Penh et dans certaines divisions de province (à Stung-Treng notamment) en vue de la cession d'alevins aux éleveurs intéressés.

Cout : 2,5 Millions de riels.

Rentabilité : Le prix de vente des alevins actuellement très élevé doit être considérablement diminué.

Les frais de fonctionnement doivent être couverts par les recettes résultant de la vente des alevins.

PÊCHES — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre V Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Constructions pour l'installation de divisions de pêche supplémentaires.	(2,5) 2,5	1	1,5

Objet : Construction de locaux et de logements pour l'installation de 5 divisions de pêche supplémentaires à Banam, Kompong-Cham, Takèo, Kompong-Luong des Lacs et Bacpréa et de divisions de pêche maritime dans des centres à choisir sur le Golfe du Siam.

Coût : 2.500.000 riels.

Rentabilité : Indirecte.

Charges nouvelles très faibles.

PÊCHES — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section I — Chapitre V Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Acquisition de matériel de transport.	(1) 1	0,5	0,5

Objet : Acquisition des moyens de transport nécessaires pour effectuer correctement les tournées et les inspections, notamment : 4 Jeeps, 2 coques de bateaux à moteur et 6 coques pour hors-boards (les moteurs de ces bateaux sont déjà disponibles).

Cout : 1 Million de riels.

Rentabilité : Indirecte.

400.000 riels environ de dépenses annuelles supplémentaires.

MINES, INDUSTRIES ET ARTISANAT — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre VI Article 1 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Inventaire des exploitations minières, industrielles et artisanales du Cambodge.	(1,5) 1,5	1	0,5

Objet : **Alinéa a)** — Inventaire complet des exploitations minières actuelles du Cambodge.

Cet inventaire devra comporter en outre un état précis des concessions délivrées avec l'indication des travaux effectués par les concessionnaires.

Alinéa b) — Inventaire des exploitations industrielles et artisanales du Cambodge.

Cout : — 1,5 Million de riels dont:
- 0,5 Million de riels pour le projet (**a**)
- 1 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Indirecte,

Aucune charge nouvelle.

Section I — Chapitre VI Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Prospections et recherches minières.	(10) 10	3	7

Objet : Un plan de prospections et de recherches minières à réaliser en deux ans est en cours d'établissement. Il prévoit notamment :

Alinéa a)— La reconnaissance complète des *sources d'énergie* (indices de *terrains pétrolifères, charbon, lignite* ....) dans les régions de Kompong-Thom et de Kampot.

» **b**)— La reconnaissance complète des gisements de *phosphates et de pierres à chaux* dans les régions de Kampot et Battambang.

» **c**)— La reconnaissance complète des gisements de *marbre et de kaolin* dans les régions de Pursat et de Kompong-Thom.

» **d**)— La reconnaissance complète des gisements de *fer* dans la région de Kompong-Thom.

» **e**)— Des reconnaissances sommaires diverses — géographiques (prospection générale de la région de Pursat)—ou spécifiques (or, zircon, pierres précieuses, cuivre, plomb, etc.....).

Cout : 10 Millions de riels environ (répartition entre les projets encore indéterminée).

Rentabilité : Indirecte

Pas de charges nouvelles pour le budget ordinaire.

MINES, INDUSTRIES ET ARTISANAT — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre VI Article I — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement d'un laboratoire de recherches minières et industrielles.	(12) 12	6	6

Objet : Construction et équipement d'un local à usage de laboratoire de recherches minières et industrielles (y compris bureaux et logements) : analyses de minerais, études de roches, analyses et recherches industrielles.

Cout : 12 Millions de riels.

Rentabilité : Indirecte —

Charges nouvelles élevées encore non calculées.

MINES, INDUSTRIES ET ARTISANAT — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section I — Chapitre VI Article 1 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études et essais industriels divers.	(15) 15	7,5	7,5

Objet : En vue d'encourager les initiatives privées pour la création ou le développement d'industries locales, des études et essais industriels seront effectués dans les domaines suivants :

Alinéa a)— Matériaux de construction (briques, tuiles, chaux, ciment et matériaux comprimés préparés avec des produits minéraux disponibles au Cambodge).

» **b**)— Céramiques et porcelaines.

» **c**)— Pâtes à papier.

» **d**)— Filatures et tissages; socheries.

» **e**)— Tannage de peaux.

» **f**)— Engrais et farines de poisson.

» **g**)— Conserveries et confiseries.

» **h**)— Fer et acier.

Cout : 15 Millions de riels dont :

— 3 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 2 Millions de riels pour les projets (**b** à **f**)

— 1 Million de riels pour les projets (**g** et **h**)

Rentabilité : Indirecte.

Aucune charge nouvelle en principe pour le Budget ordinaire après l'achèvement des études.

Section I — Chapitre VI Article I — Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de centres d'apprentissage et d'orientation d'ouvriers spécialisés et d'artisans.	(4) 4	2	2

Objet : **Alinéa a**)— Formation et placement d'ouvriers spécialisés.

Alinéa b)— Orientation des artisans locaux (sculpture sur bois, sur métal, sur cuir, sur pierre, orfévrerie, fonderie, vannerie, tissage etc . . . .).

Cout : 4 Millions de riels (2 Millions pour chaque projet).

Rentabilité : Indirecte.

Charges à supporter ultérieurement par le Budget ordinaire.

Section I — Chapitre VI Article I — Paragraphe 6	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Recrutement des techniciens supplémentaires nécessaires au fonctionnement du service.	(3) 3	1,5	1,5

Objet : Le personnel du service des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat doit être complété par le recrutement de :

- 1 Directeur des recherches.
- 1 Ingénieur des Mines, 1 Ingénieur des Arts et Métiers, 1 Ingénieur Topographe, 1 Ingénieur géodésien, 1 Ingénieur des Manufactures et 1 Ingénieur de mécanique.
- 1 Chimiste. 1 aide-chimiste et 2 préparateurs.
- 8 Conducteurs mécaniciens.

Cout : 3 Millions de riels

Rentabilité : Indirecte —

Ces charges devront être ultérieurement supportées par le Budget ordinaire,

MINES, INDUSTRIES ET ARTISANAT — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section I — Chapitre VI Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement en matériel du service.	(3) 3	2	1

Objet : L'équipement en matériel du Service des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat doit être complété par l'acquisition de :

Alinéa a)— Matériel de recherches minières.

» **b**)— Matériel roulant (prospections).

» **c**)— Matériel divers (laboratoires et bureaux).

Cout : 3 Millions de riels dont :

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)

— 1,3 Million de riels pour le projet (**b**)

— 0,7 Million de riels pour le projet (**c**)

Rentabilité : Indirecte —

1 Million de charges supplémentaires par an pour le budget ordinaire à compter de l'exercice 1958.

MINES, INDUSTRIES ET ARTISANAT — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section I — Chapitre VI Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création de centres de vente des produits de l'artisanat local à l'étranger.	(0,5) 0,5	0,5	—

Objet : Création à titre d'essai à l'Ambassade du Cambodge à Washington d'un centre de vente des produits de l'artisanat local.

Cout : 0,5 Million de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Pas de charges nouvelles en principe (opération amortissable).

AIDE A LA PRODUCTION — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre VII Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Implantation de villages-modèles dans les centres de production.	(195) 195	72	123

Objet : Implantation de 30 villages-modèles dans les régions d'anciennes cultures (abandonnées pendant l'insécurité) ou dans les nouvelles régions mises en valeur. Chaque village comportera: 200 maisons avec dépendances, 200 étables, 1 sala, 1 infirmerie, l'école avec mobilier et des puits.

Cout : 195 Millions de riels, soit 180 Millions de riels pour la construction et l'aménagement des villages (6 Millions de riels par village suivant une estimation détaillée) plus 15 Millions de riels pour achats éventuels de terrains (domaine de Beng-Pring par exemple).

Rentabilité : Indirecte très élevée, Les maisons deviendraient la propriété des occupants sous la condition qu'ils mettent en valeur un terrain concédé dans un délai donné.

Aucune charge nouvelle en principe pour le budget ordinaire.

AIDE A LA PRODUCTION — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section I — Chapitre VII Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Encouragement à la petite entreprise.	(185) 185	85	100

Objet : Un des moyens les plus sûrs pour amener une augmentation de la production au Cambodge est d'encourager les producteurs par l'octroi de prêts substantiels à faible intérêt (parallèlement lutte contre l'usure) et à termes bien adaptés.

L'Office du Crédit Populaire a présenté un programme de réalisations prévoyant :

Alinéa a) L'octroi de prêts aux petits agriculteurs et aux forestiers.
» **b)** id id artisans, petits industriels et petits commerçants.
» **c)** id id éleveurs.
» **d)** id id petits pisciculteurs et aux pêcheurs (domaine où un important effort est à faire).
» **e)** id id la dotation de coopératives de ventes.

Les prêts envisagés sont évidement des prêts d'équipement remboursables à moyen terme et non des crédits à court terme de fonctionnement

Cout : 185 Millions de riels dont :
— 90 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 10 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 30 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 30 Millions de riels pour le projet (**d**)
— 25 Millions de riels pour le projet (**e**)

Rentabilité : Difficilement calculable mais peut être élevée.

Aucune charge nouvelle : opérations amortissables en principe.

AIDE A LA PRODUCTION — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section I — Chapitre VII Article 4 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Encouragement à la grosse entreprise.	(190) 190	70	120

Objet : Dans le domaine de la grosse entreprise, l'expérience des derniers mois a prouvé qu'un effort important était à faire : les souscriptions au capital de Sociétés lancées dans le public Khmer n'ont pratiquement pas donné de résultats — Pour développer le sens de l'initiative et le goût de l'investissement productif au Cambodge, des encouragements sérieux doivent être donnés aux nationaux.

Il est proposé de donner cet encouragement sous deux formes :

Alinéa a)— Prêts à des Sociétés d'Investissements pour leur permettre de prendre des participations dans des Sociétés existantes ou à créer (les Sociétés dont l'activité est purement commerciale étant naturellement exclues).

Alinéa b)— Prêts à des industriels ou gros agriculteurs désirant réaliser des programmes d'investissements.

Cout : 190 Millions de riels (à répartir suivant les besoins entre les projets (**a** et **b**).

Rentabilité : Difficilement calculable, mais peut être élevée.

Aucune charge nouvelle : opérations amortissables en principe.

SECTION II : INFRASTRUCTURE

(Commentaires des Opérations)

CHAPITRE I : Électrification et grandes adductions d'eau

CHAPITRE II : Routes et Ponts

CHAPITRE III : Chemins de fer

CHAPITRE IV : Ports

CHAPITRE V : Voies navigables

CHAPITRE VI : Aéronautique

CHAPITRE VII : Transmissions.

Sous-Chapitre A — ELECTRIFICATION

ÉLECTRIFICATION — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section II — Chapitre I-A Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(1)		
— Inventaire des ressources hydroélectriques du Cambodge.	1	0,6	0,4

Objet : Études et prospections dans tout le Cambodge en vue de la création d'usines hydroélectriques (Kamchay et chutes de Khône notamment).

Le résultat de ces études fera l'objet d'un rapport imprimé.

Cout : 1 Million de riels

Rentabilité : Indirecte

Aucune charge nouvelle pour le budget ordinaire.

ELECTRIFICATION — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section II — Chapitre I-A Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Étude du régime des concessions d'exploitation d'usines électriques au Cambodge.	(0,2) 0,2	0,2	—

Objet : Étude du régime des concessions d'exploitation d'usines électriques au Cambodge en vue d'améliorer éventuellement les cahiers des charges.

Cout : 0,2 Million de riels.

Rentabilité : Indirecte.

Aucune charge nouvelle pour le budget ordinaire.

ELECTRIFICATION — ARTICLE 1er — ETUDES ET PERSONNEL

Section II — Chapitre I - A Article 1 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(1,3)		
— Formation du personnel spécialiste électricien.	1,3	0,7	0,6

Objet : Formation d'électriciens et de chefs de réseau dans un établissement d'enseignement technique (10 spécialistes par an).

Cout : 1,3 Million de riels — pour 2 promotions, en 1956 et 1957 .

Rentabilité : Rentabilité indirecte. Le Personnel formé concourra par une bonne gestion des installations d'énergie électrique à l'abaissement du coût de l'électricité.

Le traitement des spécialistes formés est compris dans les frais de gestion des réseaux (800.000 riels environ de dépenses supplémentaires par an à compter de l'exercice 1958).

ELECTRIFICATION — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre I-A Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Électrification de centres importants et amélioration des réseaux existants.	(42) 25,5	13	12,5

Objet : Electrification comportant la construction de bâtiments et magasins et l'équipement de production et de distribution dans les centres suivants:

Alinéa a) — Poipet,
» **b**) — Sisophon,
» **c**) — Pochentong,
» **d**) — Kompong-Som,
» **e**) — Centre touristique du Bokor,
» **f**) — Centres divers (amélioration des réseaux existants)

Cout : 42 Millions de riels dont :
— 6 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 5 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 10 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 6 Millions de riels pour le projet (**d**)
— 5 Millions de riels pour le projet (**e**)
— 10 Millions de riels pour le projet (**f**)

Une réduction de crédits de 5 Millions de riels sur le projet (**c**) (électrification de Pochentong qui peut être financée, au moins partiellement, par le concessionnaire de Phnom-Penh) et de 1,5 Million de riels sur le projet (**e**) (électrification du Centre touristique du Bokor) a été décidée *à titre indicatif* seulement. Les crédits demandés pour le projet (**f**) (amélioration des réseaux existants) sont portés *pour mémoire* seulement en l'absence de précisions sur les travaux à entreprendre.

Rentabilité : Bonne rentabilité avec des recettes annuelles de :
— 200.000 riels pour le projet (**a**)
— 150.000 riels pour le projet (**b**)
— 250.000 riels pour le projet (**c**)
(encore indéterminée pour les autres projets).

ELECTRIFICATION — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre I-A Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Electrification de centres ruraux.	(17) 8,5	3,4	5,1

Objet : Electrification de 10 centres ruraux de moyenne importance par installation de centrales de 60-KW de puissance.

Les centres à électrifier sont, à titre indicatif, les suivants :

- Tuk-Méas
- Skoun
- Kompong-Kdey
- Kompong-Chen
- Kompong-Trach
- Puok
- Bovel
- Kompong-Kléang
- Kompong-Luong
- Prey-Phdao
- Néak-Luong

etc...

Cout : 17 Millions de riels (1,7 Million pour chaque centrale y compris le réseau de distribution).

Une réduction de crédit de 50% (8.500.000 riels) est prévue sur ces opérations difficiles à réaliser et que l'expérience prouve peu rentables. L'octroi *d'avances* aux collectivités publiques intéressées ou à des personnes privées qui seraient nommées concessionnaires devrait être étudié (avances à très faible intérêt et à long terme).

Rentabilité: Les recettes devraient compenser en principe les frais d'entretien et de fonctionnement, mais le prix du courant vendu aux usagers serait alors très élevé; des charges nouvelles pour le budget ordinaire sont donc à craindre.

ADDUCTION D'EAU — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section II — Chapitre I B Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études et prospections pour la création d'usines des eaux.	(1) 1	1	—

Objet : Études et prospections dans les centres suivants où il a été impossible de trouver jusqu'à présent des points d'eau exploitables :

Alinéa a)— Poipet,
Alinéa b)— Pochentong.

Cout : 1 Million de riels (500.000 riels par projet).

Rentabilité : Pas de rentabilité immédiate.
Pas de charges nouvelles.

ADDUCTION D'EAU — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre I-B Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Extension des usines des eaux existantes dans les grands centres.	(113) 70,5	32,5	38

Objet : **Alinéa a)**— PHNOM-PENH : extension du réseau actuel prévu pour une population de 50.000 habitants alors que celle-ci atteint actuellement 500.000 habitants.

» **b)**— KAMPOT : extension du réseau actuel très insuffisant, remise en état du barrage sur la Kamchay, agrandissement de l'usine et remplacement de la conduite principale d'amenée d'eau.

» **c)**— SIEMREAP : extension de l'usine des eaux existante pour porter son débit de 28 litres par jour et par habitant à 150 litres par jour et par habitant.

» **d)**— BOKOR : remise en état de la station.

» **e)**— POCHENTONG : amenée d'eau de Phnom-Penh à Pochentong.

» **f)**— SISOPHON : équipement en eau potable.

» **g)**— PETIT-TAKEO achèvement des travaux entrepris.

Cout : 113 Millions de riels dont ;
- 80 Millions de riels pour le projet **(a)**
- 19 Millions de riels pour le projet **(b)**
- 1,5 Million de riels pour le projet **(c)**
- 1 Million de riels pour le projet **(d)**
- 8,5 Millions de riels pour le projet **(e)**
- 2,5 Millions de riels pour le projet **(f)**
- 0,5 Million de riels pour le projet **(g)**

Les réductions de crédit suivantes ont été prévues *à titre indicatif seulement :*
- 30 Millions de riels pour le projet (**a**) (Phnom-Penh) dont la réalisation est liée pour une grande partie à la construction du pont sur le Tonlé-Sap reliant Phnom-Penh à Chhrui-Changvar qui ne semble pas pouvoir être entièrement achevée dans le cadre du plan biennal ;
- 10 Millions de riels pour le projet (**b**) (Kampot) dont l'exécution ne semble pas pouvoir être réalisée très rapidement (travaux sur la Kamchay).
- 2,5 Millions de riels pour le projet (**e**) (Pochentong).

Rentabilité : Les usines des eaux du Cambodge sont très rentables. Les nouvelles charges d'entretien amenées par la réalisation des projets proposés seront largement compensées par les recettes nouvelles.

ADDUCTION D'EAU – ARTICLE 2 – CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre I-B Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Amélioration de réseaux d'adduction d'eau dans les grands centres.	(36) 24	12	12

Objet : Amélioration des usines des eaux de (par ordre de priorité) :

a) Stung-Treng **d**) Takeo **g**) Kompong-Chhnang **j**) Banam
b) Kratié **e**) Kompong-Cham **h**) Kompong-Speu **k**) Takhmau
c) Svay-Rieng **f**) Kompong-Thom **i**) Prey-Veng **l**) Pursat.

Ces projets comportent de petits travaux propres à porter le débit des usines des eaux des centres intéressés de 30 à 40 litres par personne et par jour en moyenne à 150 litres par personne et par jour.

Cout : 36 Millions de riels (3 Millions de riels par usine).

Une réduction d'un tiers des crédits demandés a été prévue pour tenir compte de la capacité limitée de réalisation des travaux projetés.

Rentabilité : Dépenses nouvelles largement couvertes par les recettes supplémentaires.

Section II — Chapitre I-B Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(10)		
— Création d'installations d'adduction d'eau potable dans les centres ruraux de moyenne importance.	mémoire	—	—

Objet : Installations de petits réseaux d'adduction d'eau (forage de puits ou prise directe au fleuve ; installation de postes de décantation et de stations de pompage ; distribution sur place par bassins et robinets vannes) dans les petits centres de provinces (Ilôt Cône, Bavet etc.....).

Cout : 10 Millions de riels pour 20 petits réseaux (500.000 riels par réseau

Ces opérations font partiellement double emploi avec les travaux d'hydraulique sociale prévus au titre de la Section III (Équipement social), Chapitre III (Urbanisme et Habitat), Article 2, Paragraphe 1. Ils ne sont donc portés que *pour mémoire.*

Rentabilité Intérêt social certain.

Nouvelles charges à prévoir pour le budget ordinaire, l'exploitction de ces petits réseaux étant difficilement rentable.

CHAPITRE II : ROUTES ET PONTS

ROUTES ET PONTS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de la route de Phnom-Penh à Kompong-Som via Kompong-Speu.	(525) 300	150	150

Objet : Construction d'une route à grande circulation reliant Phnom-Penh via Kompong - Speu au Port maritime de Kompong - Som.

Cout : 525 Millions de riels (15 Millions U. S. $) — y compris toutefois le prix des ponts à rétablir sur la route de Kampot à Veal - Rinh.

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 225 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Indirecte.

Le prix d'entretien de la nouvelle route n'a pas encore été calculé.

ROUTES ET PONTS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction d'un pont sur le Tonlé-Sap.	(150) 75	30	45

Objet : Construction d'un pont sur le Tonlé-Sap reliant Phnom-Penh à la presqu'île de Chrui - Changvar.

Cout : 150 Millions de riels.

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 75 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Indirecte.

Les frais d'entretien du pont dépendront de la forme de l'ouvrage retenu.

ROUTES ET PONTS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Remise en état de routes nationales importantes.	(100) 60	30	30

Objet : Remise en état des sections de routes suivantes :

Alinéa a)	— Route N° 3 Phnom - Penh	— Ream	70 Kms.
» **b**)	— Route N° 1 Phnom - Penh	— Saigon	35 Kms.
» **c**)	— Route N° 3 Phnom - Penh	— Battambang — Poipet	15 Kms.
» **d**)	— Route N° 6 Phnom - Penh	— Siemreap — Sisophon	23 Kms.
» **e**)	— Route N° 4 et 18 Kampot	— Sre - Umbell	10 Kms.
» **f**)	— Route N° 102 Accès au Bokor	. . . . .	27 Kms.
» **g**)	— Autres routes		110 Kms.
			290 Kms.

Cout : 100 Millions pour 290 Kms. suivant le prix moyen au Km.

Malgré l'urgence qu'il y a à refaire ces routes, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 40 Millions de riels a été décidée pour permettre l'inscription d'autres opérations.

Rentabilité : Indirecte.

Ces charges d'entretien ne devraient pas en principe augmenter puisqu'un effectif permanent de cantonniers est entretenu sur ces sections.

Section II — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Améliorations de tracés routiers et de plate-formes.	(25) 10	5	5

Objet : **Alinéa a**) — Variante au PK. 23 sur la route Phnom-Penh — Ream
» **b**) — Variante au PK. 245 sur la route Phnom-Penh — Siemreap
» **c**) — Surélévation et élargissement de la route Phnom-Penh — Saigon sur 20 Kms.
» **d**) — Surélévation et élargissement de la route Phnom-Penh — Kompong-Chhnang sur 20 Kms.
» **e**) — Surélévation et élargissement de la route Phnom-Penh — Battambang sur 20 Kms.
» **f**) — Surélévation et élargissement de la route Phnom-Penh — Kompong-Cham sur 20 Kms.
» **g**) — Assainisssements de la plate-forme en divers points du réseau routier.

Cout : 25 Millions de riels.

Malgré l'urgence qu'il y a à réaliser ces travaux, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 15 Millions de riels a été décidée pour permettre l'inscription d'autres opérations.

Rentabilité : Diminution des accidents.

Diminution des frais d'entretien (en conséquence diminution des charges du budget ordinaire en principe).

ROUTES ET PONTS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Établissement d'ouvrages d'arts.	(100) 66	36	30

Objet : **Alinéa a**) — Reconstruction d'un pont en béton de 54m. au PK. 125 sur la route Phnom-Penh - Saigon.

» **b**) — Reconstruction de 29 ponts en béton (253 mètres) et d'une travée de pont en béton (33 mètres) sur la route de Phnom-Penh-Kampot.

» **c**) — Reconstruction de 29 ponts dans la province de Siemréap et de 28 ponts dans la province de Battambang,

» **d**) — Reconstruction d'un pont en béton de 27m. à O-Kandea (Kratié).

» **e**) — Reconstruction de 2 ponts (47 mètres) sur la route Phnom-Penh — Battambang.

» **f**) — Construction de 4 dalots de 4 mètres et d'un pont de 8m. sur la route N° 5 et de 3 dalots de 4 mètres sur la route N° 7.

Cout : 100 Millions de riels.

Malgré l'urgence qu'il y a à réaliser ces travaux, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 34 Millions de riels a été décidée pour permettre l'inscription d'autres opérations.

Rentabilité : Augmentation de la sécurité.

Diminution des frais d'entretien (en conséquence diminution des charges du budget ordinaire en principe).

ROUTES ET PONTS — ARTICLE 2 - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 6	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Reconstruction de routes et réfection de ponts,	(27) 11	5	6

Objet : **Alinéa a**) — Route d'Angkor-Wat à l'aérodrome d'Angkor (5 kms.).

» **b**) — Route de Chipou à Kompong-Ro (Svay-Rieng ; 25 kms.).

» **c**) — Route de Kompong-Thom à Phnom-Dek (40 kms et 20 ponts).

» **d**) — Réfection de pistes (suivant un ordre de priorité à établir).

Cout : 27 Millions de riels.

Une réduction de crédits *à titre indicatif* de 16 Millions de riels a été décidée pour permettre l'inscription d'autres opérations.

Rentabilité : Augmentation des frais d'entretien à la charge du Budget ordinaire mais déblocage de nouvelles régions économiquement intéressantes.

ROUTES ET PONTS — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section II — Chapitre II Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Acquisition de matériel spécialisé.	(22) 22	12	10

Objet : **Alinéa a**)— Acquisition de 3 bacs à moteurs de 50 tonnes, pour le passage des fleuves.

Alinéa b)— Acquisition de matériel pour le parc des Travaux Publics (Bulldozers, Tournpull, Camions, fondoires, etc...).

Cout : 22 Millions de riels (minimum incompressible).

Rentabilité : Les dépenses d'entretien et d'amortissement de ce matériel doivent être compensées par des recettes nouvelles (projet **a**) ou par des économies de temps et de main-d'œuvre (projet **b**).

ROUTES ET PONTS — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section II — Chapitre II Article 4 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Approvisionnement en bitumes.	(43) 30	15	15

Objet : Acquisition de 12.000 tonnes de bitume et de 2.000 tonnes de cutback.

Cout : 43 Millions de riels.

Il s'agit de dépenses qui devraient être :

— soit comptabilisées au budget ordinaire,

— soit comprises dans les projets nouveaux de routes.

Pour cette raison, une réduction de crédits *à titre indicatif* de 13 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Sans incidence.

CHAPITRE III : CHEMINS DE FER

CHEMINS DE FER — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section II — Chapitre III Article 1 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(6)		
— Étude de la voie ferrée Phnom-Penh Kompong-Som	4	3	1

Objet : Étude de la construction de la ligne ferrée reliant Phnom-Penh au port de Kompong-Som.

Le projet comprend :

— la détermination des facteurs économiques

— l'étude du tracé de la ligne

— l'estimation des dépenses pour

a)— insfrastructure

b)— matériel.

Cout : 6 Millions de riels.

Une réduction de crédits de 2 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Indirecte.

Aucune charge nouvelle.

Section II — Chapitre III Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(0,4)		
— Perfectionnement du personnel	0,4	0,4	—

Objet : Octroi de bourses d'études à l'étranger aux agents susceptibles d'accéder aux postes supérieurs.

Cout : 400.000 riels :

pour 5 bourses en France (S.N.C.F.)

pour 3 bourses au Pakistan (École de Lahore).

Rentabilité : Remplacement progressif du cadre étranger par un cadre exclusivement cambodgien.

Pas de charges nouvelles en conséquence.

CHEMINS DE FER — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre III Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement de la voie.	(5) 5	5	—

Objet : **Alinéa a)** — Achèvement du renouvellement de la voie par substitution sur un dernier parcours de rails de 30 Kgs avec traverses métalliques aux rails de 25 Kgs avec traverses en bois.

Alinéa b) — Remblaiement des emprises de la gare de Phnom-Penh pour décongestionner les voies de service des ateliers.

Cout : 5 Millions de riels dont :
— 4 Millions pour le projet (**a**)
— 1 Million pour le prolet (**b**)

Rentabilité : La réalisation du projet (**a**) amènera plus de facilité de circulation du matériel tracteur tout le long du réseau et une augmentation du confort et de la vitesse des trains.

La réalisation du projet (**b**) permettra un classement plus rationnel des matières et du matériel (gain de temps et de main-d'œuvre pour les chargements et les déchargements).

Pas de charges nouvelles.

Section II — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction d'ateliers centraux.	(3) Mémoire	—	—

Objet : Construction d'un atelier de fonderie annexe.

Cout : 3 Millions de riels.

Cette opération, dont la réalisation peut être différée sans difficultés, est inscrite seulement *pour mémoire* pour permettre l'inscription d'autres opérations.

Rentabilité : L'installation d'une fonderie permettra un rendement accru de la production et une réduction des commandes de pièces à l'étranger.

Charges nouvelles d'entretien relativement faibles.

CHEMINS DE FER — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section I — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement de la gare de Poipet.	(5) Mémoire	—	—

Objet : Aménagement de la gare de Poipet en gare internationale (construction de quais de chargement, transformation de la gare).

Cout : 5 Millions de riels.

Cette opération n'est inscrite que *pour mémoire*. Si elle doit être exécutée dans le cadre du Plan Biennal, son financement est en effet déjà assuré.

Rentabilité : Indirecte.

Les charges supplémentaires à supporter par la Régie des Chemins de fer du fait de l'exécution de ce projet doivent être très inférieures à l'augmentation de recettes permises.

CHEMINS DE FER — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section II — Chapitre III Article 3 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Acquisition de matériel roulant et d'équipement pour le matériel roulant.	(80) 65,6	30	35,6

Objet : **Alinéa a**) — Acquisition de 3 autorails, 2 locotracteurs, 7 voitures à voyageurs, 30 wagons couverts de 25 tonnes, 20 wagons tombereaux de 25 tonnes, 10 wagons plateformes de 25 tonnes et 15 wagons ballastières

» **b**) — Acquisition de 3 autocars pour le service combiné rail-route (Sisophon-Siemréap et Phnom-Penh-Siemréap).

» **c**) — Fourniture de 800 essieux et de 1.600 boîtes pour le remplacement d'anciens essieux insuffisants.

» **d**) — Fourniture d'équipement pour unification des attelages et des systèmes de freinage.

Cout : 80 Millions de riels suivant une estimation détaillée dont :

— 55 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 1 Million de riels pour le projet (**b**)

— 11 Millions de riels pour le projet (**c**)

— 13 Millions de riels pour le projet (**d**)

Pour permettre l'inscription d'autres opérations, une réduction de crédits à titre indicatif de 14,4 Millions de riels a été décidée sur l'ensemble de ces opérations.

Rentabilité : Amélioration considérable du service et de la sécurité.

Les charges nouvelles d'entretien et d'amortissement du nouveau matériel sont largement compensées par les économies de personnel réalisées et par les recettes supplémentaires permises par l'augmentation du trafic.

Section II — Chapitre III Article 3 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
– Acquisition de matériel pour l'équipement et l'entretien de la voie ferrée.	(6,3) 6,3	3	3,3

Objet : **Alinéa a**) — Acquisition d'un matériel de soudure de rails et mise en œuvre de ce matériel.

» **b**) — Acquisition d'une bourreuse mécanique et d'un concasseur.

» **c**) — Modernisation de l'atelier « Voies et Bâtiments » (acquisition d'une machine à bois combinée, d'une scie circulaire et d'une machine à percer),

» **d**) — Fourniture du matériel de signalisation et de télécommunication.

Cout : 6,3 Millions de riels suivant une estimation détaillée dont :

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)

— 3 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 0,3 Million de riels pour le projet (**c**)

— 2 Millions de riels pour le projet (**d**)

Rentabilité : La réalisation des projets (**a**), (**b**) et (**c**) amènera une amélioration des conditions de roulement et de durée du matériel ainsi qu'une économie pour les travaux d'entretien de la voie.

La réalisation du projet (**d**) permettra une augmentation de la sécurité (diminution du nombre d'accident).

Section II — Chapitre III Article 3 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Acquisition de matériel d'entretien et de réparation du matériel tracteur et roulant.	(13,3) 8,7	6,7	2

Objet : **Alinéa a**) -- Equipement d'une fonderie (pont-roulant, cubilot, four à acier, étuves).

Alinéa b) — Equipement des ateliers du service Matériel et Traction (machines diverses).

Alinéa c) — Equipement de l'atelier de l'École d'apprentissage (machines diverses).

Cout : 13,3 Millions de riels dont :

— 4,6 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 6,2 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 2,5 Millions de riels pour le projet (**c**)

Le projet (**a**) dont la réalisation peut être différée sans difficultés (cf. Article 2. Paragraphe 2 du présent Chapitre) est inscrit seulement *pour mémoire* pour permettre l'inscription d'autres opérations.

Rentabilité : Les charges nouvelles amenées par la réalisation des projets (**a**) èt (**b**) seront inférieures aux économies réalisées sur les commandes de pièces à l'étranger (projet **a**) et grâce à l'augmentation du rendement des services d'entretien (projet **b**).

PORTS — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section II — Chapitre IV Article 1 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Étude de l'aménagement du port de Phnom-Penh.	(0,5) 0,5	0,5	—

Objet : Études pour l'établissement d'un port en eaux profondes à Phnom-Penh.

Cout : 0,5 Million de riels (crédit suffisant en raison de l'état d'avancement des études déjà entreprises).

Rentabilité : Pas de rentabilité directe mais possibilités d'installation d'un port maritime sur le Mékong.

Section II — Chapitre IV Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement général du port de Kompong-Som.	(300) 200	100	100

Objet : Aménagement et construction du port maritime de Kompong-Som, ouvert au trafic international, comportant notamment un appontement de 320m.

Cout : 300 Millions de riels répartis en :

— appontements et passerelles d'accès . . 250 Millions de riels

— installations à terre . . . . . 50 Millions de riels

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 100 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Ne peut être encore estimée.

PORTS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre IV Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Travaux d'aménagement du port de Phnom-Penh.	(14) 14	7	7

Objet : **Alinéa a**) — Aménagement de postes d'accostage à quai (prolongement de l'estacade en béton armé et création d'un nouveau poste d'accostage flottant).

Alinéa b) — Construction d'un perré maçonné entre la fin du Quai Norodom et le perré du Palais Royal pour la défense des berges.

Cout : 14 Millions de riels dont :

— 11 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 3 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : La réalisation du projet (**a**) augmentera les possibilités d'accostage (350.000 riels de recettes supplémentaires par an) permettant ainsi un accroissement considérable du trafic.

Charges d'entretien très faibles.

PORTS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre IV Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de magasins et de bureaux (Port de Phnom-Penh).	(5,7) 5,7	3,7	2

Objet : **Alinéa a**)— Construction de deux magasins sous douane pour le port de Phnom-Penh.

» **b**)— Rachat de 7 magasins concédés pour le port de Phnom-Penh.

» **c**)— Aménagement du magasin actuellement occupé par l'Armée.

» **d**)— Construction de postes de surveillance et aménagement de bureaux de contrôle.

Cout : 5,7 Millions de riels dont :

— 2 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 2 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 0,5 Million de riels pour le projet (**c**)

— 1,2 Million de riels pour le projet (**d**)

Rentabilité : L'augmentation de recettes obtenue à la suite de la réalisation des projets (**a**), (**b**) et (**c**) ressortira à plus d'1 Million de riels par an (déduction faite des frais d'entretien).

PORTS — ARTICLE 3 — EQUIPEMENT ET MATERIEL

Section II — Chapitre IV Article 3 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Equipement du Port de Phnom-Penh	(10,8) 10,8	4,3	6,5

Objet : **Alinéa a)** — Achat de matériel flottant pour les besoins du port de Phnôm-Penh (1 ponton-grue de 25 tonnes, 1 remorqueur Diésel de 250 CV, 1 vedette d'amarrage, 1 vedette de service, 1 grue de 15 tonnes).

Alinéa b) — Modernisation des ateliers et des magasins du Parc de la Navigation.

Cout : 10,8 Millions de riels dont :

— 7,8 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 3 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Augmentation considérable de la capacité de trafic.

Les charges supplémentaires entraînées par la réalisation du projet (**a**) doivent être équilibrées par les recettes nouvelles obtenues par l'exploitation du matériel flottant.

VOIES NAVIGABLES — ARTICLE 1er — ETUDES ET PERSONNEL

Section II – Chapitre V Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(1,7)		
— Inventaire hydrographique du Cambodge.	1,7	1,2	0,5

Objet : Inventaire hydrographique du Cambodge (à réaliser en liaison avec le service de l'hydraulique agricole qui bénéficie d'une dotation importante pour la réalisation d'études du même genre : Section I, Chapitre II, Article I, Paragraphe I).

Constitution et fonctionnement d'une brigade d'études hydrographiques en vue d'effectuer une étude complète des cours d'eau du Cambodge et principalement des biefs supérieurs du Mékong.

Le projet comprend :

— l'acquisition du matériel de transport et du matériel scientifique nécessaires.

— le fonctionnement pendant 1 année de la brigade.

Cout : 1,7 Million de riels répartis en :

— Matériel . . . . . 1.060.000 riels

— Personnel. . . . . 640 000 riels

Rentabilité : Aucune rentabilité directe.

Charges nouvelles par année d'études : 700.000 riels.

Section II — Chapitre V Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Étude d'ensemble des voies d'eau se rattachant au système des Grands Lacs.	(0,3) 0,3	0,2	0,1

Objet : Étude d'ensemble des voies d'eau de Phnôm-Penh à Battambang et des rivières tributaires des Grands Lacs. Ce projet comprend :

— la remise en état des pylones des phares

— la création d'un chenal aux passes de Snoc-Trou à titre d'essai.

Cout : 0,3 Million de riels répartis en :

— Dragages . . . . . 200.000 riels

— Pylones . . . . . 100.000 riels

Rentabilité : Indirecte aménagement ultérieur de voies d'eau pour les transports fluviaux dans la région des Grands Lacs).

Aucune charge nouvelle.

VOIES NAVIGABLES — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre V Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Amélioration des conditions de navigation sur le Mékong.	(3,4) 3,4	1,7	1,7

Objet : **Alinéa a**)— Dragage et balisage des passes de Chhlong (creusement de la passe sur 30 mètres de largeur et 4 mètres de tirant d'eau).

» **b**)— Amélioration du bief Kratié — Veunkhan (reconnaissance du chenal des basses eaux, dragage de quelques seuils, débroussaillement et balisage de la route des hautes eaux, réfection des balises).

» **c**)— Amélioration du Mékong maritime en aval de Phnôm-Penh (dragage des seuils et balisage, étude de l'entrée par le Bassac).

Cout : 3,4 Millions de riels dont :

— 1,8 Million de riels pour le projet (**a**)

— 0,6 Million de riels pour le projet (**b**)

— 1 Million de riels pour le projet (**c**)

Rentabilité : Indirecte.

— **Projet** (**a**) : déblocage de la province de Kratié en toutes saisons et suppression du transbordement ;

— » (**b**) : déblocage de la province de Stung-Treng et du *Sud-Laos* ;

— » (**c**) : plus grandes facilités d'accès à Phnôm-Penh pour les navires de mer.

Charges nouvelles pour le budget ordinaire : près d'un Million de riels par an.

Section II — Chapitre V Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Amélioration de la navigabilité des rivières.	(1) 1	0,5	0,5

Objet : Dragage et balisage des rivières de :

Alinéa a) — Kampot

» **b**) — Prey-Veng

» **c**) — Kompong-Trabec

» **d**) — Takeo.

Cout : 1 Million de riels dont :

— 0,4 Million de riels pour le projet (**a**)

— 0,2 Million de riels pour chacun des projet (**b**), (**c**) et (**d**).

Rentabilité : Rentabilité indirecte : déblocage de régions économiquement importantes.

Charges nouvelles pour dragages périodiques d'entretien peu élevées.

Section II — Chapitre V Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(6,6)		
— Travaux d'aide à la navigation.	6,6	2,5	4,1

Objet : **Alinéa a**) — Aménagement d'un chantier de carénage à Phnôm-Penh (construction d'une plateforme et aménagement d'un slip).

Alinéa b) — Construction d'appontements pour les agglomérations riveraines des voies navigables (15 appontements de 20 tonnes de surcharge et 2 appontements de 50 tonnes avec rampes d'accès).

Cout : 6,6 Millions de riels dont :

— 3,6 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 3 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Recettes nouvelles de l'ordre de 300.000 riels par an, au minimum (location des installations du chantier de carénage et perception de taxes d'appontement).

Charges nouvelles très faibles (entretien).

AÉRONAUTIQUE – ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section II — Chapitre VI Article 1 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Études d'aménagement d'aérodromes.	(2) 2	2	—

Objet : **Alinéa a**) — Étude de l'aménagement de l'aérodrome de Pochentong.

Alinéa b) — Étude de l'aménagement de l'aérodrome de Siemréap — Angkor.

Cout : 2 Millions de riels (1 Million pour chaque projet).

Rentabilité : Préparation des travaux projetés sur les aérodromes de Pochentong et Siemreap.

Aucune charge nouvelle.

Section II — Chapitre VI Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(125)		
— Aménagements d'aérodromes de classe B.	110	70	40

Objet : **Alinéa a**) — Aménagement du terrain de Pochentong en un aérodrome commercial de classe B « à vue » apte à recevoir en toutes saisons les avions du trafic international (établissement d'une piste moderne de 2.300x50m., des voies de circulation et des parkings, drainage général, construction d'une aérogare et d'une cité de l'air).

Alinéa b) — Aménagement du terrain de (Siemreap) — Angkor en aérodrome commercial de classe B secondaire pour la satisfaction des besoins touristiques de la région et comme terrain de dégagement de Pochentong (amélioration de la piste existante 1.670 x 50m., construction de voies de circulation et parkings, drainage général, construction d'une aérogare secondaire).

Cout : 125 Millions de riels, dont :

87 Millions de riels, pour le projet (**a**) : infrastructure 60
bâtiments 27

38 Millions de riels pour le projet (**b**) : infrastructure 35
bâtiments 3

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 15 Millions de riels a été décidée (7 Millions pour le projet (**a**) et 8 Millions pour le projet (**b**).

Rentabilité : Indirecte. La réalisation de ces projets est indispensable pour la satisfaction des besoins et pour le prestige du Royaume.

Charges nouvelles élevées pour le Budget ordinaire : 14 Millions de riels environ à compter de l'exercice 1958.

Section II — Chapitre VI Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagements d'aérodromes de classe C.	(16,6) 16,6	9	7,6

Objet : **Alinéa a**) — Aménagement à Kompong-Som d'un terrain de classe **D** et ultérieurement de classe **C** (drainage général et défrichement du terrain, établissement d'une piste avec grilles métalliques et balisage).

» **b**) — Aménagement du terrain de Battambang (réfection de la piste de 1,100 x 25m. et construction d'un parking ; drainage général; construction d'un centre d'accueil).

» **c**) — Aménagement du terrain de Kratié (empierrement de la piste de 1.100 x 30m. et balisage ; drainage général ; construction d'un centre d'accueil),

» **d**) — Aménagement du terrain de Stung-Treng (empierrement de la piste de 1.100 x 30m. et balisage ; drainage général ; réfection de la route d'accès).

Cout : 16,6 Millions de riels dont
— 4,5 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 6,1 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 3,5 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 2,5 Millions de riels pour le projet (**d**)

Rentabilité : Indirecte. Projets dont la réalisation est indispensable pour la satisfaction des besoins du Cambodge:
— **Projet a**) : Desserte du port de mer du Cambodge,
— » **b**) : Desserte d'une des régions les plus riches du Cambodge (Battambang),
— » **c**) et **d**) : Desserte des régions les plus excentriques du Cambodge (Stung-Treng et Kratié).

Charges nouvelles pour le budget ordinaire du Cambodge : près d'1 Million de riels par an à compter de l'exercice 1958.

AERONAUTIQUE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre VI Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Aménagement d'aérodromes de classe D	(2,8) 2,8	1	1,8

Objet : **Alinéa a)**— Aménagement à Kamchay (à proximité de Kampot) d'un aérodrome de classe **D** améliorée (aménagement d'une piste en latérite de 800 x 30m. et balisage ; drainage général).

Alinéa b)— Aménagement du terrain de Prey-Nop en aérodrome de classe **D** (revêtement en latérite d'une piste de 600 x 20 mètres ; aménagement de la zone d'approche et balisage ; drainage général).

Cout : 2,8 Millions de riels dont :

— 2 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 0,8 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Indirecte.

Projets dont la réalisation est utile pour la desserte de Kampot (projet **a**) et de Prey-Nop, où une importante station de recherches agricoles doit être créée, (projet **b**).

100.000 riels de dépenses supplémentaires par an à la charge du Budget ordinaire à compter de l'exercice 1958.

Section II — Chapitre VI Article 3 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement technique de sécurité des principaux aérodromes	(35,6) 30,6	15,6	15

Objet : **Alinéa a**)— Équipement technique de sécurité de l'aérodrome de Pochentong.
» **b**)— Équipement technique de sécurité de l'aérodrome de Siemréap — Angkor.
» **c**)— Équipement technique de sécurité de l'aérodrome de Battambang.

Cout : 35,6 Millions de riels dont :
— 24 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 11 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 0,6 Million de riels pour le projet (**c**)

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 5 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Cf. Article 2 — Paragraphes 1 et 2.

L'équipement dont l'acquisition est projetée au titre du présent paragraphe est exigé par les règlements internationaux.

Charges nouvelles faibles pour le budget ordinoire.

TRANSMISSIONS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section II — Chapitre VII Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Constructions des bâtiments d'exploitation.	(33,5) 23,5	13,5	10

Objet : **Alinéa a)**— POSTES : Constructions nouvelles dans 40 centres et remise en état de 13 centres (un ordre de priorité a été établi).

» **b)**— TELEPHONE : Construction d'un bâtiment pour l'installation d'un central Téléphonique.

» **c)**— RADIODIFFUSION : Aménagement et climatisation des studios.

Cout : 33,5 Millions de riels dont :

— 22 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 10 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 1,5 Million de riels pour le projet (**c**)

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations et compte tenu de la capacité de construction limitée disponible au Cambodge, une réduction de crédits de 5 Millions de riels a été décidée sur le projet (**a**) et de 5 Millions de riels sur le projet (**b**).

Rentabilité : La rentabilité des projets (**a**) et (**b**) est liée à celle du service des postes et télécommunications dont les résultats sont bénéficiaires.
La réalisation du projet (**c**) est indispensable pour des raisons de prestige national.

Section II — Chapitre VII Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Extension des réseaux téléphoniques et télégraphiques.	(21) — 18	8	10

Objet : **Alinéa a)** — TELEPHONE : Extension des réseaux souterrains de Phnom-Penh et environs, Battambang, Kompong-Cham, Kampot, Siemréap, Kratié, Pursat, Svay-Rieng, Kompong-Thom, Prey-Veng et Kandal (61 Kms. de câbles souterrains dont 4 Kms. de câbles sous-fluviaux).

Alinéa b) — TELEGRAPHE : Reconstruction de 684 Kms. du réseau fil du Cambodge (un classement priortaire a été établi).

Cout : 21 Millions de riels dont :

— 12 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 9 Millions de riels pour le projet (**b**)

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 3 Millions de riels a été décidée sur le projet (**a**).

Rentabilité : Liée à la rentabilité du service des postes et télécommunications dont l'exploitation est bénéficiaire.

Section II — Chapitre VII Article 3 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Equipement en petit matériel des services postaux.	(5) 3	1,5	1,5

Objet : Acquisition de machines à affranchir et de machines à timbrer pour les bureaux à trafic important (Phnom-Penh, Battambang. Kompong-Cham, Kampot. . . . .) et équipement en petit matériel de transport des services de distribution.

Cout : 5 Millions de riels.

L'acquisition de matériel de transport notamment pouvant être différée sans difficultés une réduction de crédits de 2 Millions de riels a été décidée sur ce projet.

Rentabilité : Diminution des frais d'exploitation compensant les charges supplémentaires et plus grande rapidité d'exécution.

TRANSMISSIONS — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section II — Chapitre VII Article 3 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(47)		
— Equipement en matériel du service « Téléphone ».	41	25	16

Objet : **Alinéa a)**— Installation à Phnom-Penh d'un central Téléphonique de 2.000 lignes ultérieurement extensible à 4.000 lignes.

Alinéa b)— Extension et modernisation de la téléphonie par fil, (acquisition de 40 tableaux multiples de 25 à 100 directions et de 700 postes d'intercommunications).

Cout : 47 Millions de riels dont :

— 35 Millions de riels pour le projet (**a**) (y compris 5 Millions de riels d'approvisionnements de base).

— 12 Millions de riels pour le projet (**b**)

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 6 Millions de riels a été décidée sur le projet (**b**).

Rentabilité : La rentabilité de ces opérations est élevée (augmentation du nombre d'abonnés et économies considérables sur les frais d'exploitation)

TRANSMISSIONS — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section II — Chapitre VII Article 3 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(5,8)		
— Équipement en matériel du service "Télégraphe".	5,8	2,8	3

Objet : **Alinéa a)**— Extension et modernisation de la télégraphie par fil (acquisition de 70 téléimprimeurs).

Alinéa b)— Motorisation du service de relève des dérangements des lignes et des circuits (acquisition de 3 camions poids lourds, 8 Jeeps 2 Dodge 4 x 4, 5 chariots, 10 pirogues et 10 vélomoteurs pour les services de dépannage).

Cout : 5,8 Millions de riels dont :

— 3,5 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 2,3 Millions de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Les nouvelles charges seront largement compensées par les recettes dues à l'augmentation du trafic télégraphique : directes (projet **a**) ou indirectes (projet **b** : diminution considérable de la durée des pannes).

TRANSMISSIONS — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section II — Chapitre VII Article 3 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(24,2)		
— Equipement en matériel du service « Radio ».	19,2	15,2	4

Objet : **Alinéa a**)— Achèvement du nouveau groupe radioélectrique permettant des communications directes avec Saigon, Vientiane, Bangkok, Hongkong, Singapour et Paris, puis Tokio et San-Francisco.

» **b**)— Equipement radioélectrique de la police municipale (acquisition de 4 nouveaux véhicules de patrouille).

» **c**)— Equipement de la station côtière de Kompong-Som.

» **d**)— Aménagement des liaisons VHF entre Phnom-Penh et Kompong-Som d'une part, Siemréap d'autre part.

Cout : 24,2 Millions de riels dont :

— 11,1 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 0,8 Million de riels pour le projet (**b**)
— 5 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 7,3 Millions de riels pour le projet (**d**)

Le projet (**c**) est compris dans le programme d'aménagement général du port de Kompong-Som (Section II, Chapitre IV, Article 2, Paragraphe 1), et les crédits demandés ne sont en conséquence portés que *pour mémoire*.

Rentabilité : Les opérations (**a**), (**c**) et (**d**) sont très rentables directement.

Le projet (**a**) notamment (outre l'autonomie de nos liaisons avec l'étranger) permettra l'économie d'une taxe de transit de 1.500.000 riels actuellement payée à Saigon.

Section II — Chapitre VII Article 3 — Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement du service « Radiodiffusion ».	(17,5) 17,5	9	8,5

Objet : **Alinéa a**)— Acquisition et installation à Phnom-Penh d'un émetteur de 100 KW, améliorant considérablement l'audition et l'organisation d'émissions dirigées vers les pays du Sud-Est Asiatique,

Alinéa b)— Acquisition et installation d'un réseau Télex.

Cout : 17,5 Millions de riels dont :

— 17 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 0,5 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Ces opérations ne sont pas directement rentables mais leur réalisation est indispensable pour le prestige du Royaume.

SECTION III : ÉQUIPEMENT SOCIAL

(Commentaires des opérations)

CHAPITRE I : Enseignement

CHAPITRE II : Santé

CHAPITRE III : Urbanisme et Habitat.

CHAPITRE I — ENSEIGNEMENT

Sous-Chapitre A — ÉDUCATION DE BASE

ENSEIGNEMENT — ÉDUCATION DE BASE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section III — Chapitre I-A Article 1 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation professionnelle et technique de 148 éducateurs de base.	(3,5) 3,5	1	2,5

Objet : Formation de :

— 53 éducateurs de base en 1956 : satisfaction des besoins de 6 provinces.

— 95 éducateurs de base en 1957 : satisfaction des besoins de 15 sroks.

Cout : 3,5 Millions de riels.

Rentabilité : La formation de ces nouveaux éducateurs de base doit permettre une amélioration du standard de vie des villageois dans 25 sroks. Leur présence est indispensable pour permettre la réalisation des divers programmes de vulgarisation prévus au titre de la Section I: Production.

L'incidence de ce projet sur le Budget National est très lourde :

— 8 Millions de dépenses supplémentaires à compter de l'exercice 1956,

— 18 Millions de dépenses supplémentaires à compter de l'exercice 1957.

ENSEIGNEMENT — ÉDUCATION DE BASE — ARTICLE 2 – CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I-A Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de locaux pour les centres de formation professionnelle de l'éducation de base.	(10) 6	2	4

Objet : **Alinéa a**)— Construction en dur du Centre National de formation des Éducateurs de base de Tonlé-Bati. Ce Centre est actuellement logé dans des paillotes.

Alinéa b)— Construction de deux bâtiments en dur pour un centre d'apprentissage (éducation professionnelle des adultes à Phnom-Penh) et pour la Direction Nationale de l'Éducation de base.

Coût : 10 Millions de riels (5 Millions de riels pour chaque projet).

Il semble difficile de réaliser les deux constructions projetées dans le cadre du Plan biennal.

Il est proposé de retenir simplement le premier projet et d'inscrire un crédit très faible pour le second projet de manière à permettre de préparer sa réalisation dans le cadre du second plan.

Rentabilité : Le premier projet doit considérablement faciliter la formation des éducateurs de base.

Le second permettrait en principe de donner aux adultes de Phnom-Penh des cours pour les initier à la pratique des petits métiers :

Nouvelles charges pour le Budget National :

— très faible pour le premier projet

— 1.100.000 riels par an pour le second projet.

Section III — Chapitre I - A Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Constructions de locaux pour les directions provinciales de l'éducation de base.	(2) 1,5	0,5	1

Objet : Construction de locaux pour l'Éducation de base dans les 4 provinces où elle a déjà affecté du personnel, soit par ordre de priorité à :

— Kompong-Thom — Battambang
— Siemréap — Kandal

Les locaux abriteraient la Direction provinciale et un centre d'apprentissage.

Cout : 2 Millions de riels (500.000 riels par Direction provinciale).

Il a été décidé de retenir 1,5 Million de riels de crédits seulement (installation de 3 directions provinciales).

Rentabilité : Les centres d'apprentissage projetés doivent permettre de former 180 apprentis (petits métiers) par an.

L'incidence de ce projet sur le Budget National doit être nulle ; les nouvelles charges doivent être compensées par les économies de loyer réalisées.

ENSEIGNEMENT — ÉDUCATION DE BASE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-A Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement en matériel nécessaire pour l'exercice de l'activité des nouveaux éducateurs de base.	(17) 17	4	13

Objet : Fourniture de l'équipement nécessaire aux 148 nouveaux éducateurs, dont la formation est prévue à l'article 1er, paragraphe I du présent sous-chapître, pour exercer leur activité en province : matériel scolaire, matériel de démonstration technique en différentes branches agricoles, artisanales et domestiques, matériel de transport etc...

Cout : 17 Millions de riels.

Rentabilité : Cf. article 1er, paragraphe I du présent sous-chapître.

Le remplacement du matériel dont l'achat est prévu devra être en principe à la charge du Budget ordinaire, soit une charge supplémentaire de 5,5 Millions de riels par an à compter de l'exercice 1958 (sur la base d'un amortissement en 3 ans).

ENSEIGNEMENT — EDUCATION DE BASE — ARTICLE 3 — EQUIPEMENT ET MATERIEL

Section III — Chapitre I-A Article 3 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Equipement du centre d'apprentissage pour l'éducation professionnelle des adultes à Phnom-Penh.	(3) —	—	—

Objet : Initiation d'adultes sans formation professionnelle à la protique de petits métiers (coiffeurs, cuisiniers, blanchisseurs, menuisiers, ferblantiers etc..).

Cout : 3 Millions de riels.

Il a été décidé de reporter la réalisation de ce projet sur le deuxième plan en raison :

— d'une part de la difficulté de construire les locaux du centre d'apprentissage dans le cadre du plan biennal,

— d'autre part de trouver le personel nécessaire pour donner les cours prévus ; il est d'ailleurs préférable que le plan biennal se propose comme objectif une réorganisation sérieuse de l'enseignement technique et que l'éducation de base porte d'abord son effort plus particulièrement sur les centres ruraux.

Rentabilité : Cf. Article 2, Paragraphe 1, Alinéa (**b**) du présent sous-chapître.

Sous-Chapitre B — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section III — Chapitre I - B Article 1 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation accélérée de maîtres d'école.	(6) 6	3	3

Objet : Formation accélérée de 2.400 nouveaux maîtres d'école (1.200 nouveaux maîtres en 1956 et 1.200 nouveaux maîtres en 1957).

Cout : 6 Millions de riels (la formation accélérée de 600 nouveaux maîtres en 1954-1955 a coûté 1.500.000 riels).

Rentabilité : Recrutement indispensable pour le remplacement des maîtres démissionnaires, licenciés ou mis à la retraite et pour l'ouverture de classes nouvelles.

Nouvelles charges pour le Budget ordinaire très élevées: 40 Millions de riels de dépenses supplémentaires par an à compter de l'exercice 1958.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section III — Chapitre 1-B Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Perfectionnement du personnel enseignant.	(7) 7	3,5	3,5

Objet : **Alinéa a)** — Cours de perfectionnement pédagogique pour les maîtres d'école.

Alinéa b) — Cours d'enseignement ménager pour les maîtresses d'école, organisés dans toutes les provinces.

Cout : 7 Millions de riels (3,5 Millions pour chaque catégorie de cours) calculés d'après les dépenses exposées actuellement pour le fonctionnement de cours similaires.

Rentabilité : Les cours de perfectionnement n'entraîneront aucune charge nouvelle pour le Budget ordinaire auquel émargent déjà les maîtres et maîtresses d'école qui les suivront.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I-B Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de locaux scolaires.	(77) 30	10	20

Objet : **Alinéa a**)— Construction de deux centres de préparation pédagogique à Kompong-Kanthuot et à Skoun en 3 tranches dont 2 tranches à financer en principe sur le plan biennal.

» **b**)— Création de 9 écoles primaires complémentaires modèles (4 en 1956 à Kampot, Kandal, Pursat et Kratié ; 5 en 1957 à Battambang, Svay-Rieng, Takeo, Kg-Thom et Kg-Chhnang).

» **c**)— Construction de 75 bâtiments en dur abritant des écoles de 3 à 6 classes dans les provinces (35 bâtiments en 1956 et 40 bâtiments en 1957).

Cout : 77 Millions de riels:

— 24 Millions de riels pour le projet (**a**) (coût des deux premières tranches).

— 11 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 42 Millions de riels pour le projet (**c**)

Pour tenir compte de la capacité de construction limitée des entrepreneurs installés au Cambodge, une réduction des crédits demandés de 77 à 30 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : La réalisation du projet (**a**) doit permettre de recruter 100 élèves-maîtres par centre après l'exécution de la première tranche et 250 élèves-maîtres par centre au total après l'exécution de la deuxième tranche. Son incidence sur le Budget ordinaire est très faible (la solde des maîtres formés est prévue dans les nouvelles charges indiquées dans l'article 1er): de l'ordre de 400.000 riels par an après l'exécution des deux tranches.

La réalisation du projet (**b**) doit permettre la scolarisation de 840 élèves en première tranche et de 1.050 élèves en deuxième tranche. Son incidence sur le Budget National est très faible (pour la même raison) ; de l'ordre de 200.000 riels par an après l'exécution des deux tranches.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I - B Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Amélioration de l'Inspection de l'Enseignement primaire.	(5,5) 4	1,5	2,5

Objet : Construction de bâtiments servant de bureaux à l'Inspection de l'Enseignement primaire dans les provinces :

— 5 bâtiments en 1956 (Phnom-Penh, Kandal, Kompong-Cham, Siemréap, Kampot)

— 6 bâtiments en 1957 (Battambang, Pursat, Kompong-Speu Kompong-Thom, Takeo et Kratié).

Cout : 5,5 Millions de riels (500.000 riels par centre).

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, il a été décidé une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 1,5 Milllon de riels.

Rentabilité : Ces nouvelles constructions permettront de récupérer les salles de classes où sont installés actuellement les bureaux de l'Inspection de l'Enseignement Primaire.

Nouvelles charges pour le Budget : 300.000 riels par an et par centre.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I - B Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de logements.	(1,5) 1	0,5	0,5

Objet : Construction de logements pour améliorer la situation matérielle des Inspecteurs des Ecoles primaires (à Phnom-Penh, Kandal et Siemréap).

Cout : 1,5 Million de riels 500.000 riels par logement).

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 0,5 Million de riels a été décidée.

Rentabilité : Frais d'entretien faibles à la charge du Budget National.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-B Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Equipement en manuels scolaires.	(24) 12	6	6

Objet : Préparation et impression en quantités suffisantes de manuels scolaires conformes au nouveau programme de l'Enseignement Primaire.

Cout : 24 Millions de riels (12 Millions pour chacune des années 1956 et 1957).

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 12 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Nouvelles charges pour le Budget ordinaire de 6 Millions de riels par an à compter de l'exercice 1958 (nécessité de remplacer les manuels usagés). Pour compenser ces charges, des conditions de cessions de ces livres à titre onéreux seront étudiées.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-B Article 3 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Acquisition de voitures automobiles pour les Inspecteurs de l'Enseignement primaire.	(1) 1	1	—

Objet : Acquisition d'une voiture pour chaque Inspecteur provincial de l'Enseignement primaire.

Cout : 1 Million de riels.

Rentabilité : 350.000 riels par an environ de charges nouvelles pour le Budget National (entretien et remplacement des voitures usagés) à compter de l'exercice 1958.

Sous-Chapitre C — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I-C Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de bâtiments en dur servant de salles de classe.	(63) 25	10	15

Objet : Construction de 142 salles de classe en maçonnerie pour les lycées et collèges à :

— Phnom-Penh	: 20	classes	— Kompong-Speu	: 5	classes
— Kampot	: 13	classes	— Kompong-Thom	: 10	classes
— Battambang	: 15	classes	— Kratié	: 3	classes
— Kompong-Cham	: 15	classes	— Prey-Veng	: 11	classes
— Kompong-Chhnang	. 10	classes	— Pursat	: 1	classes
— Siemréap	: 5	classes	— Takeo	: 24	classes
— Svay-Rieng	: 10	classes			

Cout : 63 Millions de riels.

Pour tenir compte de la capacité de construction disponible au Cambodge, une réduction de crédits de 38 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : L'incidence de la réalisation de ces constructions restera faible tant que le personnel de l'enseignement secondaire sera essentiellement fourni par les Aides Etrangères.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I-C Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Création d'Écoles Normales.	(134) 50	20	30

Objet : Création des Écoles Normales suivantes (Écoles d'Enseignement secondaire plus spécialement affectées à la formation d'instituteurs et de professeurs) :

Écoles Normales en province à Kompong-Cham, Battambang, Takeo, Svay-Rieng et Kompong-Thom (formation d'instituteurs).

École Normale secondaire à Phnom-Penh (formation de professeurs).

Cout : 134 Millions de riels dont :

— 101 Millions de riels pour les Écoles Normales de provinces (20.300.000 riels par école)

— 33 Millions de riels pour l'École Normale secondaire de Phnom-Penh.

Pour tenir compte de la capacité de construction disponible au Cambodge, une réduction de crédits de 84 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : La réalisation intégrale de ces projets aurait une incidence très lourde sur le Budget ordinaire : 20 Millions de riels par an environ (paiement des nouveaux professeurs, entretien et bourses des élèves).

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE — — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I - C Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Logement des professeurs.	(76) 40	20	20

Objet : Construction de bâtiments en maçonnerie pour loger les professeurs de l'Enseignement Secondaire.

La construction de 14 bâtiments comportant 155 compartiments est prévue ; soit :

— Phnôm-Penh	:	20 compartiments	— Kompong-Thom	:	10 compartiments
— Kampot	:	10 »	— Kratié	:	5 »
— Siemréap	:	10 »	— Prey-Veng	:	12 »
— Battambang	:	16 »	— Pursat	:	3 »
— Kompong-Cham	:	20 »	— Svay-Rieng	:	10 »
— Kompong-Chhnang	:	10 »	— Takeo	:	24 »
— Kompong-Speu	:	5 »			

Cout : 76 Millions de riels.

Pour tenir compte de la capacité de construction disponible au Cambodge, une réduction de crédits de 36 Millions de riels a été décidée.

Rentabilité : Incidence nulle sur le Budget National (frais d'entretien et de réparations largement compensés par les économies réalisées sur les dépenses de location actuelles).

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-C Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement en manuels, matériels scolaires et mobilier.	(4) 4	2	2

Objet: **Alinéa a)**— Acquisition de manuels et de matériels scolaires pour 154 classes (de la classe de 6ème aux classes de Philosophie et de Mathématiques) et équipement de 3 laboratoires scolaires (Siemréap, Battambang et Kompong-Cham).

Alinéa b)— Mobilier indispensable pour l'équipement de 142 classes à :

— Phnôm-Penh	:	20 classes	— Kratié	:	3 classes
— Kampot	:	13 classes	— Prey-Veng	:	11 classes
— Battambang	:	15 classes	— Pursat	:	1 classes
— Kompong-Cham	:	15 classes	— Siemréap	:	5 classes
— Kompong-Chhnang	:	10 classes	— Svay-Rieng	:	10 classes
— Kompong-Speu	:	5 classes	— Takeo	:	24 classes
— Kompong-Thom	:	10 classes			

Cout : 4 Millions de riels dont :
— 3 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 1 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité: Incidence très faible sur le budget ordinaire (entretien et remplacement de manuels dont une partie pourra vraisemblablement être cédée à titre onéreux.)

Sous - Chapitre D — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I-D Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction pour la Faculté de Droit.	(40) 16	4	12

Objet: **Alinéa a**)— Construction des bâtiments de la Faculté de Droit: Administration et Enseignement

Alinéa b)— Construction de logements pour les Professeurs de Droit (première tranche : 10 appartements).

Cout : 40 Millions de riels dont :

— 25 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 15 Millions de riels pour le projet (**b**)

Étant donné l'état d'avancement des études, il est peu probable que les travaux projetés puissent être terminés en deux années. Pour cette raison, il est proposé une réduction des crédits demandés de 40 à 16 Millions de riels.

Rentabilité: Charges d'entretien pour le Budget ordinaire difficiles à calculer pour le moment.

Section III — Chapitre I-D Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Installation d'une École Nationale d'Administration,	(5) 5	2	3

Objet: Construction et aménagement de bâtiments pour l'École Nationale d'Administration dont la création a été décidée.

Cout : 5 Millions de riels (à titre indicatif seulement).

Rentabilité: La formation du personnel de direction de l'Administration dans une école spécialisée apparaît particulièrement souhaitable.

Nouvelles charges pour le budget ordinaire difficiles à calculer pour le moment.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-D Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement en matériel, mobilier et livres d'études de la Faculté de Droit.	(0,6) 0,6	0,3	0,3

Objet : **Alinéa a**)— Ameublement des bureaux et des salles de cours.

Alinéa b)— Acquisition de 1.000 ouvrages juridiques pour la bibliothèque.

Cout : 600.000 riels dont :

— 450.000 riels pour le projet (**a**)

— 150.000 riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Remplacement du matériel et des ouvrages à supporter par le Budget National.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET BEAUX-ARTS — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section III — Chapitre I-E Article 1 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Recrutement et formation de maîtres pour le Collège Technique.	(0,6) 0,6	0,3	0,3

Objet : Recrutement de 2 Instructeurs pour les ateliers « Moteur-Diésel » et « Dépannage-Radio ».

Stage de 6 semaines pendant les grandes vacances pour 30 maîtres (2 par province).

Cout : 0,6 Million de riels.

Rentabilité : Ces dépenses devront être ultérieurement supportées par le Budget ordinaire.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET BEAUX-ARTS — ARTICLE 1er — ÉTUDES ET PERSONNEL

Section III — Chapitre 1-E Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation de personnel pour l'École des Beaux-Arts.	(0,6) 0,6	0,3	0,3

Objet : Formation de personnel pour :

— la section de broderie (1 moniteur)

— la section de vannerie (1 moniteur)

— l'École Nationale de Musique (1 professeur pour la musique traditionnelle et 5 professeurs pour la musique occidentale).

Cout : 0,6 Million de riels.

Rentabilité : Ces dépenses devront être ultérieurement supportées par le Budget ordinaire.

Section III — Chapitre I-E Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Développement des constructions affectées à l'enseignement technique.	(16) 12	5	7

Objet : **Alinéa a**)— Construction pour le collège technique d'un bâtiment à étage abritant un dortoir, un réfectoire, une salle commune et une cuisine et des logements pour le personnel de surveillance de l'Internat.

» **b**)— Construction de locaux servant d'ateliers dans les écoles primaires pour l'initiation des élèves au travail manuel.

» **c**)— Construction de bâtiments pour une École Nationale de Secrétariat et d'un bâtiment à 6 compartiments pour le logement des professeurs.

Cout : 16 Millions de riels dont :

— 2,3 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 6 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 7,7 Millions de riels pour le projet (**c**)

Pour tenir compte de la capacité de construction disponible au Cambodge, une réduction de crédits de 4 Millions de riels sur l'ensemble des projets a été décidée.

Rentabilité : La réalisation du projet (**a**) permettrait de porter l'effectif scolaire de 220 à 450 élèves. Celle du projet (**b**) permettrait de créer l'enseignement des petits travaux manuels dans les écoles. La réalisation du projet (**c**) enfin permettrait la formation de 80 secrétaires du cadre secondaire par an et de 120 secrétaires de Direction tous les 2 ans.

L'incidence de ces opérations sur le Budget ordinaire sera relativement lourde. Cette incidence sera calculée exactement au moment de la mise en œuvre effective des projets (de l'ordre de 3 Millions de riels de dépenses supplémentaires par an).

Section III — Chapitre I-E Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Développement des constructions affectées à l'École des Beaux Arts à Phnom-Penh et en province.	(7) 7	3	4

Objet : **Alinéa a**) — Construction de bâtiments pour une école de théâtre et pour une école de musique.

» **b**) — Construction d'un bâtiment de 180 m2. (18 x 10m.) à usage de réfectoire.

» **c**) — Construction de centres d'artisanat dans les provinces à : Siemreap, Pursat, Kompong-Chhnang, Kompong-Thom, Takeo, Kampot, Kompong-Speu.

» **d**) — Construction d'un pavillon indépendant au musée Albert Sarraut (atelier de dessin, de restauration des objets, bibliothèque et bureaux).

» **e**) — Construction d'un musée à Siemreap (exposition de sculptures, pièces de bronze et de céramiques etc.....) et de logements pour le personnel et les étudiants stagiaires.

Cout : 7 Millions de riels dont :

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)
— 0,4 Million de riels pour le projet (**b**)
— 1,6 Million de riels pour le projet (**c**)
— 1 Million de riels pour le projet (**d**)
3 Millions de riels pour le projet (**e**)

Rentabilité : Incidence sur le budget national difficile à déterminer pour le moment (relativement faible en principe).

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET BEAUX-ARTS — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-E Article 3 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(9)		
— Équipement en matériel pour l'Enseignement Technique.	7	3	4

Objet : **Alinéa a)** — Acquisition du matériel nécessaire pour équiper le collège technique sur des bases nouvelles (réadaptation des programmes), notamment dans les sections « Ajustage, Tour et Machines-Outils », « Soudure, Dessin industriel et de bâtiment ».

» **b)** — Équipement de 14 ateliers de province pour le développement de l'enseignement technique.

» **c)** — Équipement en matériel de la nouvelle École de Secrétariat.

Cout : 9 Millions de riels dont :

— 3 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 5 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 1 Million de riels pour le projet (**c**)

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 2 Millions de riels a été décidée sur l'ensemble de ces projets.

Rentabilité : Cf. Article 2, Paragraphe 1, Articles (**a**), (**b**) et (**c**) du présent chapitre dont les projets ci-dessus sont complémentaires.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET BEAUX-ARTS — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-E Article 3 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Equipement en matériel des établissements de l'École des Beaux-Arts à Phnom-Penh et en province.	(5,7) 4	2	2

Objet : **Alinéa a**)— Acquisition de matériel de musique traditionnelle et occidentale pour les besoins de l'enseignement.

» **b**)— Equipement des sections de broderie et de vannerie.

» **c**)— Mobilier pour l'École des Arts Cambodgiens.

» **d**)— Equipement en matériel et matières premières des centres d'artisanat de province de Siemreap, Pursat, Kg-Chhnang, Kg-Thom, Phnom-Penh, Takeo, Kampot et Kg-Speu.

Cout : 5,7 Millions de riels dont :

— 0,8 Million de riels pour le projet (**a**)

— 0.3 Million de riels pour le projet (**b**)

— 0,4 Million de riels pour le projet (**c**)

— 4,2 Millions de riels pour le projet (**d**)

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 1,7 Million de riels a été décidée sur l'ensemble de ces projets.

Rentabilité : Cf. Article 2, Paraphe 2 du présent Chapître dont les projets ci-dessus sont complémentaires.

ENSEIGNEMENT — ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET BEAUX-ARTS — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section III — Chapitre I-E Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Fonctionnement des sections de l'école des Beaux-Arts.	(2,5) 2,5	1	1,5

Objet : **Alinéa a**) -- Réouverture de l'École de théâtre provisoirement fermée.

Alinéa b) — Fonctionnement de l'École de musique.

Cout : 2,5 Millions de riels dont :

— 1,5 Million de riels pour le projet (**a**)

— 1 Million de riels pour le projet (**b**)

Rentabilité : Ces dépenses devront être ultérieurement supportées par le Budget National.

Sous-Chapitre F — SPORTS ET JEUNESSE

ENSEIGNEMENT — SPORTS ET JEUNESSE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I - F Article 2 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction d'une Cité des Sports et d'une piscine.	(5) 3,7	2	1,7

Objet : Construction d'une Cité des Sports et de la Jeunesse et d'une piscine populaire avec équipement complet.

Cout : 5 Millions de riels.

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 1,3 Million de riels a été décidée.

Rentabilité : Nouvelles charges pour le Budget ordinaire peu élevées compte tenu de l'intérêt du projet.

ENSEIGNEMENT — SPORTS ET JEUNESSE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre I-F Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement de diverses Associations sportives scolaires du Royaume.	(3) 3	1,5	1,5

Objet : Satisfaction partielle des demandes en matériel sportif présentées en faveur d'équipes scolaires (Foot-Ball, Basket-Ball, Volley, Hand-Ball, Athlétisme, Education Physique).

Cout : 3 Millions de riels.

Rentabilité : Le remplacement de ce matériel sera en principe à la charge du Budget ordinaire (soit, avec un amortissement par tiers, 1 Million de riels par an environ).

Sous-Chapitre G — SERVICES COMMUNS

ENSEIGNEMENT — SERVICES COMMUNS — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre I-G Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Constructions diverses pour les services de l'Éducation Nationale.	(35,5) 5	3	2

Objet : Alinéa a) — Construction de nouveaux bureaux pour le Ministère de l'Éducation Nationale actuellement installé dans des locaux trop étroits.

» **b)** — Construction et équipement d'une imprimerie spéciale pour le Ministère de l'Éducation Nationale.

» **c)** — Construction de logements pour le personnel du Ministère.

Cout : 35,5 Millions de riels dont :

— 18 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 6 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 11,5 Millions de riels pour le projet (**c**)

La réalisation du projet (**b**) (installation d'une imprimerie spéciale) peut être différée sans difficultés ; les crédits demandés sont en conséquence inscrits *pour mémoire* seulement.

Pour les projet (**a**) et (**c**) (construction de bureaux et de logements), une réduction des crédits demandés de 29,5 à 5 Millions de riels a été décidée compte tenu de l'ordre prioritaire à accorder à ces opérations.

Rentabilité : Dépenses d'entretien relativement élevées.

SANTÉ PUBLIQUE – ARTICLE 1er – ÉTUDES ET PERSONNEL

Section III — Chapitre II Article I — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Éducation sanitaire populaire.	(3,5) 3,5	2	1,5

Objet : Ce projet, qui fait suite à un programme entrepris en 1952, a pour objet d'intensifier la propagande sanitaire auprès des masses : conférences, projections de films, expositions faites par un groupe mobile itinérant.

Cout : 3,5 Millions de riels.

Rentabilité : Intérêt social évident.
Ces dépenses devraient être normalement supportées par le Budget ordinaire.

Section III — Chapitre II Article 1 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation de médecins à l'École Royale de Médecine.	(3,5) 3,5	1,5	2

Objet : Fonctionnement de l'École Royale de Médecine.

Cout : 3,5 Millions de riels sur la base des dépenses exposées actuellement (excepté le paiement des professeurs étrangers).

Rentabilité : Les charges de fonctionnement de l'École Royale de Médecine devront être ultérieurement supportées par le Budget ordinaire.

Section III — Chapitre II Article I — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Formation d'infirmiers, d'infirmières et de sages-femmes.	(6,5) 6,5	3,2	3,3

Objet : Formation par l'École d'infirmiers, d'infirmières et de sages-femmes de Phnom-Penh de :

— 50 infirmiers ou infirmières par an environ,

— 20 sages-femmes par an environ.

Cout : 6,5 Millions de riels en deux ans sur la base des dépenses actuellement exposées pour le fonctionnement de l'École.

Rentabilité : Il s'agit de dépenses ordinaires qui devront être ultérieurement couvertes par des dotations du budget ordinaire.

La formation de 50 infirmiers et de 20 sages-femmes entraînera une dépense supplémentaire de 2,5 Millions de riels par an au minimum.

Section III — Chapitre 11 Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(32,8)		
— Extension de l'Hôpital Préah Ket Méaléa.	18	8	10

Objet : Extension de l'Hôpital Préah Ket Méaléa dont les constructions sont nettement insuffisantes. Les projets d'extension comportent :

Alinéa a) — Construction d'un pavillon à 2 étages de 200 lits à la place des salles Paillotes et David-hommes.
» **b**) — Construction d'un pavillon à 2 étages de 200 lits plus spécialement affecté aux besoins de l'enseignement clinique.
» **c**) — Surélévation de la Salle Bouvaist (30 lits supplémentaires).
» **d**) — Construction d'un hangar définitif pour la réception et l'expédition des médicaments et du matériel médical.
» **e**) — Construction et installation d'une morgue.
» **f**) — Construction d'un building pour le personnel médical.

Cout : 32,8 Millions de riels dont :
— .6 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 8.5 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 2 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 1,3 Million de riels pour le projet (**d**)
— 5 Millions de riels pour le projet (**e**)
— 10 Millions de riels pour le projet (**f**)

Pour tenir compte de la capacité de construction limitée disponible au Cambodge et pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 14,8 Millions de riels a été décidée sur l'ensemble de ces projets.

Rentabilité : Augmentation de la capacité d'hospitalisation de 430 lits et décongestionnement considérable des installations actuelles.

L'incidence de ce programme de constructions sur le budget national est difficile à chiffrer exactement; elle sera déterminée au fur et à mesure de la présentation des projets définitifs.

Section III — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(76)		
— Extension des formations sanitaires de Phnom-Penh.	30	10	20

Objet : Les projets d'extension des formations sanitaires de Phnom-Penh comportent :

Alinéa a)— Construction d'un Hôpital de 800 lits (500 lits pour les tuberculeux et 300 lits pour les autres contagieux). L'établissement de ce lazaret hors de l'enceinte de la ville est indispensable.

» **b**)— Achèvement du centre de Pédiatrie de Kantho Bopha (75 lits supplémentaires).

» **c**)— Agrandissement de la maternité Pha Nga Ngan (construction d'un bloc opératoire avec salles de travail).

» **d**)— Construction d'un pavillon d'hospitalisation de 60 lits dans l'enceinte de l'Institut d'Ophtalmologie à Phnom-Penh.

» **e**)— Agrandissement de l'Hôpital Psychiâtrique de Takhmau (400 lits supplémentaires).

» **f**)— Construction d'un dispensaire pour les fonctionnaires.

» **g**)— Extension du Service des Consultations à Phnom-Penh (agrandissement du Dispensaire Préah Ang-Duong, construction des Dispensaires de Tuk-Laak, Chrui-Changwar et du Village Catholique).

Cout : 76 Millions de riels dont :

— 40 Millions de riels pour le projet (**a**)
— 6,5 Millions de riels pour le projet (**b**)
— 10 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 1,5 Million de riels pour le projet (**d**)
— 10 Millions de riels pour le projet (**e**)
— 3 Millions de riels pour le projet (**f**)
— 5 Millions de riels pour le projet (**g**)

Pour tenir compte de la capacité de construction limitée disponible au Cambodge et pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 46 Millions de riels a été décidée sur l'ensemble de ces projets.

Rentabilité : Augmentation de la capacité d'hospitalisation de 1.135 lits pour les malades spéciaux-Isolement des contagieux.

L'incidence de ce programme de constructions sur le Budget National est difficile à chiffrer exactement; elle sera déterminée au fur et à mesure de la présentation des projets définitifs.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Extension des formations sanitaires de province.	(130) 66	26	40

Objet : Constructions nouvelles et réfections de bâtiments en province. Ces investissements sont réclamés depuis de nombreuses années par les autorités provinciales.

Cout : 130 Millions de riels dont (par ordre de priorité) :

Alinéa a) — 16 Millions de riels pour la province de Kampot,
» **b**) — 12 Millions de riels pour la province de Siemreap,
» **c**) — 7 Millions de riels pour la province de Battambang,
» **d**) — 12 Millions de riels pour la province de Kompong-Cham,
» **e**) — 12 Millions de riels pour la province de Prey-Veng,
» **f**) — 10 Millions de riels pour la province de Stung-Treng,
» **g**) — 6 Millions de riels pour la province de Svay-Rieng,
» **h**) — 25 Millions de riels pour la province de Pursat,
» **i**) — 2 Millions de riels pour la province de Kratié,
» **j**) — 9 Millions de riels pour la province de Kompong-Thom,
» **k**) — 2,5 Millions de riels pour la province de Kompong-Chhnang,
» **l**) — 9 Millions de riels pour la province de Takeo,
» **m**) — 3 Millions de riels pour le centre de Kompong-Som,
» **n**) — 4,5 Millions de riels pour la province de Kandal.

Pour tenir compte de la capacité de construction limitée disponible au Cambodge et pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 64 Millions de riels a été décidée sur l'ensemble de ces projets.

Rentabilité : L'intérêt social des constructions projetées est évident : l'augmentation de la capacité d'hospitalisation et du nombre de consultations possibles ainsi que l'amélioration des installations chirurgicales et médicales seront précisées à l'occasion de la mise en œuvre de chaque projet.

L'incidence sur le Budget ordinaire de la réalisation de ces constructions ne sera pas très élevée (le personnel et les approvisionnements nécessaires pour faire face à l'augmentation de l'activité des centres hospitaliers de province sont prévus dans d'autres articles).

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Protection maternelle et infantile	(3) 3	1,5	1,5

Objet : Création de centres sanitaires dans les provinces en vue de la mise en œuvre d'un programme efficace de lutte contre la mortalité infantile. Ce programme serait appliqué progressivement dans le Royaume.

A titre d'essai, 2 centres seraient installés dans le cadre du premier plan (1 centre à Takhmau en 1956 et 1 centre à Kampot ou à Battambang en 1957). Toutes les provinces seraient dotées de centres similaires dans le cadre du second plan.

Cout : 3 Millions de riels (1,5 Million de riels par centre).

Rentabilité : Intérêt social considérable.
300.000 riels de dépenses supplémentaires par centre et par année à la charge du Budget National.

Section III — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Extension de l'Institut de Biologie	(5) 5	3	2

Objet : Développement de l'Institut de Biologie :

— construction du logement du Directeur et d'une animalerie,
— amélioration des constructions actuelles : salle de Sérologie, service des Milieux....
— aménagement de ces constructions.

Cout : 5 Millions de riels.

Rentabilité : Institut destiné à effectuer les travaux biologiques nécessaires pour tout le Cambodge.

L'incidence de la réalisation des travaux de construction proprement dits sur le Budget National est très faible.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 6	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction d'un sanatorium d'altitude.	(6) 3	0,5	2,5

Objet : Installation d'un sanatorium sur le Plateau de Kirirom à proximité de la station d'altitude dont la construction est projetée (capacité : 300 lits).

Cout : 6 Millions de riels.

Compte tenu du temps nécessaire pour effectuer les premiers travaux de création de la station de Kirirom (routes, lotissements, eau, électricité etc...) il ne semble pas que la construction du sanatorium projetée puisse être entreprise avant l'année 1957. Une réduction des crédits demandés de 6 à 3 Millions de riels a été décidée pour cette raison.

Rentabilité : Construction indispensable pour compléter les services de phtisiologie installés à Phnom-Penh et soigner les tuberculeux dans des conditions de climat, de lumière et d'aération satisfaisantes.

Les nouvelles charges à prévoir pour le Budget sont de l'ordre de 3 Millions de riels par an.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 7	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de l'Internat de l'École Royale de Médecine.	(8) 8	4	4

Objet : Construction d'un Internat pour les étudiants de l'École Royale de Médecine qui sont actuellement logés d'une manière très précaire dans les dépendances de l'Hôpital Préah Ket Méaléa et du Ministère de la Santé.

Cout : 8 Millions de riels.

Rentabilité : Les charges nouvelles supportées par le Budget National à la suite de la réalisation de ces travaux de construction sont relativement faibles. Elles seront précisées ultérieurement.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre II Article 2 — Paragraphe 8	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(10)		
— Construction d'un nouveau Ministère de la Santé Publique.	1	—	1

Objet : Construction d'un bâtiment indépendant pour le Ministère de la Santé Publique qui occupe actuellement des locaux de l'Hôpital Préah Ket Méaléa.

Cout : 10 Millions de riels.

Étant donnée l'urgence de la réalisation des autres projets présentés par le Ministère de la Santé, il semble préférable de reporter la construction du Ministère de la Santé Publique sur le deuxième Plan. Un crédit indicatif de 1 Million de riels est toutefois inscrit pour l'acquisition du terrain et l'établissement du projet définitif.

Rentabilité : Les charges nouvelles supportées par le Budget du fait de cette construction seront peu élevées (charges d'entretien). Elles seront déterminées ultérieurement.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre II Article 3 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement complémentaire de l'Hôpital Préah Ket Méaléa.	(8) 5	3	2

Objet : **Alinéa a)**— Equipement de la pharmacie de détail de l'Hôpital (filtre apyrogène, autoclave etc...).

» **b)**— Equipement d'une buanderie moderne avec machine à laver et sécher électrique.

» **c)**— Réfection des conduites d'eau et des fils électriques.

Cout : 8 Millions de riels dont :

— 2 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 5 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 1 Million de riels pour le projet (**c**)

Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 3 Millions de riels a été décidée sur l'ensemble de ces projets.

Rentabilité : La réalisation de ces projets est indispensable pour permettre le bon fonctionnement de l'Hôpital Préah Ket Méaléa.

Les nouvelles charges à supporter par le Budget ordinaire à la suite de ces réalisations sont très faibles.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre II Article 3 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Fourniture de matériel de transport, d'approvisionnement et de matériel divers aux services sanitaires et d'hygiène.	(34) 34	14	20

Objet : **Alinéa a)**— Fourniture d'une voiture ambulance et d'une Jeep au minimum à chaque formation sanitaire de province (plus 7 canots à moteurs et 2 canots sanitaires).

» **b)**— Equipement du service d'hygiène en moyens de transport et en matériels et installations divers.

» **c)**— Constitution d'un stock de médicaments et de matériel médical pour les formations sanitaires du Royaume.

Cout : 34 Millions de riels dont :

— 7 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 2 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 25 Millions de riels pour le projet (**c**)

Rentabilité : Intérêt social considérable.

L'incidence de ces projets sur le Budget ordinaire est lourde : 3 Millions de riels par an au minimum pour les projets (**a**) et (**b**) compte tenu de la nécessité de remplacer le matériel, 12 Millions de riels par an pour le projet (**c**) en raison de la nécessité de remplacer les médicaments consommés et le matériel médical utilisé.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 3 — ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL

Section III — Chapitre II Article 3 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Équipement de l'École Royale de Médecine.	(2,5) 2	1	1

Objet : **Alinéa a**)— Climatisation de la Bibliothèque, des réserves de matériel scientifique, et des laboratoires de l'Institut anatomique de l'École Royale de Médecine.

Alinéa b)— Achats de livres et de matériel scientifique.

Cout : 2,5 Millions de riels suivant une estimation du Ministère de la Santé dont :

— 1 Million de riels pour le projet (**a**)
— 1,5 Million de riels pour le projet (**b**)

Les frais d'équipement en appareils de climatisation semblant surévalués, une réduction de 0,5 Million de riels a été décidée sur le projet (**a**).

Rentabilité : Nouvelles charges peu élevées pour le Budget ordinaire (100.000 riels par an environ).

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section III — Chapitre II Article 4 — Paragraphe I	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(35)		
— Lutte contre les grandes endémies.	35	15	20

Objet : **Alinéa a**) Campagne antipaludique; continuation de la campagne déjà entreprise.

» **b**) — Lutte contre la lèpre, le pian, la gale et le trachome.

» **c**) Campagne de vaccination antituberculeuse B.C.G. ; continuation de la campagne déjà entreprise.

» **d**) - Lutte contre les maladies vénériennes.

Cout : 35 Millions de riels (sur la base des frais exposés pour les campagnes en cours) dont :

— 14 Millions de riels pour la campagne antipaludique (**a**),

— 7 Millions de riels pour la campagne contre la lèpre, le pian, la gale et le trachome (**b**),

— 8 Millions de riels pour la campagne contre la tuberculose (**c**),

— 6 Millions de riels pour la campagne contre les maladies vénériennes (**d**).

Rentabilité : La plupart des crédits demandés concernent des crédits de campagne (sauf pour le projet (**d**) où, à titre exceptionnel, des crédits d'équipement sont prévus) qui devront être ultérieurement pris en charge par le Budget ordinaire.

SANTÉ PUBLIQUE — ARTICLE 4 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Section III — Chapitre II Article 4 — Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(6,5)		
— Frais divers de fonctionnement.	6,5	3,5	3

Objet : **Alinéa a**) — Fonctionnement de la Direction Administrative et Technique des services de Santé Publique.

» **b**) — Fonctionnement des Services de protection maternelle et infantile.

» **c**) — Fonctionnement du Bureau Administratif du personnel infirmier et sage-femme.

» **d**) — Surveillance des eaux.

Cout : 6,5 Millions de riels dont :

— 1,5 Million de riels pour le projet (**a**)
— 1,5 Million de riels pour le projet (**b**)
— 3 Millions de riels pour le projet (**c**)
— 0,5 Million de riels pour le projet (**d**)

Rentabilité : Toutes ces dépenses devraient être supportées par le Budget ordinaire.

CHAPITRE III – URBANISME ET HABITAT

URBANISME ET HABITAT – ARTICLE 1er – ÉTUDES ET PERSONNEL

Section III – Chapitre III Article 1 – Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(5)		
– Études en vue de l'amélioration de l'habitat.	5	2	3

Objet : Ce projet a pour but de rechercher les moyens d'accélérer et d'améliorer la construction de logements d'habitation (notamment par l'organisation de concours pour l'établissement de plans-types de maisons, compartiments et paillotes améliorées, et par l'expérimentation des plans-standard proposés).

Cout : 5 Millions de riels (chiffre indicatif).

Rentabilité : Intérêt social évident. De telles études sérieusement conduites sont la condition impérative de la réussite d'une politique de construction à bon marché. Charges nouvelles nulles.

Section III — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 1	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Travaux d'hydraulique sociale.	(50) 50	25	25

Objet : **Alinéa a**)— Creusement de 230 puits dotés de margelles (projet présenté par la Direction de Santé)

» **b**)— Creusement de 3.000 puits ordinaires.

» **c**)— Creusement de 200 mares de 40 X 60 X 5m. environ (fourniture d'eau pour les besoins d'entretien et développement des possibilités de petite pisciculture).

Ces projets seront éventuellement complétés par la réalisation de petits travaux d'adduction d'eau (cf. Section II, Chapitre I-B, Article 2 - Paragraphe 3).

Cout : 50 Millions de riels dont :

— 4 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 16 Millions de riels pour le projet (**b**)

— 30 Millions de riels pour le projet (**c**)

A ce montant, il convient d'ajouter 15 Millions de riels représentant la valeur du matériel acquis au titre de la constitution du parc de l'Hydraulique agricole qui sera spécialement affecté à la réalisation de ces travaux (Section I, Chapître II, Article 3, Paragraphe I, Alinéa **h**). Ce matériel permettra de réaliser beaucoup plus rapidement les travaux prévus et d'augmenter ainsi le nombre des réalisations.

Rentabilité : La réalisation de ces projets présente un très grand intérêt social.

Les nouvelles charges pour le budget seront très faibles.

Section III – Chapitre III Article 2 – Paragraphe 2	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
– Travaux d'hygiène sociale.	(2) 2	1	1

Objet : Construction de 1.200 pit-privy en province (projet présenté par la Direction de la Santé).

Cout : 2 Millions de riels.

Rentabilité : Intérêt social évident.

Frais d'entretien à la charge de la population.

URBANISME ET HABITAT — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 3	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Construction de compartiments.	(80) 80	30	50

Objet : Construction de 2.000 compartiments de 4m. x 15m. à rez-de-chaussée en dur ou en bois-tuiles avec dépendances et pit-privy (1.000 pour la ville de Phnom-Penh et 1.000 pour les principaux centres provinciaux).

Projet à rapprocher du projet de construction de 30 villages-modèles (Section I, Chapitre VII, Article 2, Paragraphe 1).

Cout : 80 Millions de riels (40.000 riels par compartiment avec des constructions par tranche de 10 ou 20 compartiments).

Rentabilité : Intérêt social évident.

Ces compartiments seront mis à la disposition de la population selon une des formules suivantes (à étudier) :

— location à loyer très bas,

— location-vente,

— propriété avec prêts à long terme.

En cas de réussite, ce projet pourrait être immédiatement étendu.

URBANISME ET HABITAT — ARTICLE 2 — CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX

Section III — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 4	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
	(45)		
— Remblaiements divers.	15	7	8

Objet : Poursuite du programme de drainage en cours d'exécution.

Cout : 45 Millions de riels pour deux ans (calcul approximatif).

. Pour permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations, une réduction de crédits *à titre indicatif seulement* de 30 Millions de riels a été décidée sur cette opération.

Rentabilité : Indirecte immédiate et directe à long terme (remboursement du prix des travaux par les intéressés suivant un échéancier largement étalé).

Section III — Chapitre III Article 2 — Paragraphe 5	Autorisation de programme	Crédits de paiement 1956	Crédits de paiement 1957
— Travaux d'édilité dans la ville de Phnom-Penh.	(40,5) 8	1	7

Objet : Après l'achèvement des travaux de remblaiement en cours d'exécution à Phnom-Penh:

Alinéa a) — Construction d'égoûts et bordures de trottoirs.

Alinéa b) — Construction de nouvelles rues (empierrement et asphaltage sur 150.000 m2 environ).

Cout : 40, 5 Millions de riels dont :

— 30 Millions de riels pour le projet (**a**)

— 10,5 Millions de riels pour le projet (**b**)

La réalisation de ces opérations est indispensable. Toutefois une réduction des crédits demandés de 40, 5 à 8 Millions de riels a été décidée à *titre indicatif seulement* sur ces projets pour :

— d'une part permettre l'inscription de crédits pour d'autres opérations,

— d'autre part, tenir compte du fait que l'exécution de ces projets est liée à l'achèvement préalable de travaux de remblaiements et que les crédits demandés ne pourront donc pas vraisemblablement être consommés entièrement dans le cadre du Plan Biennal.

Rentabilité : Intérêt évident.

Charges nouvelles pour le Budget ordinaire faibles.

ROYAUME DU CAMBODGE

PLAN D'ÉQUIPEMENT BIENNAL

1956 - 1957

ANNEXES

FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE L'ÉLABORATION DU PLAN BIENNAL 1956-1957

DIRECTION DU PLAN

S. E. PHLEK - PHŒUN
Directeur National du Plan

M. NGUON - SAM - OK
Directeur Suppléant du Plan

M. LY - KIM - HENG
Secrétaire Général du Comité
de l'Aide Économique Américaine

M. YOUNG - AUN
Inspecteur de l'Aide
Économique Américaine

M. KOUCH - MENG - TECH
Chef de Bureau
de la Direction du Plan

M. SATH - SOKHON
Chef de Bureau
de la Direction du Plan

MM. BARIOU et GRANJOU
Experts.

COMMISSION DE SYNTHESE

Président : S. E. SAM - SARY
Membres : S. E. KOU - ROUN
S. E. MAU - SAY
S. E. SON - SANN
S. E. TEP - PHAN
S. E. PHLEK - PHŒUN
S. E. SONN - VŒUNSAI
M^r SAPHON
M^r YEIM - YISIN
Experts ; M^r BARIOU
M^r GRANJOU

— Vice Président du Conseil—Ministre du Plan
— Ministre des Travaux Publics
— Ministre du Budget
— Gouverneur de la Banque Nationale du Cambodge
— Sous - Gouverneur de la Banque Nationale du Cambodge
— Directeur National du Plan
— Président de la Commission Préparatoire du Plan. Section Infrastructure.
— Président de la Commission Préparatoire du Plan. Section Production.
— Président de la Commission Préparatoire du Plan. Section Équipement Social
— Expert à la Direction Nationale du Plan
— Expert à la Direction Nationale du Plan

(Travaux Coordonnés por S.E. PHLEK-PHŒUN, Directeur National du Plan, assisté de Messieurs BARIOU et GRANJOU, experts).

Section Production

Président : M. SAPHON (Élevage)

Secrétaire : M. TAN-KIM-HUON (Forêts)

Membres : M. HO-TONG-LIP (Agriculture)

M. DOM SAVŒUN (Pêches)

M. BOU-LONG (Artisanat et Industrie)

M. BOU-THOL (Mines et Industrie)

Section Infrastructure

Président : S.E. SONN VŒUNSAI (Voies ferrées)

Secrétaire : M. DELACOUR (Ports)

Membres : S.E. RAY LOMOUTH (Transmissions)

M. TRAN-VAN-DUOC (Routes et Ponts)

M. KERHOAS (Aéronautique)

M. DARTRON (Voies fluviales)

M. BAO - LOC (Électrification)

Section Équipement Social

Président : M. YEIM YISIN (Enseignement)

Secrétaire : M. SARIN-CHHAK (Urbanisme et Habitat)

Membres : NGO-KIM-CHIN (Santé)

M. NHEAN THIENG (Action Sociale)

Membres consultatifs : D' TRIAU (Institut Pasteur)

M' ISNARD (Chemins de Eer)

M' YOU-CHHAN (Santé Publique)

M' CHEA-UOM (Enseignement)

M' CHHET-CHHEM (Enseignement)

M' IV-CHAY-IV-YAN (Enseignement)

M' TIM-TUY (Enseignement)

— M' TRUONG-VAN-TU (O. C. P.)

— M' DUVIVIER (Ports)

— M' LY-HAK-KIMTE (Urbanisme et habitat)

— M' MEN-CHHUM (Enseignement)

— M' HO-TONG-HO (Enseignement)

— M' UK-SAY (Enseignement)

KRET

Portant création et organisation du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National

(Texte adopté par le Conseil des Ministres dans sa séance du 23 Décembre 1955)

Article 1er. — Il est créé un Conseil Supérieur du Plan et du Développement National chargé de promouvoir le développement économique et social du Cambodge

Article 2.— Le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National comprend:

— Samdech Préah Norodom Sihanouk Upayuvareach,
— le Ministre du Plan,
— le Ministre des Finances, ou le Directeur des Finances extérieures, son représentant,
— le Ministre des Travaux Publics,
— le Gouverneur de la Banque Nationale,
— un membre du Haut-Conseil du Roi désigné par une lettre royale,
— un membre de l'Assemblée Nationale désigné par le Président de l'Assemblée,
— un membre du Conseil du Royaume désigné par le Président du Conseil du Royaume,
— deux hautes personnalités désignées par le Président du Coneil des Ministres en raison de leur compétence particulière,
— le Directeur National du Plan, membre rapporteur.

Article 3.— Le Conseil Supérieur du Plan peut inviter toute personne publique ou privée à participer à ses réunions pour entendre leurs explications ou avis.

Article 4.— Il se réunit deux fois par mois et en principe les premier et troisième mardi de chaque mois à la Direction du Plan ou en tout autre local désigné par son Président.

Article 5.— Le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National a les pouvoirs les plus étendus pour instruire toutes questions intéressant le développement économique et social du Royaume. Il est notamment chargé de:

— élaborer les Plans d'équipement du Cambodge en vue de leur approbation par le Conseil des Ministres; coordonner à cet effet les propositions des différents services administratifs ;

— prendre toutes décisions qui ne soient pas de caractère légal ou réglementaire concernant directement ou indirectement l'exécution de ces Plans; proposer au Conseil des Ministres l'adoption des textes légaux et réglementaires qui apparaîtraient nécessaires ;

— affecter les crédits disponibles en décidant sur les autorisations de programme, les crédits de paiements, les virements de crédits et toutes autres opérations financières ;

— examiner tous projets d'équipement dont la réalisation est envisagée et contrôler l'exécution de ces projets.

Il prépare chaque année un rapport sur l'exécution du Plan qui est remis à la Présidence du Conseil au plus tard trois mois après la clôture de l'exercice.

Article 6.— Pour la satisfaction de ses besoins d'ordre administratif, le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National utilise les services de la Direction Nationale du Plan et de la Caisse Nationale d'Equipement.

Article 7.— Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent Kret.

Article 8.— Les Ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent Kret.

K R A M

Portant création de la Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge

(Texte adopté par le Conseil des Ministres dans sa séance du 23 Décembre 1955)

Article 1er.— Il est créé un Établissement Public dénommé "Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge" en vue de l'exécution des opérations financières résultant de la mise en œuvre du Plan et de toutes opérations de crédit à moyen et long terme à réaliser pour le compte de l'État.

Article 2.— La Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge a la personnalité juridique et jouit de l'autonomie financière. Elle est dotée par l'État.

Article 3.— Elle est habilitée à recevoir pour le compte de l'Etat toutes contributions au financement des dépenses d'investissements du Cambodge émanant des pays amis, des organismes internationaux ou de toutes autres sources.

Article 4. — La Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge est administrée sous le contrôle du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National. Ses statuts organiques sont fixés par Kret.

K R E T

Fixant les statuts de la Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge

(Texte adopté par le Conseil des Ministres dans sa séance du 23 Décembre 1955)

Article 1er.— La "Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge", chargé de l'exécution des opérations financières résultant de la mise en œuvre des Plans d'Équipement et de toutes opérations à moyen et long terme à réaliser pour le compte de l'État, est un Établissement Public doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière.

Article 2.— La Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge a son siège à Phnom-Penh.

La dotation qui lui est constituée par l'État est fixée à 30 Millions de Riels.

Chapitre 1er — Conseil d'Administration

Article 3.— La Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge est administrée par un Conseil d'Administration de six Membres dont cinq personnalités désignées par le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National parmi ses membres et le Directeur de la Caisse, membre rapporteur.

Les cinq personnalités désignées parmi ses membres par le Conseil Supérieur devront comprendre obligatoirement le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Nationale du Cambodge.

Le Ministre des Finances ou son représentant préside le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Équipement.

Article 4.— Le Conseil peut s'adjoindre comme membres consultatifs des délégués ou experts des Ministères et divers services pour les affaires les concernant.

Article 5.— Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Équipement a pour attributions principales de :

— assurer l'exécution juridique et financière des opérations décidées par le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National, fixer les conditions et modalités financières de ces opérations ;

— veiller à l'utilisation rationnelle des fonds versés tant à titre de subventions qu'à titre d'avances;

— déterminer la politique de crédit à moyen et long terme dans le cadre fixé par le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National ;

— fixer les taux d'intérêt, les conditions de garanties et les modalités éventuelles des prêts; veiller au recouvrement de ces prêts;

— approuver les contrats et conventions passés par la Caisse Nationale d'Équipement avec toutes administrations, entreprises ou personnes;

— arrêter le budget annuel de la Caisse, approuver les comptes de gestion présentés par son Directeur et lui donner quitus ;

— élaborer les règlements intérieurs de la Caisse, nommer son personnel et en fixer la rémunération ;

— donner délégation au Directeur de la Caisse pour l'exécution de ses décisions.

Article 6.— Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son Président.

Chapitre II — DIRECTION

Article 7.— La Direction de la Caisse Nationale d'Équipement est confiée à un Directeur qui reçoit délégation du Conseil d'Administration pour régler les affaires de la Caisse conformément aux décisions prises par ce Conseil.

Le Directeur est nommé par Kret pris sur proposition du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National.

Article 8.— Le Directeur de la Caisse Nationale d'Équipement a pour attributions principales de :

— représenter la Caisse dans tous les contrats et devant la justice ;

— étudier toutes affaires intéressant l'activité de la Caisse, les soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration et exécuter les décisions dudit Conseil ;

— mettre en place les subventions, dotations, crédits et toutes attributions de fonds décidées par le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National ; donner l'aval de la Caisse pour le compte de l'État;

— recevoir les fonds destinés au financement de la Caisse et préparer les conventions et contrats nécessaires à leur délivrance ;

— instruire les demandes d'aides financières, mandater les montants des prêts, en percevoir les intérêts et en assurer le recouvrement ;

— contrôler l'emploi fait de tous fonds mandatés en exécution d'une décision du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National ;

— préparer tous projets de conventions ou contrats à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration.

Chapitre III — FONCTIONNEMENT

Article 9. — La Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge est autorisée à effectuer toutes opérations financières décidées par le Conseil du Plan et du Développement National en vue de la mise en œuvre des Plans d'Équipement.

Article 10.— Toutefois elle ne peut en aucun cas effectuer des opérations d'ordre monétaire réservées à la compétence exclusive de la Banque Nationale du Cambodge.

Elle ne peut notamment effectuer aucune opération de change, telle qu'achat ou vente d'or et de devises, ces opérations devant être, le cas échéant, exécutées par la Banque Nationale du Cambodge pour le compte de la Caisse qui ne peut détenir que des riels.

l'octroi de crédits à court terme ou l'intervention directe dans des crédits de cette nature lui sont également interdits sauf l'octroi d'avances-relais dans l'attente d'une décision à intervenir sur un financement à moyen ou long terme et pour l'octroi de la garantie de l'État pour certaines opérations intéressant directement le développement de la production.

Article 11.— Les ressources de la Caisse Nationale d'Équipement sont les suivantes :

1°)— la dotation qui lui est constituée,

2°)— les subventions, avances ou autres contributions du Budget National ou du Budget des diverses collectivités publiques,

3°)— les subventions, avances ou autres contributions de pays amis ou d'organisations internationales,

4°)— les revenus de ses opérations propres,

5°)— toutes ressources extraordinaires dont l'acceptation sera autorisée par le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National.

Article 12.— La Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge est domiciliée chez la Direction Nationale du Plan ou en tout autre lieu fixé par le Conseil Supérieur du Plan et du Développement National.

Article 13.— Elle dépose ses disponibilités chez la Banque Nationale du Cambodge et utilise dans toute la mesure du possible les facilités et services de cet Établissement avec lequel elle peut éventuellement conclure à cet effet toutes conventions utiles.

Chapitre IV — CONTROLE

Article 14.— L'activité de la Caisse Nationale d'Équipement est contrôlée. par deux censeurs dont l'un est le Directeur National du Plan et l'autre est désigné par le Ministre des Finances.

Article 15.— Les censeurs ont les pouvoirs d'investigation les plus étendus dans tous les domaines de l'activité de la Caisse. Ils assistent aux réunions du Conseil d'Administration.

Les censeurs doivent présenter chaque semestre avant le premier février et le premier juillet, un rapport circonstancié sur le fonctionnement de la Caisse au Conseil Supérieur du Plan et du Développement National.

Article 16.— Les Ministres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent Kret.

TABLE DES MATIÈRES

	Page	
— **Préface de S.A.R. Préah Norodom Sihanouk Upayuvaréach, Président du Conseil**		**3**
— **Présentation du Plan d'Équipement Biennal par S. E. Sam-Sary Vice - Président du Conseil, Ministre du Plan**		**5**
— **États récapitulatifs**		**15**
— Par Chapitre et par Nature de dépenses		**17**
— **Section Générale**		**19**
— CHAPITRE I : Inventaire National et Statistiques	**21**	
— CHAPITRE II : Services Exécutifs du Plan	**21**	
— CHAPITRE III : Recherches Géographiques	**22**	
— CHAPITRE IV : Centre de Recherches Scientifiques	**22**	
— CHAPITRE V : Météorologie	**23**	
— CHAPITRE VI : Action Sociale	**23**	
— CHAPITRE VII : Tourisme	**24**	
— **Section I : Production**		**25**
— CHAPITRE I : Agriculture	**27**	
— CHAPITRE II : Hydraulique Agricole	**28**	
— CHAPITRE III : Élevage	**29**	
— CHAPITRE IV : Forêts	**29**	
— CHAPITRE V : Pêches	**30**	
— CHAPITRE VI : Mines, Industries et Artisanat	**31**	
— CHAPITRE VII : Aide à la Production	**32**	
— **Section II : Infrastructure**		**33**
— CHAPITRE I : Électrification et grandes adductions d'eau	**35**	
— CHAPITRE II : Routes et Ponts	**36**	
— CHAPITRE III : Chemins de Fer	**37**	
— CHAPITRE IV : Ports	**38**	
— CHAPITRE V : Voies Navigables	**38**	
— CHAPITRE VI : Aéronautique	**39**	
— CHAPITRE VII : Transmissions	**40**	

Page

– Section III : Équipement Social **41**

— CHAPITRE I : Enseignement **43**
— CHAPITRE II : Santé Publique **46**
— CHAPITRE III : Urbanisme et Habitat **48**

– Commentaires des Opérations **49**

– Section Générale **51**

– CHAPITRE I : Inventaire National et Statistiques **53**
– CHAPITRE II : Services Exécutifs du Plan **57**
– CHAPITRE III : Recherches Géographiques **61**
– CHAPITRE IV : Recherches Scientifiques **65**
– CHAPITRE V : Météorologie **67**
– CHAPITRE VI : Action Sociale **71**
– CHAPITRE VII : Tourisme **79**

– Section I : Production **89**

– CHAPITRE I : Agriculture **91**
– CHAPITRE II : Hydraulique Agricole **103**
– CHAPITRE III : Élevage **113**
– CHAPITRE IV : Forêts **123**
– CHAPITRE V : Pêches **133**
– CHAPITRE VI : Mines, Industries et Artisanat **143**
– CHAPITRE VII : Aide à la Production **151**

– Section II : Infrastructure **155**

– CHAPITRE I : Électrification et Grandes adductions d'eau :
— Sous-Chapître A : Électrification **157**
— Sous-Chapître B : Grandes adductions d'eau **162**
– CHAPITRE II : Routes et Ponts **167**
– CHAPITRE III : Chemins de Fer **175**
– CHAPITRE IV : Ports **183**
– CHAPITRE V : Voies navigables **189**
– CHAPITRE VI : Aéronautique **195**
– CHAPITRE VII : Transmissions, ... **201**

		Page
— Section III : Équipement social		**209**
— CHAPITRE I	: Enseignement :	
	— Sous-Chapitre A : Éducation de base	**211**
	— Sous-Chapitre B : Enseignement primaire	**216**
	— Sous-Chapitre C : Enseignement secondaire	**223**
	— Sous-Chapitre D : Enseignement supérieur	**227**
	— Sous-Chapitre E : Enseignement technique et Beaux-Arts . .	**230**
	— Sous-Chapitre F : Sports et Jeunesse	**237**
	— Sous-Chapitre G : Services Communs	**239**
— Chapitre II	: Santé Publique	**241**
— Chapitre III	: Urbanisme et Habitat	**257**
— Annexes :		
— Fonctionnaires chargés de l'élaboration du Plan biennal		**264**
— Kret portant création et organisation du Conseil Supérieur du Plan et du Développement National		**267**
— Kram portant Création de la Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge .		**269**
— Kret fixant les statuts de la Caisse Nationale d'Équipement du Cambodge . .		**271**

Achevé d'imprimer le 21 Février 1956
sur les presses de l'imprimerie
du Palais Royal à Phnôm-Penh